

Etat des lieux des sports et loisirs en mer dans le cadre de la création d'un parc naturel marin

La voile légère et le kitesurf

au sein du territoire d'étude du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais



Valentin Guyonnard

Mémoire de Master 2 Sciences pour l'environnement
Spécialité géographie appliquée à la gestion de l'environnement littoral

Sous la direction de Luc Vacher, maître de conférences en géographie à l'université de la Rochelle et de
François Colas, maître de stage, chef de la mission de création d'un Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais

Année universitaire 2010 - 2011

Auteur du rapport : Valentin Guyonnard.

Directeur de mémoire : Luc Vacher – Maître de conférences de géographie à l'université de La Rochelle.

Maître de stage : François Colas – Chef de la mission de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis Charentais.

Crédits photos page de couverture : Valentin Guyonnard, 2011.

« Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles »

William Arthur Ward (Egyptologue britannique, né en 1928).

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire monsieur Luc Vacher qui a pu se rendre disponible pour pouvoir m'épauler et me guider à chaque fois que cela m'était nécessaire.

Je remercie d'autre part très chaleureusement la mission de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais qui m'a accueilli en stage durant six mois et qui m'a permis par l'intermédiaire de l'Agence des Aires Marines Protégées de pouvoir mener à bien dans les meilleures conditions possibles le projet de mémoire que j'avais pensé durant mon année universitaire 2009-2010. Mes pensées se tournent particulièrement à l'ensemble de l'équipe de la mission de Rochefort, c'est à dire Nathalie Guillon, Margot Le Priol, Sandra Remy, Tiphaine Rivière, Guillaume Paquignon et François Colas, chef de mission. Les conversations et les échanges que j'ai pu avoir avec l'ensemble d'entre vous m'ont permis d'apprendre et de progresser autant d'un point de vu professionnel que d'un point de vu humain.

Je remercie tous les acteurs, professionnels ou amateurs avec qui j'ai pu avoir des rendez-vous ou que j'ai pu rencontrer et questionner et qui m'ont éclairé par leurs remarques et leurs aides.

Je remercie mes amis et mes proches qui m'ont aidé dans ce travail, plus particulièrement mes parents et mes frères qui ont pris le temps de relire mon travail, chose qui j'en conviens n'est pas toujours aisée. Merci aussi à Rose pour son soutien indéfectible et son aide de tous les instants. Et merci à Sarah pour ses remarques et son aide de dernières minutes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
<u>CHAPITRE 1 : LES BESOINS DE LA CONNAISSANCE DES SPORTS ET LOISIRS EN MER DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PARC NATUREL MARIN</u>	<u>11</u>
I. L'ETUDE DES SPORTS ET LOISIRS EN MER DANS LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN PARC NATUREL MARIN.....	12
II. REFLEXION SUR LES TYPES DE PRATIQUES ET MISE EN PLACE D'UNE METHODOLOGIE ADAPTEE	29
<u>CHAPITRE 2 : L'IMPORTANCE DES PRATIQUES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF SUR LE TERRITOIRE DU PARC.....</u>	<u>40</u>
I. DES ESPACES DE PRATIQUES REGLEMENTES ET LOCALISES A L'ABRI DES ILES.....	41
II. DES PRATIQUES ETALEES DANS LE TEMPS, EN PARTICULIER A PROXIMITE DES AGGLOMERATIONS	60
III. CARACTERISTIQUES DES PRATIQUANTS ET POIDS DE LA FREQUENTATION	64
<u>CHAPITRE 3 :LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF : STRUCTURATION D'UN SECTEUR POUVANT VEHICULER LES VALEURS DU PARC</u>	<u>77</u>
I. ADMINISTRATION ET ORGANISMES INTERVENANTS DANS LA GESTION DES SPORTS ET LOISIRS NAUTIQUES.....	78
II. UNE SITUATION ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE A PRESERVER ET A SOUTENIR.....	82
III. LES CLUBS ET LES ECOLES, DES STRUCTURES AU CŒUR DE L'ANIMATION ET LA FORMATION	91
IV. ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES DANS LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF	93
CONCLUSION.....	106
BIBLIOGRAPHIE	108
TABLE DES FIGURES.....	111
TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	115

TABLE DES ANNEXES.....	117
TABLE DES MATIERES.....	118
ANNEXES.....	123

INTRODUCTION

La mission de création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a été lancée en juin 2008. L'enquête publique qui se déroule du 22 août au 22 septembre 2011 précède la création de ce parc, prévue à l'horizon 2012. Les objectifs déclarés de ce nouvel outil de gouvernance sont triples : il doit permettre une meilleure connaissance du patrimoine marin, tout en protégeant mieux son patrimoine naturel et culturel. Enfin il doit promouvoir les activités liées à la mer dans un objectif de développement durable.

« Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins » (AAMP, 2011)¹, telle est la troisième orientation soumise à l'enquête publique pour la création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais.

La mise en place du parc implique donc le développement d'une réflexion sur la manière dont les activités humaines interfèrent avec l'environnement afin d'éventuellement œuvrer pour une amélioration de ces relations. Cela implique bien sur, et c'est une des missions importantes du parc d'avoir une bonne connaissance des activités humaines liées à la mer dans son périmètre. La mise en place d'un parc naturel marin passe donc par une étape préalable importante de caractérisation des activités présentes sur son territoire d'étude.

Les activités de sport et de loisirs ont une place importante dans le périmètre du futur parc. Ces pratiques, quelles qu'elles soient, ont des effets sur l'environnement, qu'ils soient négatifs ou même on le verra par la suite, indirectement positifs. Il est cependant évident que ces effets ne sont pas de même nature en fonction de la pratique elle-même. Cependant, nous pouvons retenir qu'il existe une quantité d'impacts directs ou indirects liée à ces activités réputées « douce » et dont « *l'image est souvent associée par le public à la qualité des sites et au respect de l'environnement.* » (Bernard, 2005)². Elles sont de ce fait considérées comme plus compatibles avec l'idée d'un parc naturel marin que les autres activités humaines liées à la mer : commerce maritime, pêche et conchyliculture.

La question de la prise en compte renforcée de l'environnement semble d'ailleurs préoccuper aujourd'hui de nombreux acteurs, gestionnaires ou professionnels de ce secteur impliqués dans l'organisation des activités nautiques de sport et de loisirs. C'est ainsi qu'ils ont permis l'inscription

¹ Agence des Aires Marines Protégées, 2011, Pour un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, livret de proposition

² BERNARD N.(dir) , 2005, *Le Nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 332p.

dans le Livre Bleu de juillet 2009³ du Grenelle de la Mer d'un ensemble de propositions en rapport avec les activités nautiques. La proposition 57 qui s'intitule « *Encourager une pratique responsable de la navigation de plaisance et des sports nautiques* », stipule dès son premier point que les réseaux des bases nautiques doivent être « *des lieux exemplaires du développement durable* » (Grenelle de la Mer, 2009). Ces propositions vont dans le même sens que des actions telles que l'adoption de l'Agenda 21 du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), qui a favorisé depuis 2004 la sensibilisation à l'environnement des acteurs du mouvement sportif.

La zone incluant les pertuis charentais (pertuis Breton, pertuis d'Antioche, pertuis de Maumusson) et l'estuaire de la Gironde ainsi que son embouchure qui a été retenue comme périmètre du futur parc marin, est un haut lieu des activités de sports et de loisirs en mer. Afin de mesurer le poids de ces pratiques, ce travail a fait l'objet d'un stage à la mission de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Il prend donc place dans le nécessaire travail d'état des lieux des activités qui a lieu lors de la mise en place d'un parc naturel marin. Il s'agit d'une première étape qui vise à dresser un panorama général des activités et qui sera suivi par des études plus précises en fonction des besoins. L'étude des pratiques de sport et de loisirs a été fractionnée en deux. D'un côté seront étudiées les pratiques de voile légère et de kitesurf, et de l'autre les autres pratiques de sports et de loisirs telles que le surf, le char à voile, le canoë-kayak, le jet-ski, l'aviron, la plongée et les engins tractés. Ici nous présenterons la première partie correspondant aux pratiques de voiles légères et de kitesurf, les autres pratiques de sport et de loisirs faisant l'objet d'une étude complémentaire menée en parallèle au sein de la Mission.

Les pratiques sportives et de loisirs ont déjà fait de façon ponctuelle l'objet de travaux. Sur le nautisme en général, nous pouvons citer l'ouvrage dirigé par Nicolas Bernard, *Le Nautisme, acteurs, pratiques et territoires* (N. Bernard, 2005)⁴, qui rassemble des contributions sur les implications économiques, sociales, juridiques, environnementales et spatiales du nautisme. La plaisance fait depuis plusieurs années l'objet de nombreux travaux universitaires puisque dès 1972, B. Vieville⁵ soutenait une thèse sur les ports de plaisance de la Côte d'Azur et en 1981, G. Pages faisait de même sur la navigation de plaisance dans la région Languedoc-Roussillon. Plus récemment, ce fut les thèses de Dorothée Rétière (D. Rétière, 2003)⁶ et d'Erwan Sonnic (E. Sonnic, 2005)⁷ qui se sont penchés sur la notion de bassin de plaisance et de bassin de

³ Grenelle de la Mer, Livre Bleu, Juillet 2009, p.33

⁴ BERNARD Nicolas (dir), 2005, *Le Nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 332p.

⁵ VIEVILLE B., 1972, *Les ports de plaisance de la Côte d'Azur*, Doctorat de 3ème cycle, Université de Nice, Faculté des Lettres et Sciences humaines, sous la direction de M. Jean Miège., 803p.

⁶ RETIERE Dorothée, *Les bassins de plaisance : structuration et dynamiques d'un territoire. Etude comparative Mor Bras (France) - Solent (Grande Bretagne)*, 2003

navigation. Plusieurs sports nautiques en particulier ont aussi fait l'objet d'ouvrages. Jean-Pierre Augustin dresse une analyse des territoires du surf dans l'ouvrage qu'il a dirigé - *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*⁸ – en 1994. La voile légère a fait l'objet en 2001 d'une thèse en sciences et technique des activités physiques et sportives. Ce travail – *L'espace de pratique de la voile légère en France : histoire, style et représentation* – cherche à montrer la diversité et l'hétérogénéité des façons de pratiquer cette activité en France. Puis les interactions entre le kitesurf et l'avifaune ont été étudiées par Nicolas Le Corre, dans sa thèse – *Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions homme/oiseaux*⁹ - en 2008. Les travaux sur les sports et les loisirs en mer sont donc issus de la géographie mais aussi d'autres disciplines. Cependant, un état des lieux à l'échelle du futur parc manquait au regard de l'importance de ce secteur d'activité sur la zone d'étude.

Ainsi, la question de savoir quel est le poids des pratiques de voile légère et de kitesurf sur le territoire du futur parc sera la trame que nous suivrons durant l'ensemble de cette étude. L'intérêt de ce travail de géographie permettra donc de dresser un état des lieux de ces pratiques nautiques sur le territoire concerné, qui constituera une base de travail au futur conseil de gestion du parc naturel marin en répondant à certaines questions : Où les pratiques se situent-elles ? Quels sont les organismes qui gèrent et qui organisent la pratique des sports nautiques ? Comment ce secteur d'activité peut-il venir épauler et être en adéquation avec les objectifs du parc marin, ou à contrario, le parc peut-il menacer la sauvegarde des activités de sports nautiques en général, et de la voile légère et du kitesurf en particulier ?

La méthodologie mise en place pour répondre aux questions posées utilisée lors de cette étude permet de caractériser de façon quantitative et qualitative la pratique de la voile légère et du kitesurf sur le territoire d'étude du parc. La description approfondie des méthodes utilisées fera l'objet d'une partie de ce mémoire.

Au travers de ce rapport, nous verrons dans un premier temps le contexte de l'étude ainsi que la démarche méthodologique. Puis, nous verrons quelle est l'importance des pratiques de voile légère et de kitesurf sur le territoire d'étude. Dans cette seconde partie, nous dresserons les caractéristiques spatiales, temporels et de fréquentation de la voile légère et du kitesurf. Enfin, une troisième et dernière partie consistera à

⁷ SONNIC Erwan., *La navigation de plaisance : territoire de pratiques et territoire de gestion*, [en ligne]. Thèse de géographie. Université de Bretagne Occidentale, 2005, 503p. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00011637/fr/> (Consulté le 08.09.2011)

⁸ AUGUSTIN Jean Pierre (dir.), 1994, *Surf atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, publication de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine

⁹ LE CORRE Nicolas, *Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés en Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux* [en ligne]. Thèse de géographie, Brest : Université européenne de Bretagne, 2009, 539p. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00431281/en/> (Consulté le 14.03.11).

décrire l'organisation et la structuration de la voile légère et du kitesurf sur le territoire d'étude. Nous verrons alors quelles sont les relations entre les pratiques étudiées et l'environnement.

Chapitre 1 : Les besoins de la connaissance des sports et loisirs en mer dans le cadre de la mise en place d'un parc naturel marin

Mots clés : Parc naturel marin, voile légère, kitesurf, pratique libre, pratique encadrée, enquête

La France possède le 2^{ème} espace maritime au monde en termes de superficie après celui des Etats-Unis. Dans le but de protéger 10 % de cet espace maritime, le gouvernement français a mis en place une politique de création de parcs naturels marins. La mission de création d'un Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a donc commandé des travaux dans le but de caractériser au mieux le territoire d'étude pour la création du parc.

Les sports et les loisirs en mer peuvent être définis comme des pratiques nautiques. La définition même du nautisme comme étant « *l'ensemble des activités se pratiquant sur l'eau ou dans l'eau dans un but sportif et/ou de loisir* » (Bernard, 2005)¹⁰ souligne la diversité des pratiques et du même coup des structures, des acteurs, et des espaces. Il y a la pêche de loisir, la voile, le surf et le char à voile par exemple, qui sont autant de pratiques sportives ou de loisirs qui rentrent dans ce domaine et montrent la complexité quant à la caractérisation de ces activités. Cette étude traite deux pratiques nautiques : la voile légère et du kitesurf.

Afin de pouvoir caractériser ces pratiques au sein du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, nous montrerons le contexte de la mise en place du parc naturel marin, ainsi que la place des sports et des loisirs nautiques au sein de ses objectifs. Puis, nous décrirons le protocole utilisé qui nous a permis de recueillir les données manquantes.

¹⁰ BERNARD Nicolas, (dir), *Le Nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2005, p. 131.

I. L'étude des sports et loisirs en mer dans le processus de mise en place d'un parc naturel marin

La mise en place d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais a été lancée en 2008. Ici, nous reviendrons sur le contexte qui a entraîné la création de ce parc. Puis après avoir détaillé les objectifs du parc naturel marin, nous définirons l'ensemble des pratiques nautiques qui seront traitées ici, afin d'avoir une vision claire de notre objet d'étude.

I.1. La mise en place d'un parc naturel marin dans l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais

Le parc naturel marin est un nouvel outil de gouvernance qui doit concilier protection des milieux naturels et développement des activités locales. Nous verrons quel a été le contexte de la mise en place de la mission de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, puis la place que devra avoir les sports et les loisirs en mer dans les objectifs mis en place par la mission du parc.

I.1.1. Du national au local, définition et contexte de la mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais

Les parcs naturels marins sont en France des structures visant la gestion intégrée, dans un objectif de protection d'une zone maritime

d'intérêt particulier pour la biodiversité et pour les activités humaines. Ils font partie du réseau des aires marines protégées (AMP), qui selon l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) sont des « *espaces délimités en mer, sur lesquels est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent, soit associé à un objectif local de développement socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources.* »¹¹. Ces AMP comprennent aussi d'autres types d'aires protégées comme par exemple les zones Natura 2000. Les données sur les aires marines protégées sont limitées mais on estime que si à peu près 70% de la surface terrestre est recouverte par l'eau, à peine 0,6 % de l'espace marin est officiellement protégé (5 127 aires protégées marines recensées en 2005)¹². L'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit quant à elle une aire marine protégée comme "*tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune, et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité*" (Kelleher, 1999)¹³. Dans le but de protéger 10% de son espace maritime, le gouvernement français a mis en place une politique de création de parcs naturels marins. L'objectif

¹¹ Source : Agence des Aires Marines Protégées : <http://www.aires-marines.fr> (Consulté le 05/05/2010).

¹² Source : FROGER G. et GALLETI F., Introduction, *Monde en développement* 2007/2, n° 138, p. 7-10.

¹³ Source : FROGER G. et GALLETI F., Introduction, *Monde en développement* 2007/2, n° 138, p. 7-10.

est de créer à terme une douzaine d'aires marines protégées. Le périmètre de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais a été choisi pour la création d'un parc. Ce nouvel outil devrait engendrer des modifications dans la gestion des pratiques liées à la mer.

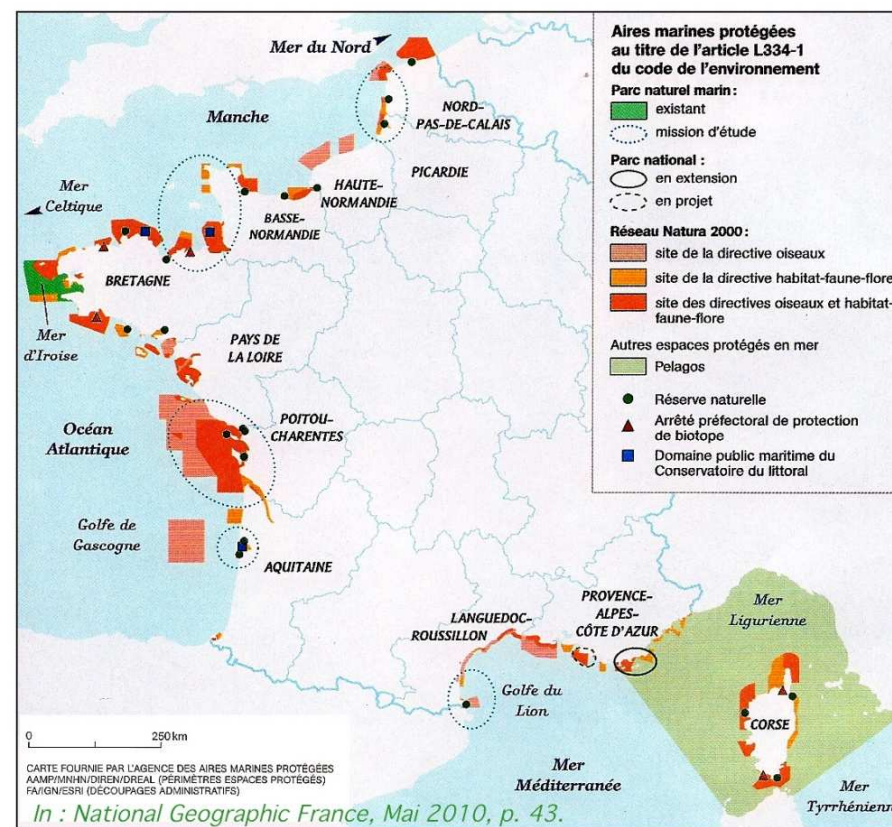
Le parc naturel marin inclut dans ses décisions chacun des acteurs concernés : élus locaux, services de l'État, usagers et professionnels de la mer, associations environnementales, scientifiques... C'est donc un mode de fonctionnement participatif¹⁴. La mise en place d'un parc naturel marin a pour objectif de construire et de mettre en œuvre un plan d'action et de gestion visant trois principaux objectifs : la connaissance du milieu marin, la protection de l'espace marin, et le développement durable des activités liées à la mer.

La mise en place de parcs naturels marins sur le territoire métropolitain tient compte d'un engagement qui a été pris lors du Grenelle de l'Environnement et dont a découlé la loi du 14 avril 2006, relative à la création de l'Agence des Aires Marines Protégées¹⁵.

Sur la figure 1, on peut voir que le littoral Français possède un ensemble d'aires marines protégées. Le parc naturel marin de la Mer d'Iroise à l'ouest de la Bretagne possède la plus grande superficie

avec 3500 km², ce qui correspond à la moitié de la surface du Finistère.

Figure 1 : Carte des aires marines protégées en France en 2010



Sur cette carte sont aussi présentes les réserves naturelles, les zones Natura 2000 et les parcs nationaux.

¹⁴ Source : Agence des Aires Marines Protégées : <http://www.aires-marines.fr> (Consulté le 05/05/2010).

¹⁵ Loi n° 2006-436 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

La mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais devrait suivre son calendrier et durée environ trois ans et demi¹⁶. Il convient maintenant, et afin d'être complet sur le contexte de la mise en place d'un parc naturel marin quant à notre objet d'étude, de décrire rapidement la place des sports et des loisirs en mer dans les objectifs du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

I.1.2. La place des sports et loisirs en mer dans les objectifs du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais

L'étude pour la création d'un parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais a officiellement été lancée le 20 mars 2008. Le 20 juin 2008, un arrêté du MEEDDAT a confié la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, conjointement au préfet maritime de l'Atlantique et aux préfets des départements de la Charente Maritime et de la Gironde. Un processus de concertation a été mis en place afin de composer le futur conseil de gestion du parc et de rédiger les orientations qui « définissent la personnalité du Parc et fixent ses grandes finalités » (AAMP, 2011)¹⁷.

¹⁶ Au moment d'écrire ces lignes, l'enquête publique est lancée et la création du parc doit se faire au début de l'année 2012.

¹⁷ Source : Agence des aires marines protégées, 2011, Pour un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, livret de proposition, 60p.

La finalité est la création du parc par décret qui doit intervenir début 2012 suite à l'enquête publique diffusée dans 117 communes du 22 août au 22 septembre 2011.

Les orientations retenues sont au nombre de six. Deux d'entre elles peuvent s'appliquer aux sports et aux loisirs en mer.

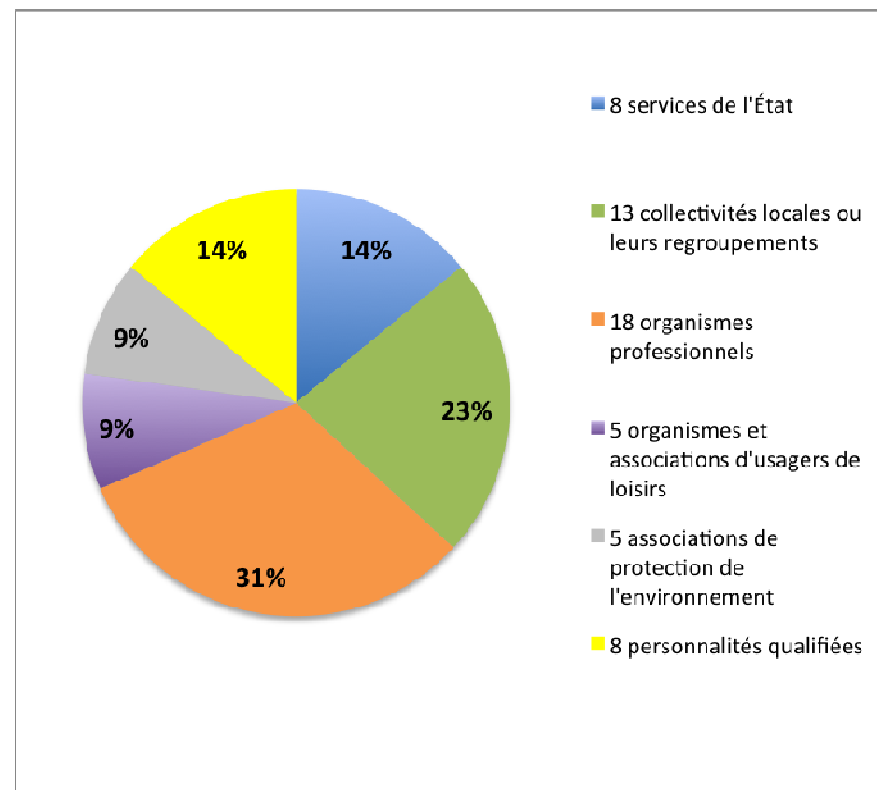
- « Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystème marins » : Ici, l'accent est mis sur le respect de l'environnement naturel dans les activités. Dans les pratiques des sports nautiques, c'est donc l'intention de promouvoir les bonnes pratiques environnementales.
- « Diffuser auprès du plus grand nombre la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu littoral » : les sports nautiques peuvent être, notamment dans le cas des pratiques encadrées, des supports pour l'implication des pratiquants à la préservation du milieu littoral à la manière où il est entendu ici. Comme le précise l'agence des aires marines protégées dans le livret de proposition¹⁸, « les fédérations sportives participent à la veille environnementales et peuvent éduquer leurs pratiquants au respect du patrimoine naturel » (AAMP, 2011).

¹⁸ Source : Agence des aires marines protégées, 2011, Pour un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, livret de proposition, 60p.

La question du nautisme, et des sports et loisirs en mer est donc, parmi d'autres thématiques au cœur des orientations de gestion du futur parc naturel marin. Comme le montre la figure 2, le conseil de gestion doit compter au total 57 membres. Sur ces 57 membres, 5 seront des « représentants des organismes et associations des usagers de loisirs en mer ». Il est prévu un représentant de la plaisance, deux représentants de la pêche de loisir, un représentant du sport et un représentant des activités subaquatiques de loisir. Un des 18 « représentants des organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime » peut aussi être ajouté puisqu'il s'agit d'un représentant de la Fédération des industries nautiques (FIN) qui est donc directement impliqué dans les sports et les loisirs en mer.

La mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais est donc à replacer dans un contexte général puisque la création de l'Agence des aires marines protégées en 2006 découle d'une demande internationale. Au sein du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, la place du sport reste minoritaire au regard d'autres activités professionnelles comme la pêche ou la conchyliculture. Cependant, il faut noter que les acteurs du monde sportif ont été très impliqués dans le processus de concertation. Cependant, il est apparu qu'il y avait un manque de connaissances sur ces pratiques maritimes.

Figure 2 : Représentation, en pourcentage, de chaque catégorie au sein du conseil de gestion (source : AAMP, 2011)



I.2. Objectifs, cadre et limites de l'étude

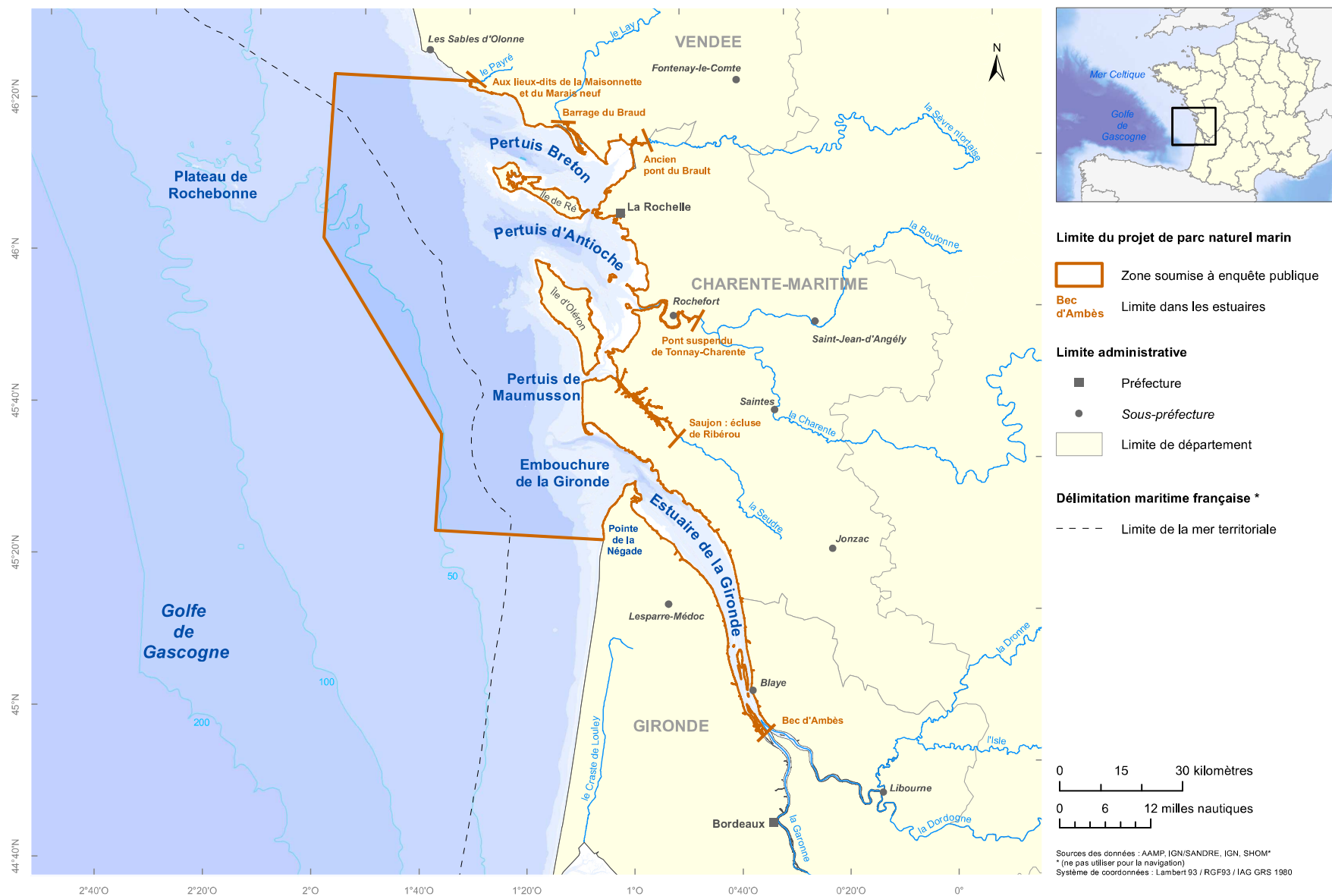
Dans le processus de mise en place d'un parc naturel marin, un ensemble d'études ont été réalisées afin de répondre à la nécessité de connaissance du territoire qui est concernée par la mission de création. Ce dernier, représenté sur la figure 3 (p. 17) mesure environ 6500 km² et a la particularité de s'étendre sur trois régions

et trois départements. Le Pays de la Loire est représenté puisque une partie des côtes de la Loire Atlantique (Vendée) sont incluses dans le parc. Les côtes maritimes de la région Poitou-Charentes sont incluses puisque l'ensemble de la façade atlantique de la Charente-Maritime est inclus dans le périmètre. Enfin, les limites du parc s'étendent sur les rives du département de la Gironde en Aquitaine. Ce travail a donc été réalisé dans le cadre d'un stage à la mission de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Les objectifs de ce stage sont décrits dans l'offre de stage en annexe 1. L'objectif principal sera donc ici de caractériser les pratiques de voile légère et de kitesurf sur le périmètre du futur parc, ce qui permettra de contribuer à une meilleure prise en compte de ces pratiques dans le futur plan de gestion du parc naturel marin. Ainsi, le recensement des acteurs, le descriptif des activités gérées par les structures encadrées, l'évaluation du nombre de pratiquants, le cadre réglementaire, un état des lieux économique et la perception des acteurs vis-à-vis de l'environnement et de la démarche parc sont les principaux objectifs qui ont été demandés par la mission.

Ce travail traite essentiellement des pratiques de voile légère et de kitesurf. En effet, l'étude fragmentée des sports et loisirs en mer a été envisagée. D'autres pratiques sportives et de loisirs font donc l'objet d'un travail similaire à la mission. Ces autres pratiques sportives sont le surf, le char à voile, le canoë kayak, la plongée, le jet-ski et les engins tractés. Une partie de la méthodologie utilisée dans cette étude a été commune entre ces deux études et un travail de synthèse a été produit pour la mission.

Figure 3 : Carte du périmètre du projet parc naturel marin (Source : AAMP, 2011).

Périmètre du projet de parc naturel marin



I.3. La Voile légère et le kitesurf : définition des pratiques, et éléments réglementaires

Les pratiques nautiques prennent des formes diverses sur le littoral. Leurs multiplicités, ainsi que leurs capacités à se renouveler et à s'adapter à la demande du public comme aux conditions météorologiques et océaniques en font des pratiques de la mer difficiles à observer, à cerner, bref, à étudier. Définir les différents sports que nous traitons ici est donc une étape préliminaire indispensable à notre analyse. Ensuite, nous verrons quelle est la situation de ces deux sports tant au niveau national qu'international afin d'introduire une étude plus approfondie de ces sports dans notre zone d'étude de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

I.3.1. Définitions et formes de pratiques

Les pratiques de voile légère et de kitesurf sont multiples. Les principaux supports qui sont pris en compte dans ces pratiques seront donc cités et décrits ici.

I.3.1.1. La voile légère

La voile légère n'est pas une pratique en elle-même mais un ensemble de disciplines constitué de plusieurs supports.

I.3.1.1.1. Définition

La voile légère concerne les embarcations non motorisées dont la propulsion est uniquement vélique et dont la partie de cockpit n'est pas couverte par un habitacle. Dépourvue d'un lest fixe et d'une taille généralement inférieure à 6 mètres, « l'embarcation légère de

plaisance » (terme juridiquement exact) peut supporter le plus souvent 3 personnes au maximum. Il s'agit donc des planches à voile, des catamarans et des dériveurs légers (Optimist, 420, 49er, etc.).

I.3.1.1.2. Les supports nautiques apparentés à la voile légère

La planche à voile

La planche à voile (windsurf en anglais) est « un engin flottant constitué d'un flotteur propulsé par une voile libre installée sur un mât monté sur rotule (pied de mât). Elle se pratique aussi bien sur eau plate que sur des plans d'eau agités ou dans les vagues. La planche à voile est constituée d'un gréement et d'un flotteur dont la taille et la forme varient en fonction du type de pratique. Le gréement est constitué par le pied de mât (qui relie le mât au flotteur), le mât, la voile et le wishbone qui permet au véliplaniste de tenir la voile. Il existe deux types de planche à voile : la *longboard* (flotteur avec dérive) et le *funboard* (flotteur sans dérive) »¹⁹.

¹⁹ Source : Agence des Aires Marines Protégées, 2009, Sports et loisirs en mer : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, 220p.



Photo 1 : Départ de la plage à la Tranche sur mer durant le raid La Tranche-Ile de ré. (© : Julian Schloffer, 2008).



Photo 2 : Catamarans durant le raid des Baleines. (© : Dave Fletcher).



Photo 3 : Régate de dériveurs 470 à La Rochelle. (© : François Richard, 2010).

Aujourd'hui, il existe plusieurs types de pratiques de planche à voile qui varient en fonction du niveau, du désir du pratiquant et des conditions météorologiques des différents lieux de pratiques. Ces différents sports donnent lieu à un matériel adapté : monotype (compétition), *formula windsurfing* (course de *fundboard* sur parcours olympiques), slalom, bump and jump, freestyle, vagues, etc.

Le catamaran

Le catamaran est un bateau possédant deux coques asymétriques. Il se place donc dans la catégorie des bateaux multicoques. L'invention de ce type de bateau est généralement attribuée aux populations polynésiennes. Il s'agissait initialement d'une simple pirogue à flotteur mais avec le temps, l'intérêt de relier deux coques est devenu évident : plus de stabilité et peu de tirant d'eau. « Ce type d'embarcation est commun dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans le Pacifique. Les Polynésiens utilisent une forme particulière d'embarcation à deux coques que l'on appelle "prao" qui possède en plus la particularité de pouvoir avancer dans les deux sens grâce à une rotation de 180° de la voilure »²⁰. Le premier catamaran de plage a été créé en 1968. Aujourd'hui, c'est le support, qui, par sa facilité d'apprentissage et son côté très ludique, est le plus demandé dans le réseau des écoles de voile, car il représente plus de 50 % des stages d'apprentissage de la voile²¹.

Le dériveur

« Le dériveur léger est un bateau de construction légère, généralement ponté sur l'avant et dont le plan antidérive est assuré par une dérive en bois, en métal ou en stratifié, amovible ou pivotante. Au centre de la coque se trouve le puits de dérive dans lequel se positionne la dérive. L'absence de lest rend le dériveur léger, vif, évolutif et amusant à mener. La tâche de maintenir l'équilibre du bateau est entièrement dévolue à l'équipage qui peut combiner plusieurs moyens : placement à bord avec l'usage d'accessoires permettant de

²⁰ Source : wikipédia

²¹ Source : Agence des Aires Marines Protégées, 2009, Sports et loisirs en mer : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, 220p.



Photo 4 : Kitesurf à Saint-Clément des Baleines sur l'île de Ré. (© : Aurélien Herbet, 2010).

placer son corps en dehors du bateau (sangles de rappel, trapèzes), réglage du gréement, manière de barrer, etc. Ces dériveurs sont le plus souvent menés en solitaire ou en double selon leur type »²². Le dériveur a tendance à disparaître petit à petit dans les structures de voile légère, remplacé par le catamaran, estimé plus ludique. Cependant, les dériveurs restent les bateaux qui rassemblent le plus de monde dans les compétitions nationales et internationales.

1.3.1.2. Le kitesurf

Le kitesurf est contrairement à la voile légère, une pratique en elle-même. Nous verrons cependant qu'il existe plusieurs autres supports apparentés à ce sport, mais qui reste encore aujourd'hui assez rare sur les lieux de pratiques.

1.3.1.2.1. Définition

Le kitesurf est une branche nautique des « glisses aérotractées » (terme juridiquement exact). Le pratiquant se tient en équilibre dynamique sur la planche, la propulsion est assurée par une aile aérotractrice. L'aile, que les pratiquants appellent aussi kite (kite est la traduction anglaise de cerf volant) ou cerf volant ou voile, est reliée au pratiquant par des lignes d'environ 20 à 25 mètres et pouvant aller jusqu'à 30 mètres. Cette aile est dirigée par une barre de pilotage. La glisse s'effectue sur une planche qui peut être soit directionnelle (sa forme implique un sens de déplacement) soit de type « twin tip » (pas de sens impliqué par la forme). Le pratiquant possède un harnais pour répercuter les efforts de traction et entraîner le déplacement.²³

²² Source : Agence des Aires Marines Protégées, 2009, Sports et loisirs en mer : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, 220p.

²³ Source : Groupe Ressource Littoral, Pôle Ressources National des sports de Nature, 2009 : Fiche kitesurf. 23p.



Photo 5 : Le kite mountaineboard. (© : V. Guyonnard, 2011).



Photo 7 : Le catakite. (© : Patrice Faure, 2010).



Photo 6 : l'handikite. (© : Régis Mortier).

I.3.1.2.2. Les supports nautiques apparentés au kitesurf

Le kite mountaineboard

Il s'agit d'une pratique reprenant le même principe de traction par cerf volant, mais en remplaçant le flotteur par une planche à roulette, et en évoluant sur une surface assez plane pour pouvoir rouler, que ce soit une plage, un parking ou un champ. Malgré que cette pratique soit gérée par la fédération française de char à voile, le kite mountaineboard est souvent utilisé lors de l'apprentissage dans les écoles de kitesurf. Cette pratique reste assez rare mais elle peut être observée sur le territoire d'étude du parc, notamment sur les plages qui possèdent un large estran.

Le catakite

Il s'agit de la pratique avec un catamaran auquel on a enlevé le mât et mis en place une attache spécifique (appelée pantoire) sur laquelle est reprise la traction de l'aile. Sur l'île d'Oléron, ce support devrait permettre prochainement²⁴ de pouvoir faire évoluer un public handicapé.

L'handikite

Comme de nombreux sports nautiques, le kitesurf est adapté au public handicapé. Il se pratique en solo avec une planche aménagée munie d'un siège baquet comme la pratique de l'handiski.

I.3.2. Situation kitesurf et voile légère en France et sur le périmètre d'étude

Afin de contextualiser les pratiques de voile légère et de kitesurf, il convient de dresser un bref historique de ces pratiques en France puis sur le périmètre d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

²⁴ Information recueillie auprès de Raphaël Acher, moniteur de kitesurf et gérant de la société *Oléron Kitesurf* (le 08/05/2011).

1.3.2.1. La voile légère, une pratique issue du yachting du 17^{ème} siècle

L'émergence et l'évolution des pratiques de voile légère ne peuvent être mise à l'écart de l'évolution plus générale des pratiques de voile en France. Les premiers signes d'une pratique de la voile « de loisir » apparaissent au 17^{ème} siècle sous le nom de yachting. C'est à cette période que se crée le *Royal Yacht Squadron* dont le siège est fixé à Cowes dans l'île de Wight. D'après Jean Pierre Augustin, « le nombre de yachts britanniques passe d'une cinquantaine en 1800 à plus de 2000 en 1881 et les clubs nautiques se créent dans la plupart des grandes villes maritimes d'Europe et d'Amérique » (J.P Augustin, 2005)²⁵. En France, c'est dans la deuxième partie du 19^{ème} siècle que sont créés les premiers cercles de régates. Ce sont des lieux réservés à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie et dont l'admission se fait à bulletin secret. La création du premier centre d'apprentissage de la voile date de l'entre deux guerres. Il s'agit du centre du commandant Rocq qui imagine l'apprentissage de la voile sur des *Stars* (bateaux reconnus par les instances internationales). Cette initiative va être reprise par le gouvernement de Vichy qui décide dans le cadre de « *son ambitieux projet éducatif* » (J-P

Augustin, 2005)²⁶ d'installer des centres d'apprentissage de voile. En 1943, quatre centres ont été créés : le centre Virginie Hériot de Socca, le centre Colbert d'Annecy, le centre Cassard de Nantes et le centre Bougainville de Sartrouville. Puis, dès la libération, l'idée de démocratisation du nautisme est reprise par des organisations comme les Glénan et l'Union nautique française (UNF) ou encore la création de la Fédération française de voile (FFV) en 1946. L'école des Glénan est créée en 1947 sous l'impulsion de Philippe Viannay et accueille ses premiers stagiaires en 1957²⁷. Ensuite, c'est à partir des années 1960 que se multiplient les écoles de voile, en parallèle avec le développement de programmes pédagogiques et de sécurité. En 1965 naît l'UCPA²⁸ de la fusion de l'Union nationale des centres de montagne (UNCM) et de l'Union Nautique française (UNF).

Trois axes majeurs semblent cependant traverser l'évolution de la voile²⁹ :

L'axe sociologique : qui a vu la démocratisation progressive des pratiques en parallèle avec l'essor des écoles de voile.

²⁵ Augustin Jean Pierre, 2005, *Le Nautisme en Aquitaine : de la diversité du littoral à la diversité des pratiques*. IN : BERNARD Nicolas (dir), 2005, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p.151-165.

²⁶ Augustin Jean Pierre, 2005, *Le Nautisme en Aquitaine : de la diversité du littoral à la diversité des pratiques*. IN : BERNARD Nicolas (dir), 2005, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p.151-165.

²⁷ Source : Les Glénan, Historique des Glénan [en ligne], 3p. Disponible sur : <www.glenans.asso.fr> (Consulté le 13.09.2011).

²⁸ UCPA : Union des Centres sportifs de Plein Air.

²⁹ Source : Pôle ressources national Sports de Nature [en ligne]. Disponible sur : www.sportsdenature.gouv.fr/ (Consulté le 13.09.2011).

L'axe technique et technologique car l'évolution des pratiques de voile a été facilitée par l'évolution et les progrès technologiques. Les embarcations sont aujourd'hui construites en matériel composite alors qu'elles étaient construites initialement en bois. Grâce à cela, les supports sont de plus en plus adaptés à la pratique.

L'axe de la formation et de l'encadrement : la formation des encadrants s'est petit à petit structurée : en 1965 apparaît le Brevet d'Etat de moniteur de voile qui permet au moniteur d'être rémunéré. Puis ce diplôme a été remplacé par le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) option voile en 1974. Le premier diplôme de moniteur fédéral a été créé en 1967 et à partir des années 80, cette pratique s'est professionnalisée, grâce à l'annualisation du fonctionnement des clubs, au développement de l'activité scolaire et l'explosion de l'activité saisonnière.

L'émergence des écoles de voile a été rendue possible par la création du premier diplôme de moniteur fédéral de voile en 1967. Ensuite, à partir des années 80, l'évolution de la réglementation a accompagné la professionnalisation de l'encadrement, largement favorisée par l'annualisation du fonctionnement des clubs grâce aux activités scolaires et sportives et à l'explosion de l'activité saisonnière.

1.3.2.2. L'essor récent du kitesurf

La pratique du kitesurf est beaucoup plus récente que celle de la voile légère. Elle apparaît sur le territoire français en 1997³⁰. Cependant, l'invention du concept est née il y a environ « 25 ans de l'imaginaire d'un voileux breton »³¹ (BELLIARD Y. & LEGRAND, 2010). Au début, en 1983, l'invention nautique se compose de deux éléments : un cerf volant à armatures gonflables et deux planches fixées aux pieds. « L'idée est de faire du ski nautique sans bateau à moteur »³² (BELLIARD Y. & LEGRAND, 2010). Même si le déplacement se fait par la suite avec une planche de type planche à voile, « cette piste est abandonnée à cause d'un environnement planche à voile en plein essor »³³ (BELLIARD Y. & LEGRAND, 2010). Le premier engin nautique portant le pilote de l'aile débute en 1990. Il s'agit d'un petit catamaran gonflable tracté à l'aide d'un cerf volant. Il se nomme le Wipikat, et est commercialisé par la société du même nom. Petit à petit durant le début des années 90, l'aile de traction est utilisée avec d'autres supports tels que le roller, le kayak, le snowboard, etc.

³⁰ Source : Agence des Aires Marines Protégées, 2009, Sports et loisirs en mer : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, 220p.

³¹ Source : BELLIARD Y. & LEGRAND Claude, Le kitesurf, une innovation française, Revue Espace, 2010, n°280, p.22-31.

³² Source : BELLIARD Y. & LEGRAND Claude, Le kitesurf, une innovation française, Revue Espace, 2010, n°280, p.22-31

³³ Source : BELLIARD Y. & LEGRAND Claude, Le kitesurf, une innovation française, Revue Espace, 2010, n°280, p.22-31



Photo 8 : Les débuts du kite : le kiteski.
(© :Wipika).



Photo 9 : Un Wipikat. (© :Wipika).

En 1995, l'UCPA³⁴, consciente de la potentialité commerciale de ce support, décide de le faire tester par sa clientèle durant une saison. Une enquête montre que ce support n'est pas apprécié du public. Les résultats sont en faveur d'un arrêt du Wipicat.

Plusieurs personnalités issues en général de la planche à voile continuent cependant de tester de nouvelles techniques et de développer de nouveaux prototypes. En 1996, les premières ailes de traction sont commercialisées et « dès lors le kitesurf connaît un développement et des ventes exceptionnelles »³⁵ (BELLIARD Y. & LEGRAND, 2010). 100 exemplaires sont vendus en 1997, 500 en 1998, 2000 en 1999, 6000 en 2000 et 15000 en 2001. On estime aujourd'hui à 100000 le nombre d'ailes vendues dans le monde chaque année.

Malgré quelques accidents mortels au début des années 2000 dans le cadre des pratiques libres et non encadrées, on observe une poursuite du développement de cette pratique jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2002, la fédération française de vol libre (FFVL) est délégataire auprès du ministère des sports pour cette activité. En 2005 est établie une norme qui oblige les pratiquants à se doter d'une commande déclencheuse pour annuler la puissance de l'aile sans la perdre, ainsi qu'un libérateur pour se détacher complètement de l'aile si le premier dispositif ne fonctionne pas totalement. Les progrès techniques ont permis de démocratiser cette pratique sportive et on estime aujourd'hui entre 20 000 et 30 000 les nombres de pratiquants de kitesurf en France.

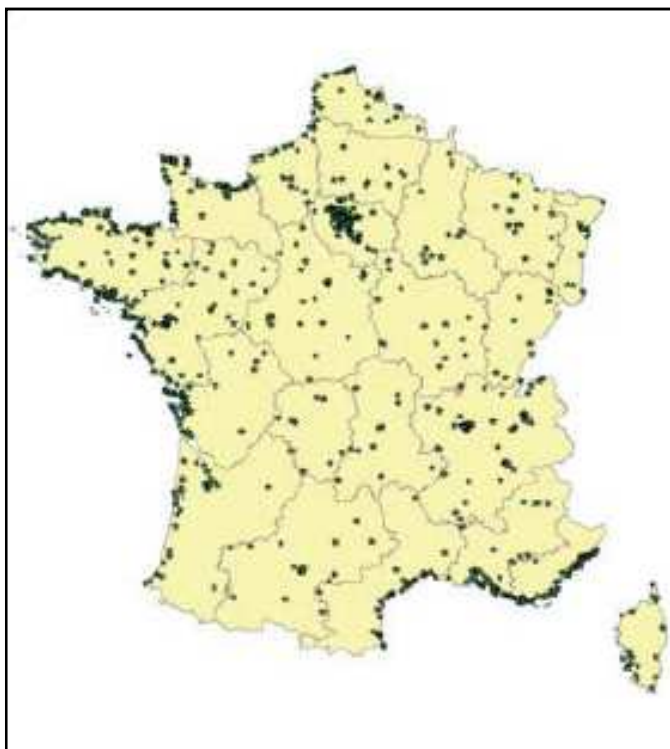
³⁴ UCPA : Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

³⁵ Source : BELLIARD Y. & LEGRAND Claude, Le kitesurf, une innovation française, Revue Espace, 2010, n°280, p.22-31.

1.3.2.3. Deux pratiques bien ancrées sur le territoire Français

La voile légère et le kitesurf se pratique par définition sur une étendue d'eau qui doit posséder une taille suffisamment conséquente pour permettre une navigation.

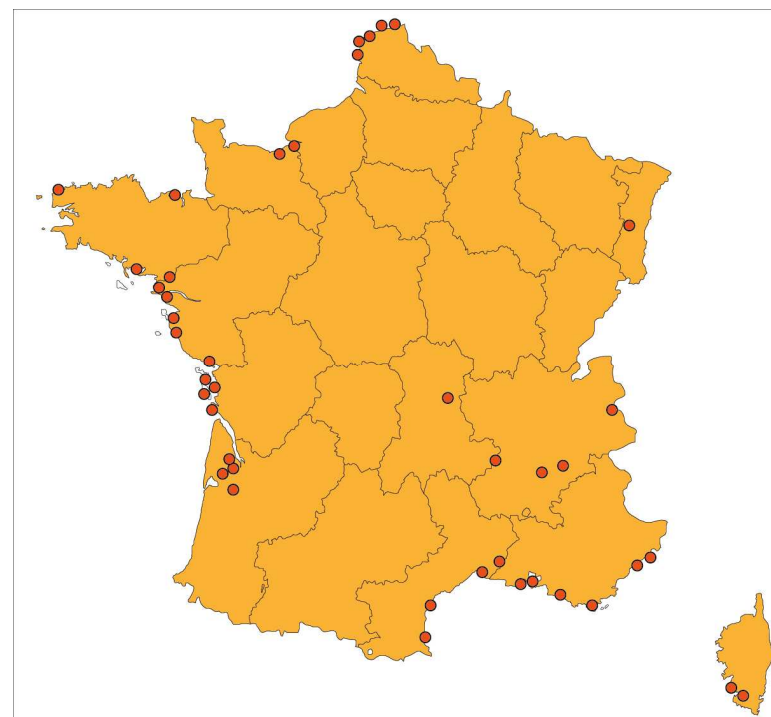
Figure 4 : Carte de la répartition des clubs de voile en France. (Source : FFV).



En France, les littoraux sont bien sûr des lieux privilégiés de ces pratiques sportives, mais les plans d'eau intérieurs, lacs, rivières,

fleuves et étangs peuvent aussi réunir les conditions favorables à la pratique de ces sports nautiques. La répartition des structures encadrées sur le territoire Français permet de distinguer les territoires où la pratique de ces sports est la plus représentée. La figure 4 montre la répartition des clubs de voile labélisés par la fédération française de voile sur le territoire métropolitain.

Figure 5 : Carte de la répartition des écoles françaises de kite (EFK) en France métropolitaine. (Conception : V. Guyonnard ; Source : FFVL).



On voit, que la majorité de ces structures sont situées sur les territoires littoraux. Les côtes de la Manche, de la Bretagne, du nord de l'arc atlantique et les côtes Méditerranéennes sont les territoires qui rassemblent le plus de structures. Pourtant, la région parisienne regroupe un nombre important de structures encadrées, ce qui montre bien qu'il y a une pratique de voile sur les plans d'eau intérieurs à proximité des grandes agglomérations et qu'elle n'est pas négligeable. Il y a environ 1080 structures de voile réparties sur le territoire Français. Sur ces 1080, environ 482 sont labélisées école française de voile (EFV), c'est à dire qu'elles proposent une activité basée sur l'apprentissage.

La figure 5 (p. 25) montre la répartition des écoles françaises de kite (EFK), c'est-à-dire les structures qui possèdent le label EFK. Il y a environ 397 clubs de kitesurf en France qui appartiennent à la FFVL. Sur ces 397, 55 possèdent le label EFK. La figure 5 montre que le bassin méditerranéen et la côte Atlantique sont les lieux où il y a le plus de structures labélisées EFK.

En se plaçant toujours à l'échelle du territoire métropolitain, on observe que le nombre de pratiquants de ces deux sports est très différent. La voile légère, est, comme nous l'avons vu, une activité qui est apparue il y a plusieurs siècles. Le kitesurf est, quant à lui, un sport très jeune qui est connu du grand public depuis une dizaine d'années. Le nombre de licenciés aux fédérations de référence de ces

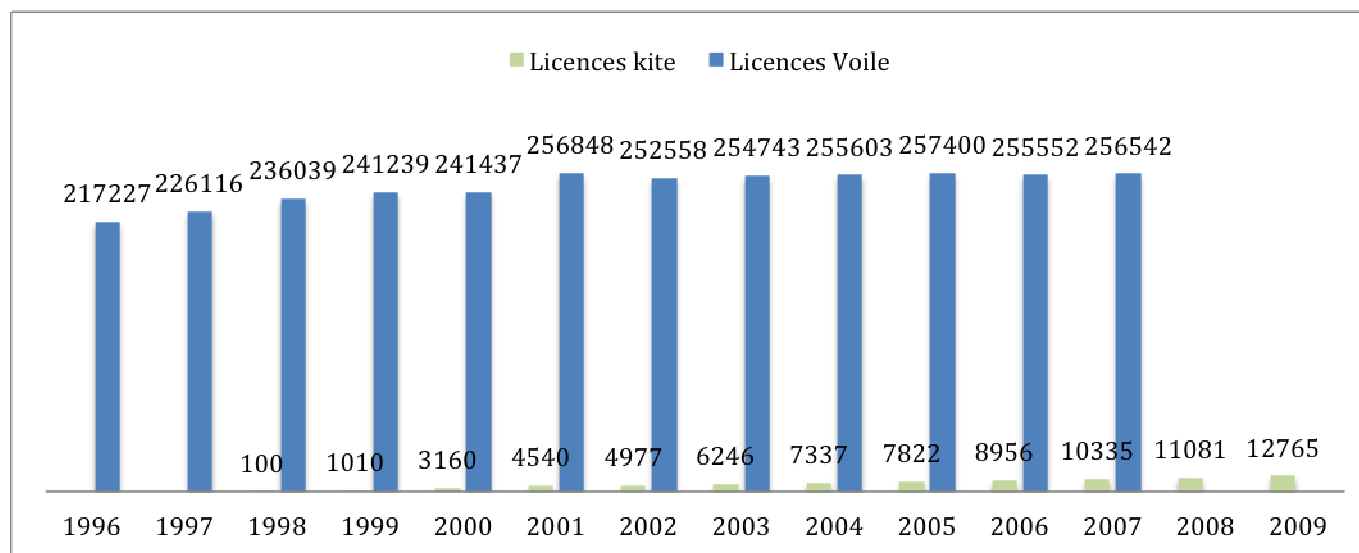


Figure 6 : Evolution des licences kite et voile en France de 1996 à 2009.
(Source : FFV, FFVL).

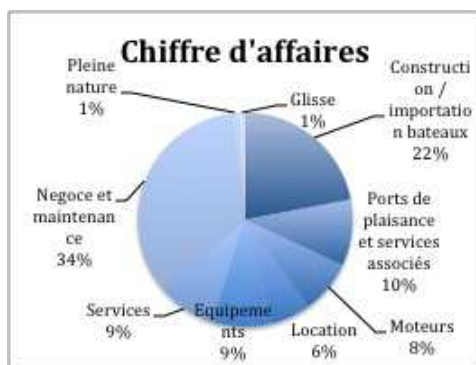


Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaire du nautisme en France. (Source : FIN, 2010).

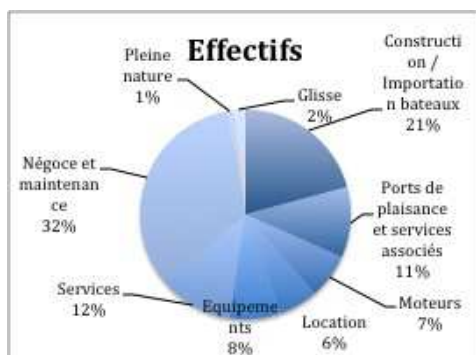


Figure 9 : Répartition des effectifs du nautisme en France. (Source : FIN, 2010).

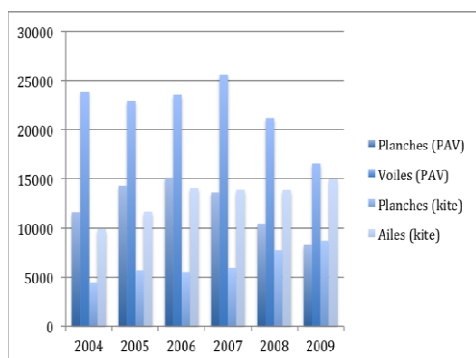


Figure 8 : Ventes de matériel de planche à voile et de kitesurf en France entre 2004 et 2009.

deux sports est donc significatif. Si l'on repère une stagnation, voire une très faible diminution des licenciés à la FFV en France, on observe en revanche une augmentation significative des licenciés de kitesurf, corroborant l'idée d'une activité en plein développement (figure 6, p. 26).

D'un point de vue économique sur l'ensemble du territoire Français, il est assez difficile de caractériser la voile légère et le kitesurf. En effet, selon les classifications de la FIN³⁶, ces deux activités sont classées dans deux catégories différentes : le kitesurf et la planche à voile sont classés dans la rubrique « Glisse », alors que toutes les autres activités de voile légère sont placées dans les rubriques des bateaux à voile et la rubrique « pleine nature ». Ce que l'on peut dire, c'est que les secteurs d'activités « Glisse » et « Pleine nature » représentent respectivement 2 et 3 % du chiffre d'affaire et des effectifs de l'ensemble des activités nautiques³⁷ en France (figure 7 et 8).

Le poids économique de ces deux secteurs d'activité est donc faible, au regard des autres grands secteurs que compte le nautisme, comme la négoce et la maintenance, secteur d'activité qui arrive en tête, suivi par la construction et l'importation de bateaux, les ports de plaisance, et les services associés.

Le marché de la glisse à proprement parler est assez spécifique. En effet, si l'on regarde le volume des ventes en France en 2009, on s'aperçoit que le kitesurf a tiré son épingle du jeu, puisqu'il se place sur un cycle de croissance positive depuis 2004, en dépit de la situation économique difficile caractéristique des années 2008 et 2009. Car en effet, poursuivant une augmentation constante déjà observée depuis plusieurs années, les ventes de matériel de kitesurf progressent de +13% en 2009, performance remarquable dans un contexte de crise économique. Le secteur de la planche à voile est dans une période plus difficile, comme en témoignent les chiffres de ventes de matériels sur la figure 9.

³⁶ FIN : Fédération des Industries Nautiques

³⁷ Source : FIN 2010

I.3.3.Point sur la réglementation

La voile légère et le kitesurf sont soumises au RIPAM (règlement international pour prévenir les abordages en mer). Cette convention internationale de 1972 est entrée en vigueur le 15 juillet 1977 (décret n° 77-778 du 7.7.1977). Pour ce règlement, les pratiquants sont particulièrement concernés par :

- Les règles de barre et de route
- Les feux et marques de navires
- Les signaux sonores et lumineux émis par des navires
- Les signaux de détresse des navires

Des travaux ont été menés courant 2007 par la direction générale de la Mer et des Transports, mission de la Navigation de plaisance et des Loisirs nautiques pour moderniser la réglementation sur les navires de plaisance à usage personnel et d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres. Les conditions de navigation en voile légère et de kitesurf sont définies dans la réglementation des affaires maritimes par la division 240 annexée à l'arrêté du 23 novembre 1987 et modifié au 1^{er} avril 2008. Elle s'applique aux bateaux de moins de 24 mètres. D'après ce règlement, les embarcations légères et les engins aérotractés doivent respecter le « pack basique » (Annexe 1):

- Les planches à voile et aérotractées effectuent une navigation diurne à une distance d'un abri³⁸ n'excédant pas 2 milles.
- À moins de 300 mètres de la côte, les pratiquants ne sont pas tenus d'embarquer de matériel de sécurité. Au-delà de 300 mètres de la côte, l'équipement obligatoire est composé de d'un équipement individuel de flottabilité (combinaison isothermique pour la planche à voile et le kitesurf et gilet de flottabilité pour les autres supports) par personne et d'un moyen de repérage lumineux

Cette première partie nous a donc permis de définir le contexte de ce travail ainsi que nos objets d'études. La voile légère et le kitesurf sont deux pratiques sportives et de loisirs dont l'une est une pratique ancienne qui a tendance à stagner alors que l'autre est une pratique récente en pleine expansion. L'étude de ces pratiques au sein du territoire d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a engendré la mise en place d'une méthodologie spécifique auprès des pratiquants et des structures encadrées.

³⁸ Abri : « tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité »

II. Réflexion sur les types de pratiques et mise en place d'une méthodologie adaptée

Le besoin du recueil de données sur les pratiques de kitesurf et de voile légère a eu pour conséquence la mise en place d'un protocole spécifique de recueil de données. En effet, après réflexion sur les types et les formes de pratique, il est apparu que la mise en place d'enquêtes auprès des structures encadrées et des pratiquants libres apparaissait comme la solution la plus adéquate.

II.1. Deux formes de pratiques distinctes : les pratiques libres et les pratiques encadrées

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les pratiques de voile légère et de kitesurf sont multiples. Les différents supports apparentés à ces pratiques ainsi que leurs importances ont été cités et expliqués. Une dernière différenciation reste cependant à voir. En effet, les formes de pratiques peuvent être définies différemment: les pratiques libres et les pratiques encadrées.

II.1.1. Des pratiques encadrées gérées par les structures nautiques

La pratique encadrée de voile légère ou de kitesurf suppose que cette dernière soit entourée par un cadre. Ce cadre est représenté par les structures nautiques, c'est à dire les clubs, les écoles, ce que nous nommerons les structures encadrées. Nous le verrons, ces structures sont nombreuses sur le territoire d'étude et la pratique encadrée est

différente de la pratique libre. L'apprentissage reste le premier objectif des pratiquants encadrés. Ces structures permettent à de nombreux pratiquants de s'initier ou de se perfectionner dans le sport de leur choix. D'autre part, les pratiquants ont la possibilité de pouvoir se regrouper en clubs afin de profiter des avantages que procurent ce mode de regroupement. Le partage de leurs passion peut-être un de ces avantages, mais cela peut-être aussi le fait de pouvoir mutualiser du matériel, des locaux, ou encore le fait de pouvoir s'associer pour proposer une force de pression afin de bénéficier d'avantages quant à leurs conditions de pratiques. Enfin, se regrouper en club peut permettre aussi de s'affilier à une fédération de référence et profiter des avantages que cela procure. Les facteurs qui incitent les pratiquants à se regrouper sont donc nombreux et engendrent donc une multiplicité des types de structures observées.

II.1.2. Des pratiques libres difficiles à étudier

Les pratiques libres sont comme leur nom l'indique des pratiques autonomes, sans encadrement. Ce sont donc des pratiques difficiles à caractériser, puisqu'aucunes structures de référence ne les représentent. Cependant, nous verrons que les pratiquants peuvent avoir une pratique encadrée dans le cadre de compétition par exemple, ainsi qu'une pratique libre dans le cas de leurs loisirs. Un protocole particulier a été mis en place dans ce travail auprès des pratiquants de planche à voile qui représentent la grande majorité des pratiquants libres de voile légère. Les autres supports apparentés à ce sport (catamaran, dériveur) sont moins fréquents (même si ils peuvent exister) dans le cas des pratiques libres car le

stockage du matériel suppose d'avoir un espace disponible à proximité du lieu de navigation, ce qui n'est pas le cas de la planche à voile, le pratiquant pouvant aisément se rendre sur un lieu de pratique avec son matériel comme dans le cas du surf par exemple.

Les pratiques libres et les pratiques encadrées sont donc deux formes de pratique que nous essayerons d'étudier en parallèle. Nous verrons que dans le souci de caractériser ces pratiques nautiques, de nombreuses différences apparaîtront entre ces deux formes de pratiques.

II.2. La mise en place d'une enquête auprès des structures encadrées

II.2.1. Recensement des structures encadrées

L'étape préliminaire à la caractérisation des pratiques encadrées a été de recenser toutes les structures de voile légère et de kitesurf présentes sur notre périmètre d'étude.

Les structures de voile légère sont pour la quasi totalité des cas, des structures implantées physiquement sur un lieu précis. Les bases nautiques, les clubs de voiles, les associations de pratiquants sont donc assez facilement repérables. En revanche, pour les structures de kitesurf, nombreuses sont celles qui sont itinérantes. C'est l'école, l'encadrant et les stagiaires qui se déplacent sur les lieux de pratiques, en fonction des conditions de mer et de vent ainsi que des conditions de navigation recherchées. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette spécificité.

Différentes bases de données ont été utiles, pour effectuer un recensement complet et exhaustif des structures encadrées présentes sur le périmètre du parc. Les sources principales utilisées sont :

- Données déjà compilées au sein des structures départementales, régionales et nationales (Comités départementaux de voile, ligues de voile et de vol libre, fédération française de voile et fédération française de vol libre)
- Base de données du Ministère en charge des sports via le RES (Recensement des Equipements Sportifs)
- Guides de tourisme, guides des stations nautiques, guides des offices du tourisme
- Recherches personnelles

II.2.2. Répartition et organisation de la donnée

Les données recueillies ont été soit distillées par clubs lorsque cela était pertinent, soit par aires géographiques correspondant aux pays³⁹, ce qui semblait être l'unité territoriale la plus cohérente. En effet, la répartition de l'offre des structures est proportionnelle à la valeur touristique d'un territoire. D'autre part, au niveau du nautisme, c'est bien à l'échelle du pays que peut être organisée cette activité. Sur notre territoire, trois exemples peuvent confirmer ces

³⁹ D'après la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite loi Pasqua du 4 février 1995, modifiée par la LOADDT, dite loi Voynet du 25 juin 1999.

affirmations : les stations nautiques des pays Rochefortais et Royannais et l'association Nautisme En Marennes Oléron (NEMO).

La figure 10 (p. 32) montre les pays au sein du périmètre d'étude du parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais auxquelles nous rajouterons une entité géographique « bordelais ». Ils sont au nombre de 10, avec, du sud au nord, le Médoc, le bordelais, la Haute-Gironde, la Haute-Saintonge, le Royannais, le pays de Marennes-Oléron, le Rochefortais, le Rochelais, l'Ile de Ré, et le Sud-Vendée. Notons, que, pour ce dernier et pour la faisabilité de ce découpage, nous élargirons le périmètre du pays Sud-Vendée à l'entité géographique « sud-Vendée » englobant l'ensemble de la Vendée présente dans le périmètre d'étude du futur parc.

Figure 10 : Carte des limites des Pays dans l'aire de création du parc naturel marin

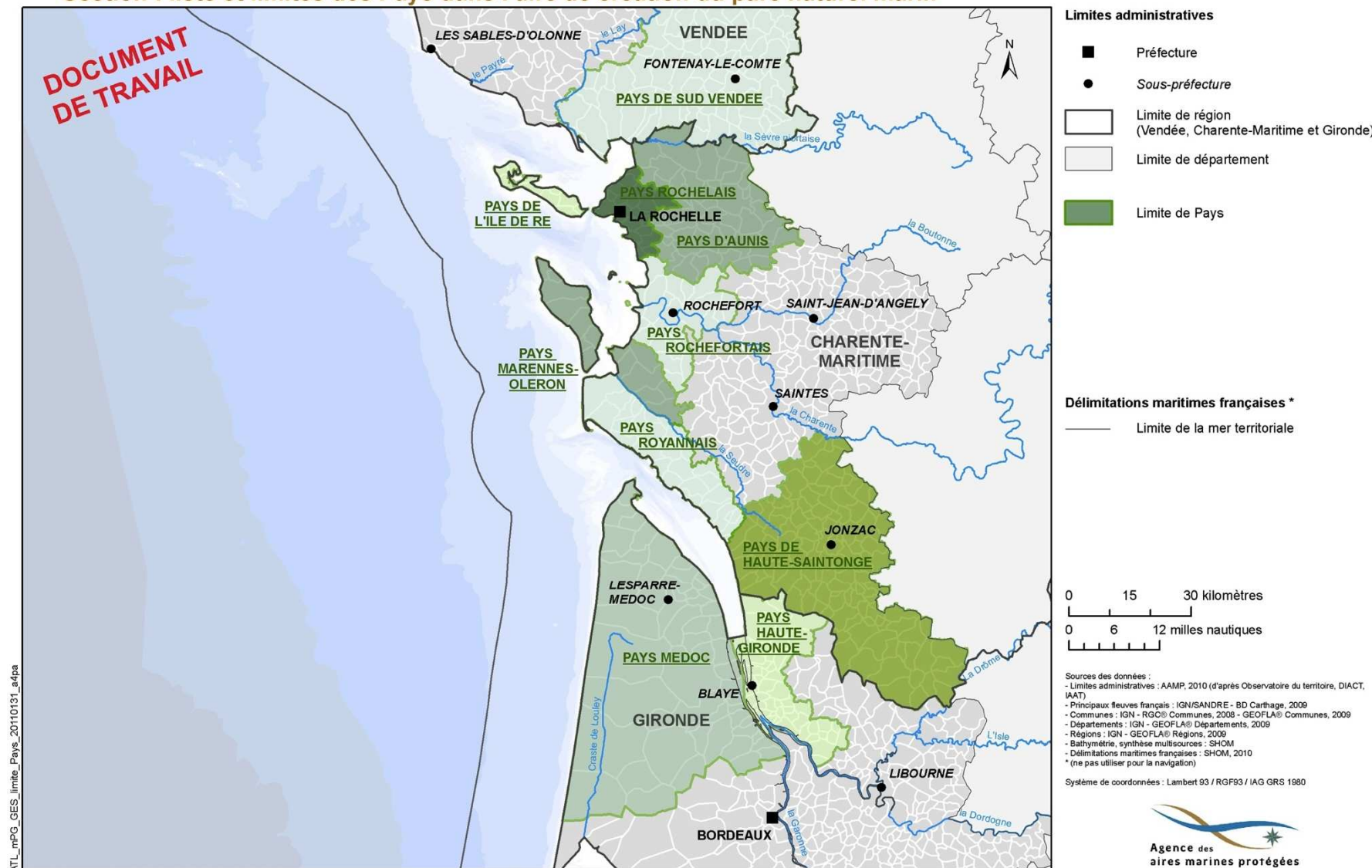


ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET PERTUIS CHARENTAIS

Gestion : liste et limites des Pays dans l'aire de création du parc naturel marin

EDITEE LE :

15/02/2011



II.2.3. Répartition par pays et nombre de structures concernées par l'enquête

Ici, nous verrons successivement la répartition des structures de voile légère et de kitesurf par aire géographique au sein du périmètre de création du parc naturel marin.

Sur le territoire d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, il y a au total 53 structures encadrées de voile légère et 17 structures de kitesurf. Cette répartition correspond à l'offre des clubs nautiques de voile légère et de kitesurf au sein du périmètre d'étude. C'est pourquoi, une même structure peut être comptabilisée deux fois car, ayant à la fois une activité de voile légère et de kitesurf. Cela correspond généralement aux grosses structures, c'est-à-dire celles comptant plusieurs salariés annuels. Le cas par exemple du *Cercle Nautique Tranchais* en est un bon exemple. En effet, cette base nautique basée à la Tranche-sur-Mer a une activité voile légère très importante, et propose depuis quelques années une activité kitesurf. Le détail des activités sportives déployées par ces clubs sera décrit plus loin.

En ce qui concerne la voile légère, une différence considérable réside dans l'offre de l'activité entre les pays qui composent l'espace d'étude. La figure 11 (p. 34) montre que du sud-Vendée au pays Royannais, nous observons une quantité importante de structures par aire géographique. Par contre, les pays de Haute-Saintonge, de Haute-Gironde, du Médoc et le bordelais, possèdent peu de structures encadrées de voile légère sur leurs territoires, puisqu'il y a successivement une structure par pays de voile légère. Il y a pourtant sur l'agglomération de Bordeaux un important club de voile (le

cercle de voile de Bordeaux), très actif à l'échelle de la région. Or, il n'a pas été comptabilisé ici, car il ne pratique pas sur l'estuaire mais sur le lac de Carcans qui se situe sur la commune de Bombanne en Gironde. C'est le pays Rochelais, qui regroupe donc le plus de structures de voile légère à l'échelle du périmètre d'étude du parc naturel marin. Avec 13 structures proposant de la voile légère, il devance le pays de Marennes-Oléron (9 structures), l'île de Ré (8 structures) et le Royannais (7 structures). Viennent ensuite le sud-Vendée (7 structures), puis le pays Rochefortais (5 structures).

La répartition des structures de kitesurf ne respecte pas tout à fait la même logique. La figure 12 (p. 35) montre que L'île de Ré est le pays qui concentre le plus de structures avec 6 structures. Le pays du Médoc en concentre 4. Ces dernières ne sont pas localisées sur des communes directement connectées au territoire du parc naturel marin, mais viennent pratiquer sur le « spot » de la Chambrette sur la commune du Verdon-sur-Mer. En effet, cette plage est idéalement orientée, lorsque les vents viennent d'est.

Figure 11 : Carte du nombre de structures encadrées de voile légère par aire géographique

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des structures encadrées de voile légère par aire géographique sur le territoire d'étude du parc naturel marin

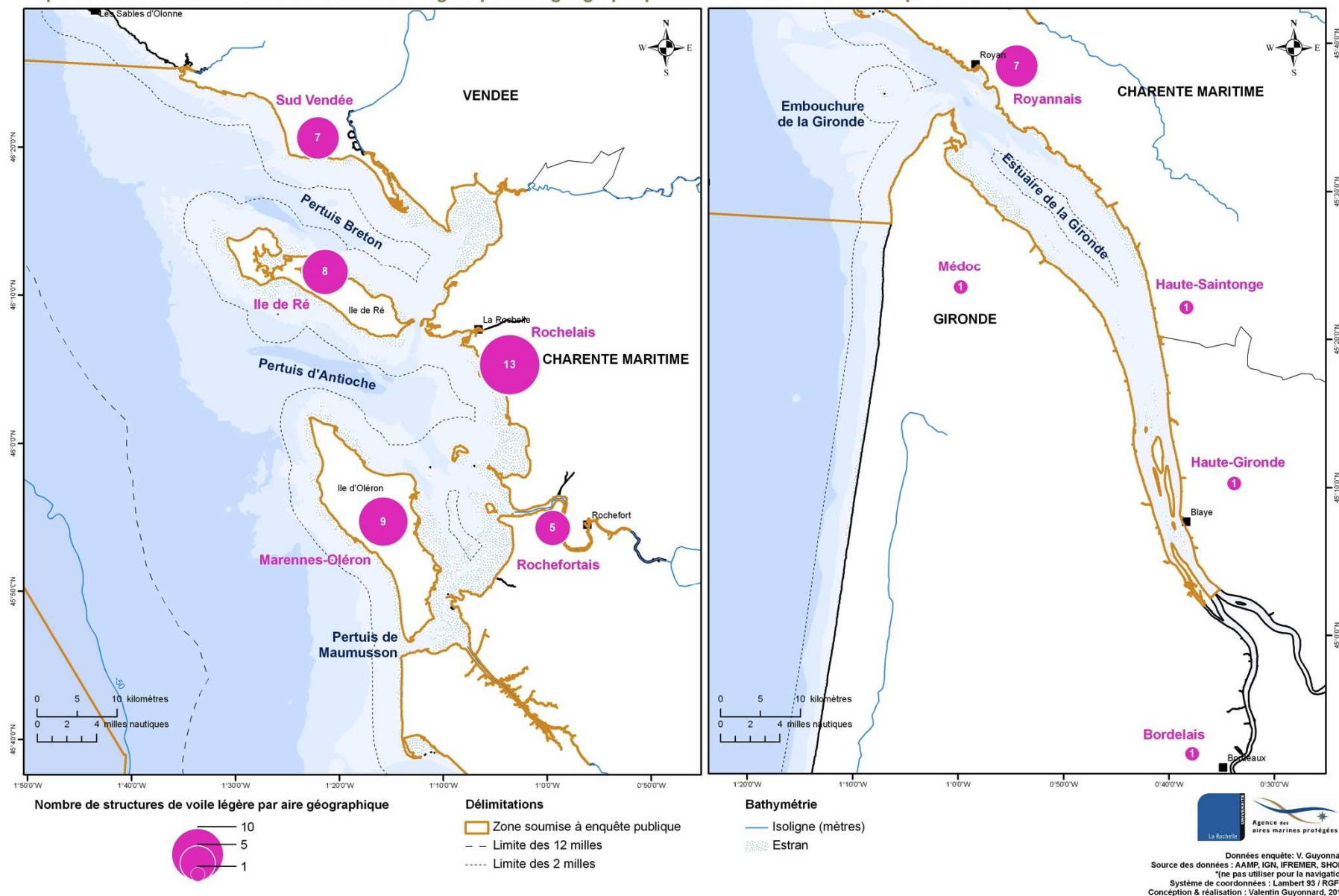
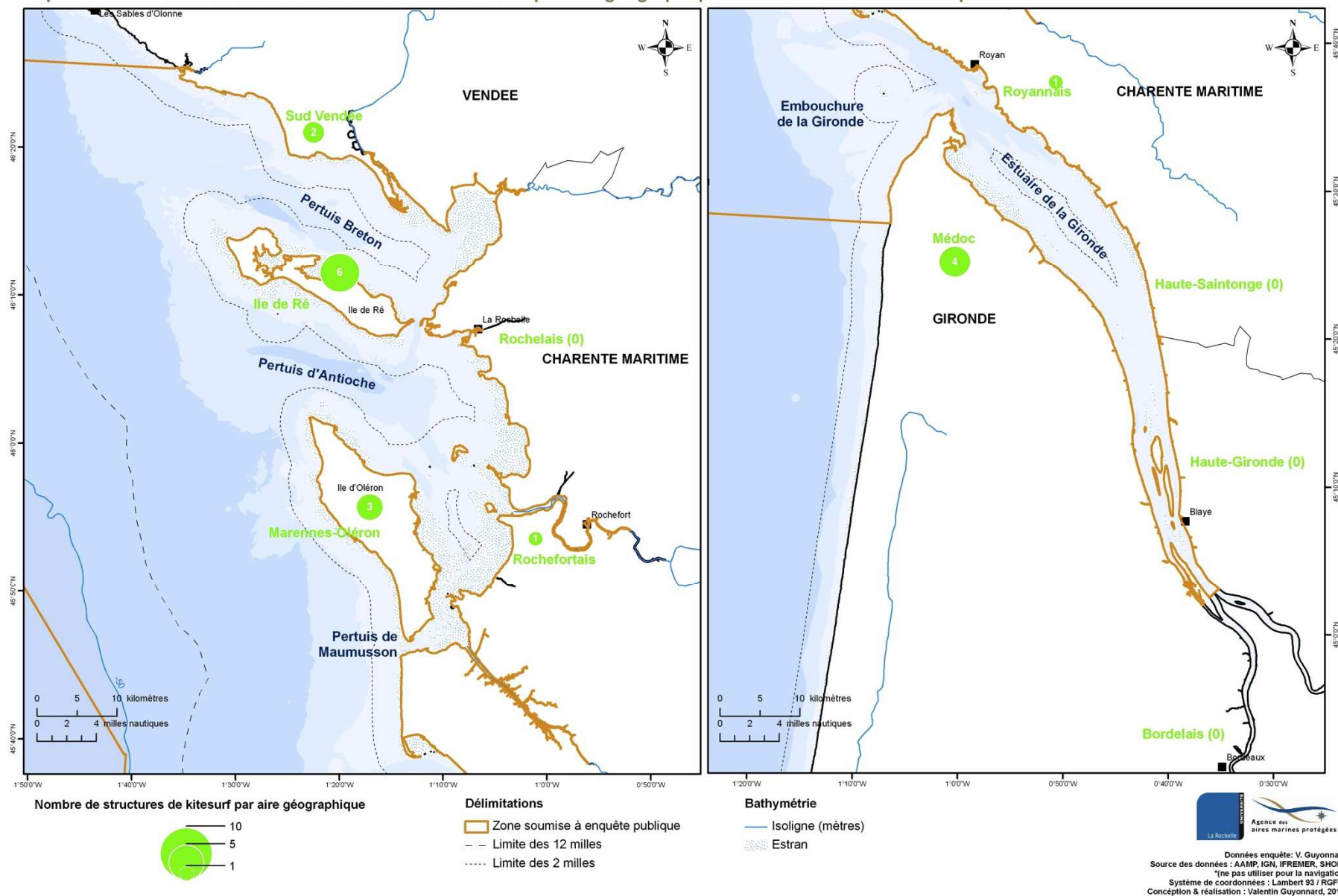


Figure 12 : Carte du nombre de structures encadrées de kitesurf par aire géographique

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition du nombre de structures encadrées de kitesurf par aire géographique sur le territoire d'étude du parc



La zone sud-Vendée concentre 2 structures de kitesurf. Le Rochefortais et le Royannais en concentrent une chacun alors que comme pour la voile légère, on remarque une absence totale de structures sur l'estuaire de la Gironde.

La répartition des structures encadrées de voile légère et de kitesurf par pays montre une première répartition de la pratique de ces sports et de ces loisirs sur la zone d'étude. Les îles, mais aussi les littoraux en agglomération sont les zones où les structures sont le plus implantées.

II.2.4. La mise en place d'une enquête pour le recueil de données quantitatives manquantes

Après avoir effectué ce premier recensement, la nécessité de récolter des données de caractérisation des structures encadrées a été envisagée, par la diffusion d'un questionnaire à destination des gérants de ces structures (annexe 2).

II.2.4.1. Les thématiques abordées dans le questionnaire

Les informations nécessaires à la caractérisation de ces activités sur le territoire du parc étaient de plusieurs natures :

- Une première partie de ce questionnaire concerne des informations générales sur les structures, à savoir leurs statuts, leur ancienneté, les activités qu'elles pratiquent ainsi que les fédérations et les labels qu'elles possèdent.
- La deuxième thématique concerne la caractérisation de la fréquentation de ces structures. Dans cette partie du

questionnaire, les questions portent sur les rythmes de fréquentation des structures sur l'année, la semaine, et la journée. Puis, une série de questions tentent de dénombrer le nombre de personnes qui pratiquent une activité au sein de cette structure.

- La thématique suivante qui est abordée concerne la caractérisation économique des structures de sports et de loisirs en mer. Dans cette partie, deux sujets principaux sont abordés. Il s'agit des emplois et du poids économique de ces structures.
- La quatrième thématique concerne les caractéristiques réglementaires des activités. Ici, l'objectif n'est pas de présenter un état des lieux exhaustif de toutes les lois et règlements qui régissent les activités de voile légère et de kitesurf, ce qui a fait l'objet par ailleurs d'une recherche documentaire. Mais ici, l'attention est mise sur la description par les professionnels des restrictions ou des autorisations locales des activités.
- La partie suivante concerne les interactions avec les autres activités. Ici, il s'agit de s'informer sur l'existence ou non de gênes ou de conflits qui peuvent exister entre les professionnels des activités de sports et de loisirs et les autres usages de la mer.
- Puis, l'avant dernière thématique du questionnaire porte sur les interactions de l'activité avec l'environnement. Ici, nous avons abordé d'une part les mesures que les structures ont pu mettre en place en faveur de l'environnement, et d'autre part

leurs perceptions des interactions entre le milieu naturel et leur activité.

- Enfin, la dernière partie du questionnaire consiste à caractériser spatialement l'activité. A l'aide de fonds de cartes à différentes échelles, l'enquêté devait reporter sur ces cartes sa zone de pratique ainsi que d'autres éléments de précision.

L'objectif de ce questionnaire est d'avoir une base de données commune avec les autres sports traités. Ainsi, le même questionnaire a été diffusé à l'ensemble des structures nautiques de voile légère et de kitesurf mais aussi de surf, de plongée, de canoë-kayak, de char à voile, d'aviron et de jet-ski et d'engins tractés. Certaines données étaient déjà compilées au sein des comités départementaux ou des ligues concernées. Dans ces cas là, les questionnaires ont été adaptés afin de ne pas demander des informations qui étaient déjà disponibles autre part.

II.2.4.2. Mode de passation

Le choix de l'envoi par courrier postal de ce questionnaire a été fait. La passation du questionnaire s'est donc faite de manière auto-administrée, d'où une exigence maximale de clarté et de précision. Le renvoi du questionnaire se faisant aussi par la poste, une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse de la mission était incluse dans le courrier.

L'aide des structures fédératrices a été importante, dans la diffusion et le taux de participation à l'enquête. Le comité départemental de voile de Charente-Maritime a fourni une lettre d'accompagnement à

ce questionnaire afin d'appuyer notre démarche (annexe 3). Pour le kitesurf, un courrier de la fédération française de vol libre a été envoyé par mail par l'intermédiaire de Matthieu Lefeuvre (Cadre Technique National de la FFVL). Ces lettres d'accompagnement ont été positives-aux dires de certains gérants de structures- pour la prise en considération de notre travail.

Les taux de retour ont donc été satisfaisants, même si les structures de voiles légères, ont davantage répondu que celles du kitesurf. En ce qui concerne la voile légère, le taux de retour de ces questionnaires a été de 81 %. Sur les 53 structures, seulement 10 n'ont pas retourné le questionnaire. En revanche, pour le kitesurf, seulement 56% des structures nous ont renvoyé le questionnaire, ce qui correspond à 10 questionnaires sur 17.

Ce taux de retour est satisfaisant, d'autant plus que les questionnaires non-reçus, correspondent à de petites structures à très faible activité, pour la plupart. Ces résultats nous permettent donc qu'une grande majorité de l'activité pratiquée sur la zone d'étude du futur parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais, soit prise en compte.

II.3. La difficulté de toucher les pratiquants libres et la mise en place d'un protocole spécifique

La difficulté de toucher les pratiquants libres est un problème dans notre objectif de caractériser les pratiquants libres. Certaines études

ont déjà tenté de caractériser les pratiquants libres de planche à voile (enquête BVA commandé par la FIN, 1985) ou de kitesurf comme celle faite par la FFVL durant l'année 2011⁴⁰. L'idée de faire passer un questionnaire court auprès des pratiquants de planche à voile de la zone d'étude a donc été envisagée (annexe 4).

II.3.1. Mode de passation

Afin de toucher les pratiquants libres, le choix de diffuser sur des sites internet ou des blogs de pratiquants a été fait. Trois sites internet ont été choisis en fonction de leurs popularités et de leurs spécificités géographiques. En effet, il fallait pouvoir avoir la possibilité de questionner des pratiquants sur l'ensemble de la zone d'étude. Un premier blog, dont l'auteur pratique essentiellement sur le sud du département de Charente-Maritime a été choisi⁴¹. Le deuxième correspond au blog dont les sujets s'orientent sur des pratiques autour de La Rochelle⁴². Enfin, un dernier est spécialisé sur la pratique de la planche à voile en Vendée⁴³. Ce questionnaire

⁴⁰ FFVL, CCI de Bordeaux, Etude socio-économique de la filière kitesurf en Aquitaine, février 2011. Enquête initiée par la ligue Aquitaine de Vol Libre, sous la coordination de Matthieu Lefeuvre (Cadre Technique National FFVL) et Benedict Marie (responsable kitesurf au sein de la ligue Aquitaine)

⁴¹ Greg Boulnois. Gregboulnoish's blog, windsurf et autres passions en Charente-Maritime...et ailleurs ! [En ligne]. Disponible sur : <<http://gregboulnoish.canalblog.com/>>. (Consulté le 06 09 2011).

⁴² Fred Michel. Blog de Lhookipa. [En ligne]. Disponible sur : <<http://lhookipa.skyrock.com/>>. (Consulté le 06 09 2011).

⁴³ Windsurf85, toute l'actualité du windsurf en Vendée. [En ligne]. Disponible sur : <<http://www.windsurf85.com/>>. (Consulté le 06 09 2011).

s'adresse aux pratiquants qui consultent ces sites, ce qui pose un biais logique à l'éventuelle analyse statistique. Cependant, cette enquête n'a pas la vocation d'être exhaustive mais simplement, de proposer une première approche et de tester aussi cette méthodologie. Au total, 110 questionnaires ont été remplis, ce qui permet d'avoir une première approche de la pratique de la planche à voile sur le site d'étude.

II.3.2. Les thématiques abordées dans le questionnaire

Les thématiques abordées dans ce questionnaire seront dans leur quasi totalité reprises dans le raisonnement. Elles permettent de faire un diagnostic rapide sur plusieurs points ⁴⁴:

- Des informations sur les pratiquants : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation (département), sports nautiques pratiqués, etc.
- Les lieux de navigations
- La perception des lieux de pratique
- Les éventuels conflits et gênes avec les autres pratiquants
- Les critères de choix des lieux de navigation
- La fréquence des navigations
- Le budget alloué à la pratique de la planche à voile.

La mise en place de protocoles spécifiques aux pratiques libres et encadrées nous permet donc d'aborder différents points de caractérisation des activités.

⁴⁴ Une synthèse des réponses est disponible en annexe 5.

Conclusion partie 1 :

Ce premier chapitre a donc permis de contextualiser puis de cadrer notre étude. Nous avons vu que l'étude des sports et des loisirs en mer au sein du territoire d'étude du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais est une étape préalable indispensable à la meilleure prise en compte de ces activités au sein de cette future aire marine protégée. Les pratiques étudiées ici sont la voile légère et le kitesurf dont le poids au sein de notre territoire d'étude reste à évaluer. Cependant, au niveau national et mondial, ces pratiques ont une histoire et une dynamique actuelle totalement différente. En effet, l'une est ancienne et date de plusieurs décennies, alors que l'autre est beaucoup plus récente puisque le kitesurf a été inventé dans les années 80 et que l'activité s'est développée à partir de la fin des années 90. Deux enquêtes à l'échelle de la zone d'étude ont été diffusées. L'une à l'intention des structures encadrées de voile légère et de kitesurf et l'autre à l'intention des pratiquants libres de planche à voile.

Chapitre 2 : L'importance des pratiques de voile légère et de kitesurf sur le territoire du parc

Mots clés : Zone de navigation, « spots », aspects temporels de la pratique, fréquentation, pratiquants.

Afin de caractériser les pratiques de voile légère au sein du périmètre d'étude du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, nous aborderons dans ce chapitre les aspects spatiaux, temporels et de fréquentation de ces pratiques nautiques. Les pratiques libres, comme les pratiques encadrées seront traitées. Nous verrons donc dans un premier temps que l'empreinte spatiale des pratiques étudiées sur notre étude se situe à l'abri des îles, chose d'autant plus vraie pour les pratiques encadrées. Ensuite, l'aspect temporel nous renseignera sur les rythmes et les fréquences des pratiques. Enfin, une caractérisation des pratiquants sera faite avant de mesurer le poids de la fréquentation des structures et des sites sur notre zone d'étude.

I. Des espaces de pratiques réglementés et localisés à l'abri des îles

Entre pratiques libres et pratiques encadrées, les zones de navigation ne sont pas toujours les mêmes. La consommation de l'espace diffère selon les différents types de pratiques. Nous verrons donc dans un premier temps quelle est l'empreinte spatiale théorique de la voile légère et du kitesurf en fonction du type de pratique. Puis, nous ferons un état des lieux des zones de pratiques de ces sports sur le territoire d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

I.1. Empreinte spatiale théorique des pratiques de voile légère et de kitesurf

La voile légère et le kitesurf, qu'ils se pratiquent de façon libre ou encadré s'inscrivent par leurs caractéristiques techniques et d'enseignement de façon différente dans l'espace.

I.1.1. Voile légère et kitesurf, des zones de pratiques réglementées

Les pratiques nautiques⁴⁵ sont comme l'ensemble des pratiques maritimes fortement réglementées. Cette réglementation passe par

⁴⁵ Un résumé a déjà été fait sur les réglementations générales de ces pratiques au chapitre 1, point I.3.3.

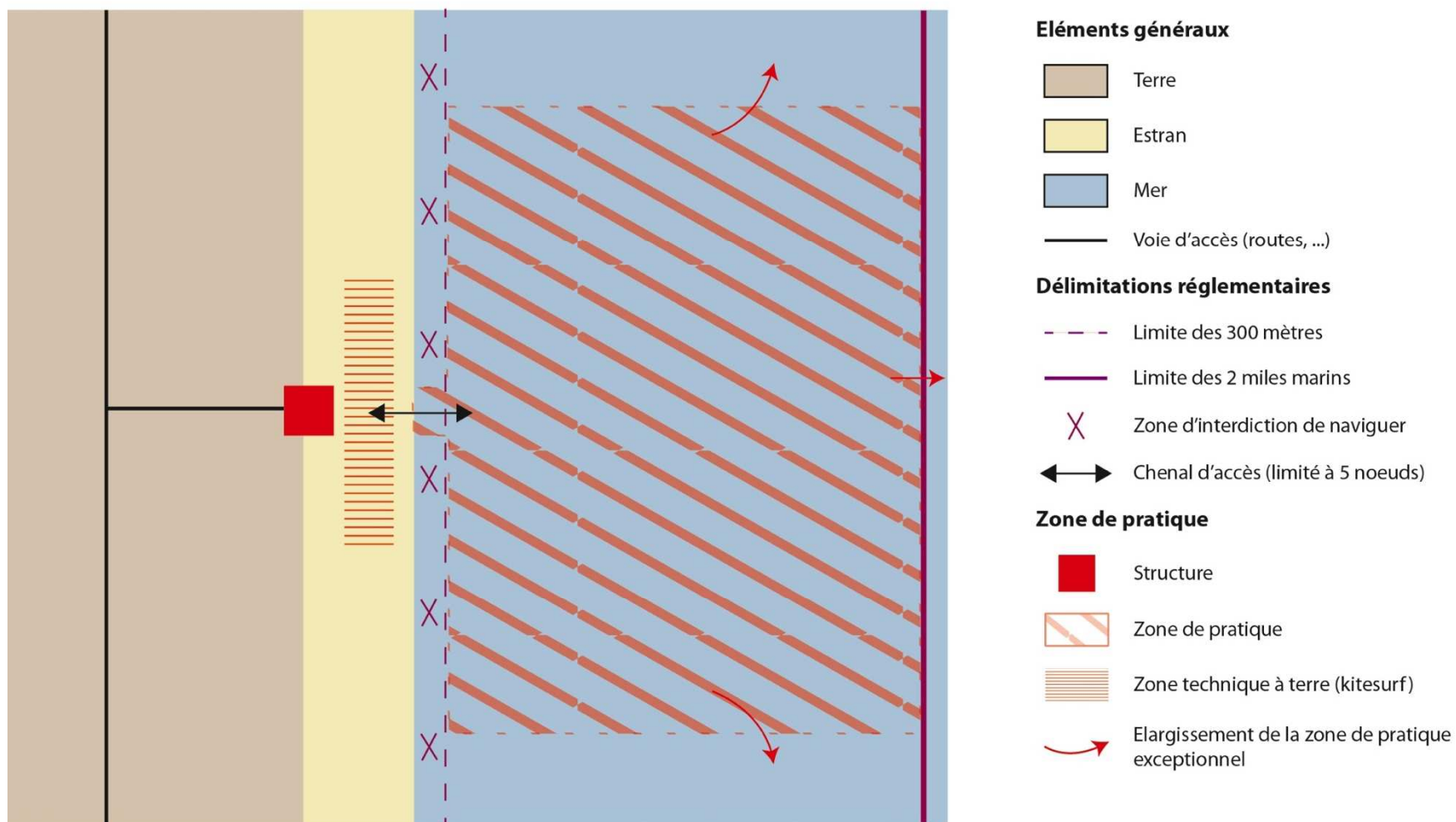
des obligations d'embarquer à bord du matériel de sécurité ainsi que par des limitations spatiales de leurs zones de pratiques. Nous verrons donc ici quelle est l'influence des réglementations sur l'empreinte spatiale théorique des pratiques de voile légère et de kitesurf.

La figure 13 (p. 42) montre que l'empreinte spatiale théorique de la voile légère et du kitesurf est délimitée entre autres par la réglementation appliquée à ce type d'embarcation. Les embarcations de voile légère, et les engins de glisse aérotractés sont soumis à une navigation diurne qui ne doit aller au delà de deux milles nautiques d'un abri. D'autres part, la figure montre aussi que la bande des 300 mètre du rivage est interdit aux embarcations de ce type lorsqu'il y a une zone de baignade. Afin de traverser cette zone, les engins de voile légère et de kitesurf doivent utiliser un chenal adapté dans lequel la vitesse est limitée à 5 nœuds.

La zone de pratique de la voile légère et du kitesurf peut donc s'étendre sur l'espace maritime dans les limites de cette réglementation et de la réglementation maritime générale.

Figure 13 : Schéma de la réglementation des zones de pratiques de la voile légère et du kitesurf

Réglementation et zones de pratiques de la voile légère et du kitesurf



Conception/réalisation : Valentin Guyonnard, 2011



Photo 10 : Zone technique d'une structure de kitesurf aux Huttes à Saint-Georges d'Oléron.
(© : Oléron Kitesurf).



Photo 11 : Panneau indicatif de la zone réservée pour le kitesurf sur la plage de Rivedoux nord. (© : Valentin Guyonnard, 05.02.2011).

Le kitesurf se démarque de la voile légère car ce sport est très consommateur de place puisqu'en pratique, deux zones sont principalement utilisées par les kitesurfeurs. La plage tout d'abord qui est destinée à la préparation, au décollage et à l'atterrissage des ailes (photo 10). Cet espace doit être assez grand car les lignes des ailes de kitesurf font en général entre 25 et 30 mètres de long. Sur les plages les plus fréquentées par les plageurs l'été, des arrêtés municipaux interdisent la pratique du kitesurf. Cependant, sur notre zone d'étude, des zones spécifiques ont aussi été mises en place sur des lieux de pratique. Ces zones de décollages ou d'atterrissages réservées appelées généralement « zones techniques » sont assez fréquentes et souvent limitées dans le temps. Ils sont établis aussi par arrêté municipal. La photographie 11 montre un panneau indicatif situé à l'entrée de la plage de Rivedoux nord. Puis, le deuxième espace de pratique est l'espace maritime en tant que zone de pratique. La dimension des ailerons (environ 5 cm) permet de naviguer en eau très peu profonde, c'est-à-dire très proche du bord lorsque cela est autorisé.

La voile légère se démarque du kitesurf puisque cette pratique ne nécessite pas obligatoirement un espace important sur la plage, à part pour entreposer le matériel, comme on peut le voir sur certaines plages en période estivale. Puis au niveau de l'enseignement, le kitesurf bénéficie d'une particularité puisque l'on peut dire qu'il existe deux modalités pratiques d'enseignement en kitesurf : l'enseignement où l'élève débutera sur la plage dans le maniement de la voile de traction, puis ira en bord de mer dans une zone où il a pieds pour apprendre les premières glisses. Ensuite, l'enseignement en pleine eau où l'élève découvrira l'ensemble de son cursus d'apprentissage directement en mer accompagné par son moniteur sur un bateau à moteur. Cette dernière modalité d'enseignement permet au moniteur et aux élèves de pouvoir bénéficier d'un espace beaucoup plus étendu que si ils démarraient de la plage, et leur permet de pouvoir évoluer sans se soucier de la sécurité et des dangers environnants, comme les baigneurs ou des éléments de la végétation parfois gênants pour le pilotage de l'aile.

I.1.2. Une consommation de l'espace différente entre pratiques libres et pratiques encadrées

L'espace consommé par les pratiques de voile légère et de kitesurf est donc réglementé et différent, selon la pratique en elle-même. Il convient ici, de définir de façon théorique, l'empreinte spatiale c'est à dire le périmètre d'évolution potentiel des pratiques de voile légère et de kitesurf, en fonction du type de pratiques, c'est à dire en fonction des pratiques encadrées et des pratiques libres.



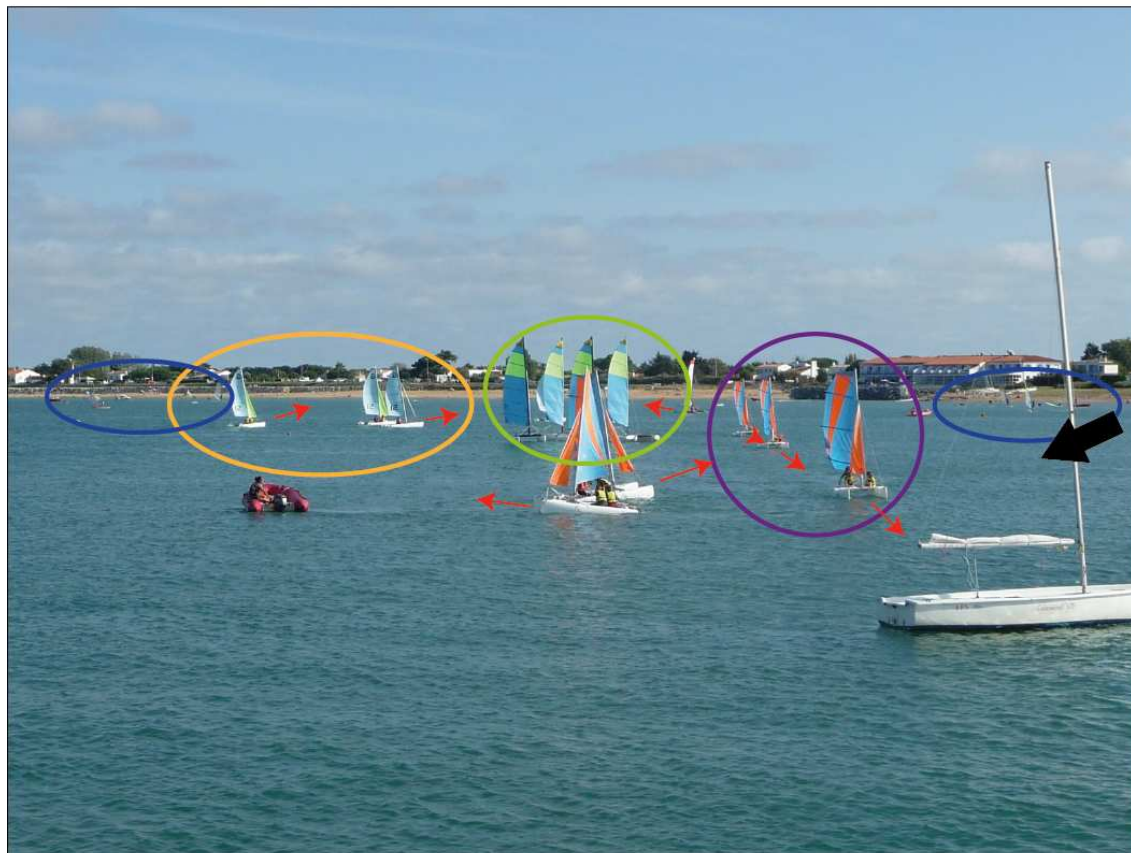
Photo 12 : Le Yacht Club de l'Océan (YCO) à Saint-Denis d'Oléron. (© : Yacht Club de l'Océan).

1.1.2.1. Les pratiques encadrées : une zone étendue mais délimitée

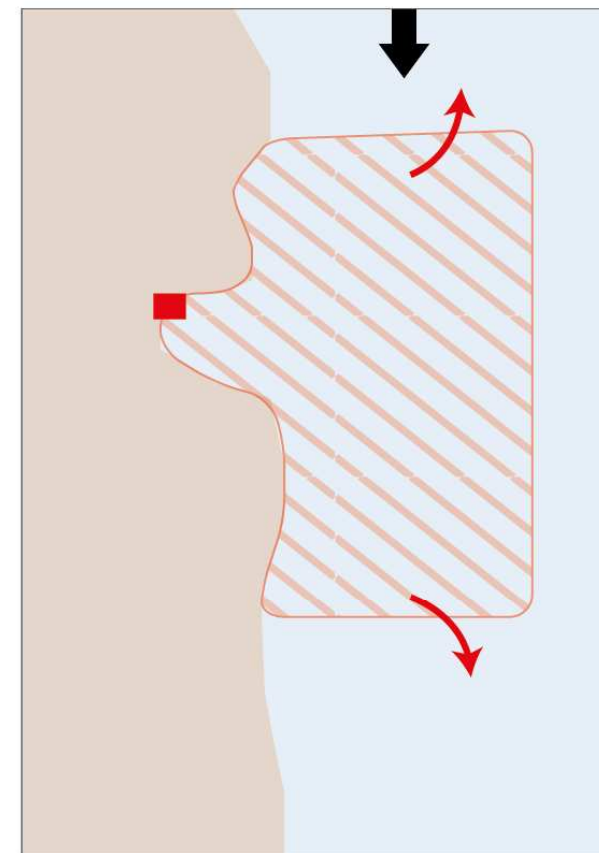
Les pratiques encadrées ont une zone de pratique délimitée par des soucis de sécurité d'une part, et des contraintes de temps puisqu'une séance d'apprentissage dure entre 2 et 3h. Cependant, la figure 14 (p. 45) montre que l'empreinte spatiale des structures nautiques paraît étendue dans le sens où l'apprentissage de la pratique suppose la possibilité d'évoluer dans une vaste zone afin de pouvoir aborder l'ensemble des aspects de l'apprentissage. Sur la figure 14 un groupe de catamaran remonte au vent et vient donc d'une position sous le vent. Un deuxième groupe est au portant, c'est à dire qu'il descend dans le sens du vent. Par cet exemple, on peut dire que dans toutes les directions du vent, la zone de pratique des structures encadrées s'étend et peut donc avoir une taille importante. Cette multiplication des trajectoires impose que la zone d'évolution des pratiques encadrées peut s'étendre jusqu'aux limites réglementaires. D'autre part, l'organisation de manifestations, comme les régates dans le cadre de la voile légère, ou de navigations plus longues- à l'image des raids qui peuvent être organisés sur le territoire d'étude -suppose que la zone de navigation puisse s'élargir.

Figure 14 : Schéma de l'empreinte spatiale théorique des pratiques encadrées

Empreinte spatiale des pratiques encadrées



-  Direction du vent
-  Groupe de catamarans qui remonte au vent
-  Groupe de catamarans au mouillage
-  Groupe de catamarans au portant
-  Groupes de planche à voile
-  Trajectoires des embarcations



-  Direction du vent
-  Terre
-  Mer
-  Structure encadrée
-  Zone de navigation de la structure encadrée
-  Elargissement de la zone de navigation pour des manifestations

Conception/réalisation : V. Guyonnard, 2011.

1.1.2.2. Les pratiques libres : une zone de navigation limitée

Les pratiques libres ont une empreinte spatiale qui diffère de celles des pratiques encadrées. Comme nous l'avons vu précédemment, les pratiques libres de voile légère correspondent essentiellement à de la planche à voile. Ce que nous dirons ici s'applique aussi au kitesurf. Les lieux de pratique libre se composent d'une zone à terre, accessible en général par la route, avec un parking et d'une zone de navigation. La zone de navigation s'étend sur une longueur variable dans un axe perpendiculaire à la direction du vent comme le montre la figure 16 (p. 47), ce qui la différencie de la zone de navigation des pratiques encadrées. On peut alors définir *le spot* comme la combinaison d'un espace d'accueil et de départ de la navigation complétant la zone de navigation elle-même. Sur la figure 15 qui représente la trace GPS d'une navigation en planche à voile à Saint-Georges-de-Didonne, on constate, que l'essentiel du tracé est orienté perpendiculairement à l'axe du vent. Le pratiquant libre en planche à voile ou en kitesurf, se contente le plus souvent, d'effectuer un certain nombre d'allers-retours perpendiculaires au vent. Cette particularité est à mettre au profit des objectifs des pratiquants libres. Le pratiquant libre recherche la vitesse beaucoup plus que l'exploration qui suppose une zone de navigation plus étendue.

Les pratiques de kitesurf et de voile légère, de manières libres ou encadrées ont des empreintes spatiales différentes. Les pressions qu'elles peuvent provoquer sur le milieu ne seront donc pas de même nature. On peut alors émettre l'hypothèse que dans le cas des

Figure 15 : Tracé GPS d'une navigation en planche à voile le 04.07.2011. (© : Greg Boulnois).



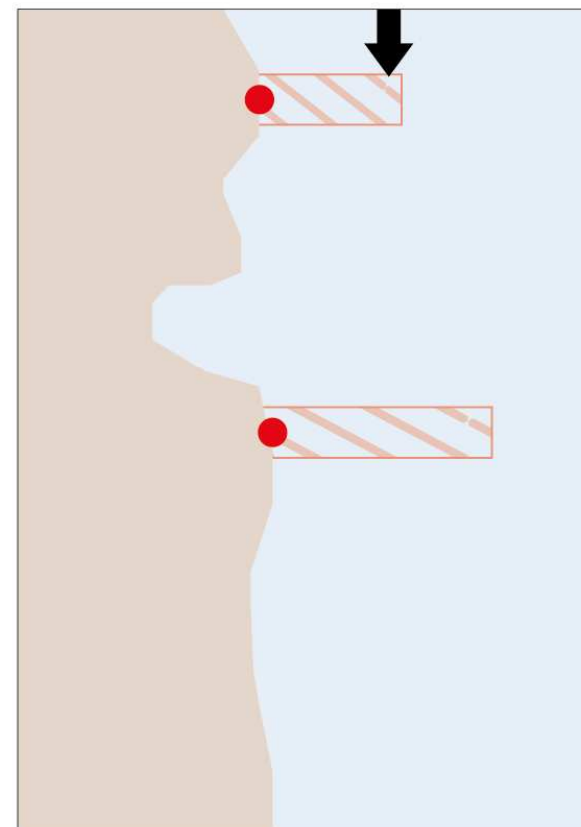
pratiques libre, la multiplication des passages sur une même zone pourrait intensifier les pressions sur le milieu naturel et augmenter la concentration des pratiquants sur un lieu restreint, ce qui du même coup augmente les conflits potentiels.

Figure 16 : Schéma de l'empreinte spatiale théorique des pratiques libres de voile légère et de kitesurf

Empreinte spatiale des pratiques libres



-  Direction du vent
-  Trajectoire des pratiquants



-  Direction du vent
-  Terre
-  Mer
-  Point de départ de navigation
-  Zone de navigation
-  Spot

Conception/réalisation : V. Guyonnard, 2011.



Photo 13 : Sortie du port des Lasers durant les championnats du monde à La Rochelle. (© : Valentin Guyonnard, le 28.07.2011).

I.2. Un réseau dense de structures encadrées

Les structures de voile légère et de kitesurf forment un véritable réseau sur le territoire d'étude du parc. Nous verrons dans cette partie, que leurs répartitions n'apparaissent pas comme aléatoires, et que certaines zones du territoire d'étude du parc naturel marin présentent une concentration moins importante d'activités en voile légère et en kitesurf. Nous étudierons ensuite également les zones de pratiques, vues ici comme des zones de navigation, -c'est-à-dire des parties maritimes de l'inscription spatiale de la pratique- qui peuvent se recouper entre les différentes activités, mais peuvent aussi différer, en fonction de la pratique sportive traitée et en fonction des caractéristiques de cette dernière.

I.2.1. La voile légère encadrée sur le territoire du parc : une très forte représentation sur le territoire d'étude

Nous l'avons vu précédemment, 53 structures de voile légère ont été recensées dans cette étude. Les retours du questionnaire nous permettent d'avoir une vision d'ensemble précise de l'activité encadrée de voile légère sur le territoire d'étude.

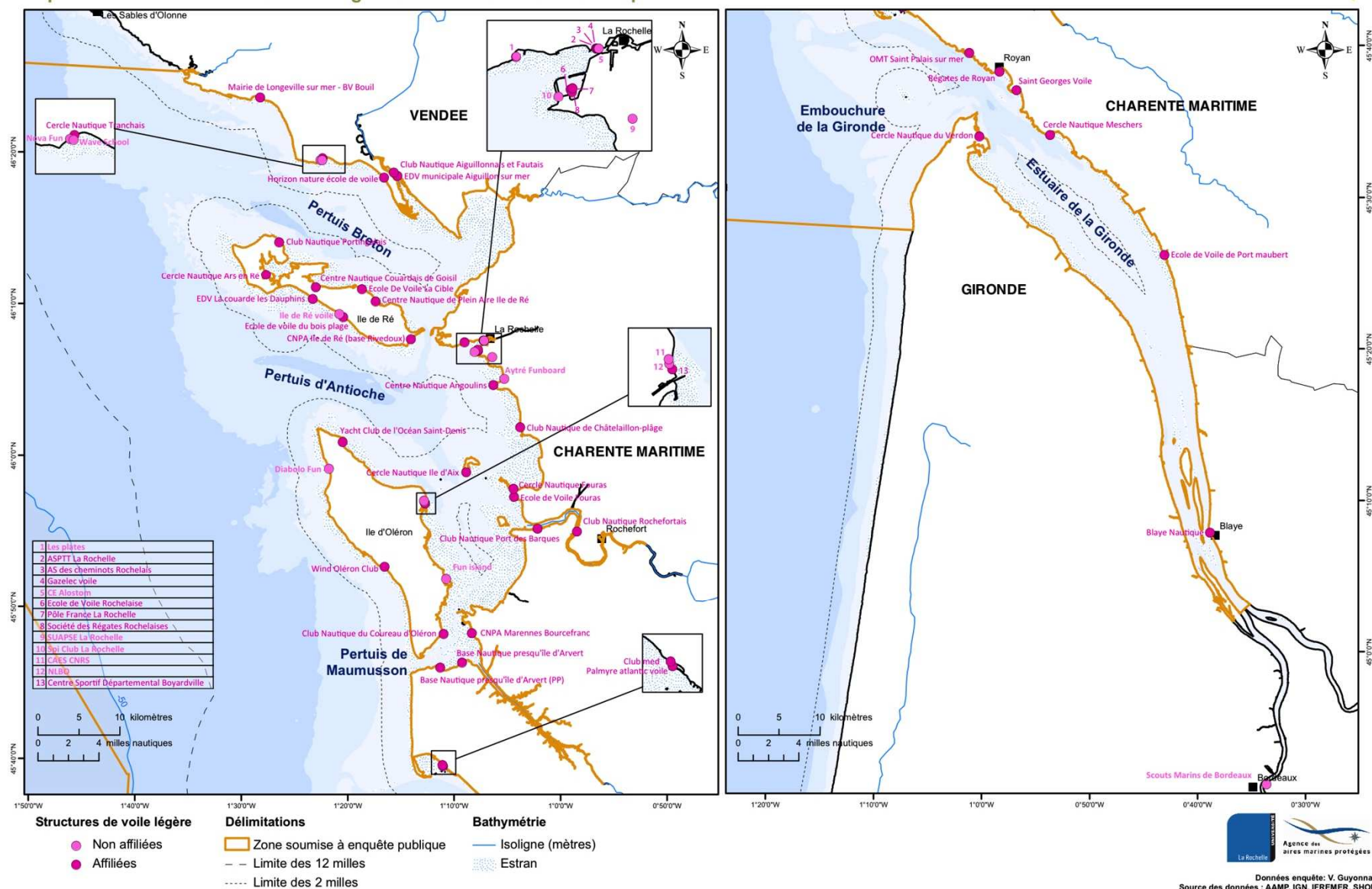
I.2.1.1. Un réseau dense de structures

La figure 17 (p. 49) montre la répartition des structures encadrées de voile légère sur le territoire d'étude du parc. La répartition de ces structures n'apparaît à première vue pas homogène sur l'ensemble du territoire d'étude.

Figure 17 : Carte de répartition des structures encadrées de voile légère

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des structures de voile légère sur le territoire d'étude du parc naturel marin



Données enquête : V. Guyonnard
Source des données : AAMP, IGN, IFREMER, SHOM
(ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RG93
Conception & réalisation : Valentin Guyonnard, 2011.



Photo 14 : Le Wind Oléron Club (WOC) sur l'anse de la Perroche (Dolus d'Oléron). (© : Michel Chanaud/Google Hearth).

En effet, l'estuaire de la Gironde, mis à part son embouchure et la zone située entre La Palmyre, Royan, et le Verdon-sur-Mer, ne concentre que trois structures de voile légère. Sur le reste du territoire, il y a une concentration de structures au niveau de l'île de Ré, de la ville de La Rochelle, ou encore de l'île d'Oléron. La Vendée concentre six structures sur le territoire concerné, mais trois d'entre elles sont situées sur la commune de la Tranche-sur-Mer. Mis à part l'estuaire de la Gironde, d'autres secteurs du littoral sont dépourvus de structures de voile légère. Il s'agit, par exemple de l'ensemble de la baie de l'Aiguillon, ainsi que le secteur situé dans les environs de Saint-Martin-de-Ré sur l'île de Ré, ou encore de la côte sauvage, entre la pointe Espagnole et la baie de Bonne-Anse à La Palmyre.

Les structures de voile légère sont donc très fortement présentes sur le territoire d'étude. Leur répartition est fonction, tout d'abord de la proximité d'un foyer de population, ce qui permet à certaines structures de fonctionner durant l'ensemble de l'année. C'est le cas de la zone Rochelaise, qui concentre 13 structures de voile légère. Les zones à fortes vocations touristiques comme l'île de Ré, l'île d'Oléron et le pays Royannais concentrent beaucoup de structures afin de répondre à la demande, notamment en période estivale. Enfin, il faut justifier les zones dépourvues de structures nautiques par les conditions de navigation, qui ne sont pas adaptées à la pratique d'un club ou d'une école. L'estuaire de la Gironde, avec ses forts courants de marée, ainsi que son trafic maritime important, ne semble pas rassembler assez de conditions favorables pour voir s'établir un ensemble de structures encadrées. Notons tout de même, que *l'Ecole de Voile de Port-Maubert*, le club *Blaye Nautique* ainsi que les *Scouts marins de Bordeaux* sont les structures qui naviguent sur l'estuaire.

1.2.1.2. Les zones de navigation des structures encadrées de voile légère : des pôles de navigation

La figure 18 (p. 51) montre les zones de navigations déclarées par les structures encadrées de voile légère. Au regard de cette carte, certaines zones ressortent et apparaissent comme des zones potentiellement plus fréquentées que d'autres.

Figure 18 : Carte de répartition déclarée des zones de pratiques des structures encadrées de voile légère

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des zones de pratique des structures de voile légère sur le territoire d'étude du parc naturel marin

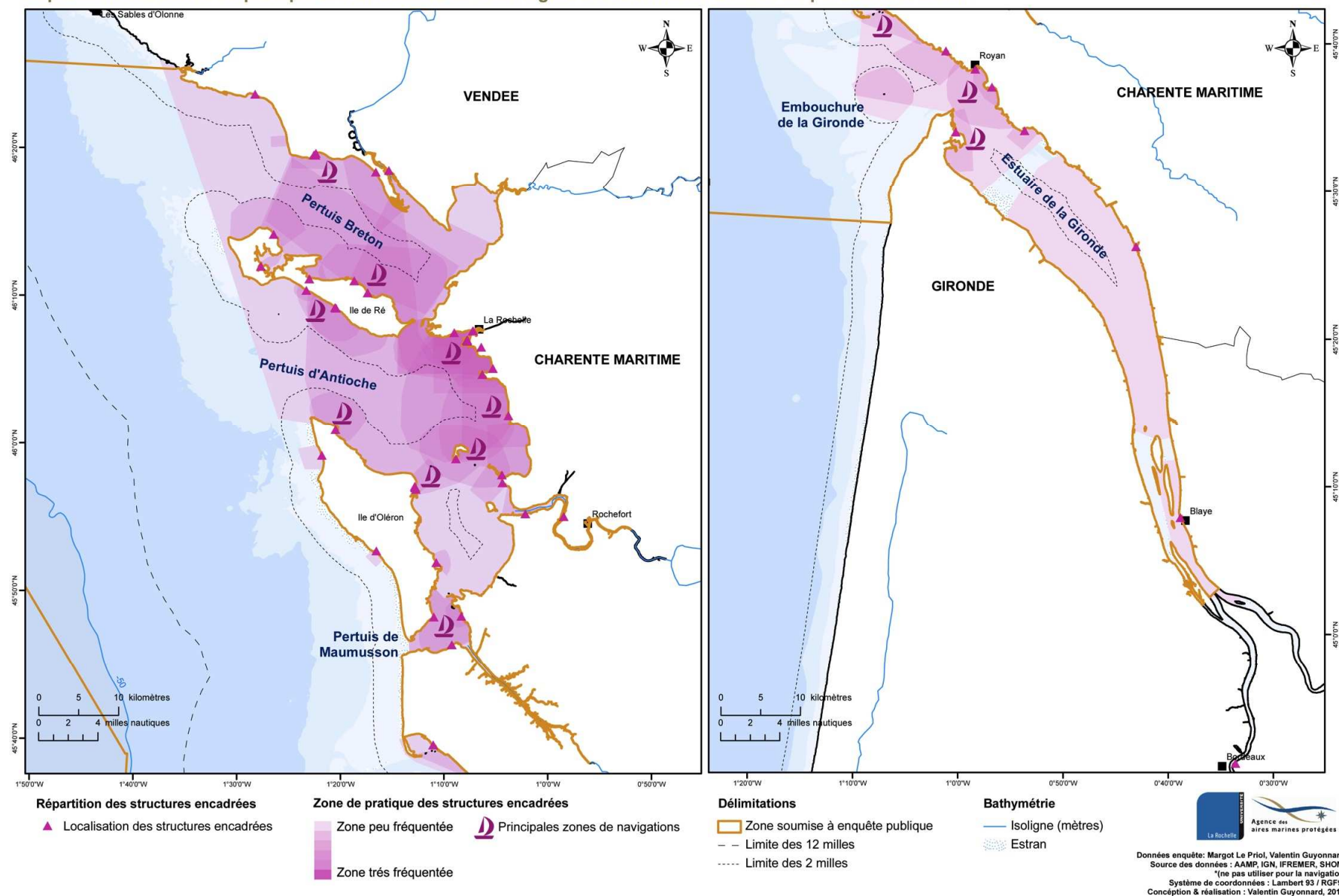




Photo 15 : Le môle central des Minimes à La Rochelle regroupe 3 structures encadrées de voile légère.(© : Valentin Guyonnard, le 18.07.2011).

Ces zones sont bien sûres à mettre en relation avec le nombre de structures présentes sur le littoral. La première observation qui peut être faite indique que pratiquement toutes les zones de navigations qui ont été déclarées par les structures se situent à l'abri des îles de Ré et d'Oléron. Les côtes exposées à la houle comme la côte occidentale de l'île d'Oléron ou la côte sauvage sont dépourvues de zones de navigation à l'exception des zones d'évolution des rares structures présentes sur ces côtes. Ici, c'est la zone maritime correspondant à la zone de navigation des structures de la communauté d'agglomération de La Rochelle, qui apparaît comme la zone la plus fréquentée sur la carte. La carte montre aussi, que les côtes nord et sud de l'île de Ré concentrent plusieurs zones de navigation qui se superposent. La zone maritime au large de la Vendée, notamment au niveau de la Tranche-sur-Mer apparaît aussi ici, comme une zone bien fréquentée par les structures de voile légère. Puis, l'estuaire de la Seudre, ainsi que son embouchure et l'ensemble de la zone située entre l'île d'Oléron et le continent à cet endroit, c'est-à-dire la zone entre Marennes et La Tremblade côté continent et Saint-Trojan-les-Bains sur l'île d'Oléron concentre un certain nombre de pratiques encadrées de voile légère. Enfin, dans une moindre mesure, l'entrée de l'estuaire de la Gironde (baie de Bonne-Anse, Saint-Palais-sur-Mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne et le Verdon-sur-Mer) apparaît sur cette carte comme une zone assez fréquentée. Outre ces principales zones de navigation, d'autres sont dispersées sur la carte comme celles situées sur le côté exposé de l'île d'Oléron, qui correspondent aux zones de navigation de la structure *Diabolo Fun* et du *Wind Oléron Club (WOC)*. L'estuaire de la Gironde apparaît aussi sur cette carte comme peu fréquenté par les structures de voile légère. Il est intéressant de voir que plusieurs zones du parc naturel marin susceptibles d'être des lieux de navigation des structures encadrées en sont dépourvues. C'est le cas d'une partie de la côte ouest de l'île d'Oléron ou de la côte sauvage. C'est dû à l'orientation de la côte (ici exposée aux houles atlantiques) et aussi au type d'estran rocheux pour le cas de l'île d'Oléron.

Cette carte nous renseigne aussi sur la taille des zones de navigation des structures de voile légères qui ont été consultées. Certaines ont déclaré des zones aux dimensions très importantes (par exemple l'ensemble des Pertuis). Ces structures effectuent une ou deux fois par an des raids en catamaran sur plusieurs jours. C'est le cas par exemple de l'école de voile *Horizon Nature* à La Faute-sur-Mer. Dans ces cas-là, les zones de navigation des structures nautiques peuvent s'éloigner de plus de deux milles d'un abri. D'autres structures ont déclaré avoir des zones de navigation plus restreintes comme l'école de voile *Les Dauphins* à La Couarde-sur-Mer (île de Ré).

I.2.2. Les structures de kitesurf : une concentration des activités sur les îles

Le nombre de structures de kitesurf ayant une activité sur le territoire d'étude du parc, s'élève à 17. Les 10 structures ayant répondu à l'enquête, et sur lesquelles se base ce paragraphe, sont les plus importantes en terme de poids de leur activité du territoire d'étude.

I.2.2.1. Les structures encadrées de kitesurf : une répartition encore ponctuelle

Sur la figure 19 (p.54) les îles (Oléron et Ré) sont les territoires qui concentrent la majorité des structures encadrées de kitesurf. Sur l'île de Ré, 6 structures ont été recensées au total, alors que 3 ont été recensées sur l'île d'Oléron. En Gironde, 4 structures ont été recensées, car pratiquant une activité sur la zone d'étude du parc naturel marin. Les structures de kitesurf sont parfois rattachées à des structures de voile légère, comme c'est le cas en Vendée pour le *Cercle Nautique Tranchais*, sur l'île de Ré avec le *Club Nautique Portingalais* et l'école de voile *La Cible* à Saint-Martin-de-Ré. Il peut arriver que deux structures différentes (voile légère et kitesurf), se partagent des locaux ou un emplacement sur la plage, c'est le cas pour l'école de voile *Diabolo Fun* et *Oléron kitesurf (OKS)*. L'estuaire de la Gironde est, pour le kitesurf, dépourvu de structure encadrée. *Accrokite* à la Palmyre est la seule structure du pays Royannais. Les structures situées dans le Médoc ne sont pas implantées directement sur des territoires connectés au périmètre du futur parc, mais elles ont une activité sur ce territoire, puisqu'elles viennent naviguer sur le Verdon-sur-Mer. Cette répartition des structures de kitesurf ne peut cependant montrer l'exactitude des pratiques encadrée de ce sport, sur le territoire d'étude. La plage de Châtelailon-Plage ne dispose pas de structure de kitesurf sur la figure 19 (p.54), pourtant, l'activité de kitesurf en général, y est très forte et l'activité encadrée y est présente hors saison estivale⁴⁶.

⁴⁶ L'été, le kitesurf est interdit sur la commune de Châtelailon-Plage de 10h à 19h.

Figure 19 : Carte de répartition des structures de kitesurf

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des structures de kitesurf ayant une activité sur le territoire d'étude du parc naturel marin

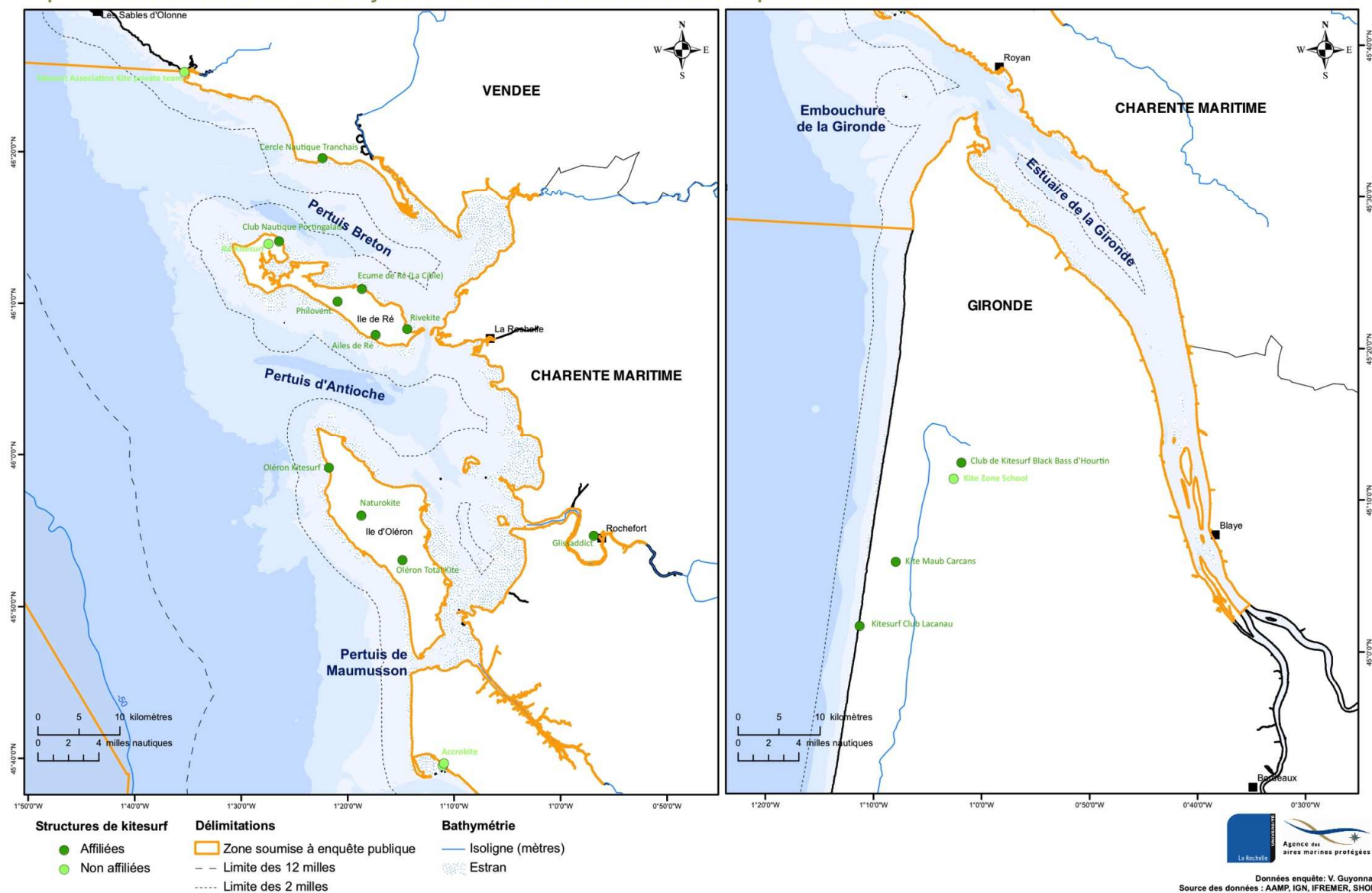




Photo 16 : Le spot des Huttes à Dolus d'Oléron. (© : Wind Magazine).

Il existe donc des structures itinérantes de kitesurf qui se déplacent sur les lieux de navigation en fonction des conditions météorologiques, mais aussi des réglementations qui peuvent être mises en place à certaines périodes de l'année et peuvent restreindre l'activité

1.2.2.2. Des zones de navigations encadrées éparpillées sur l'ensemble du territoire

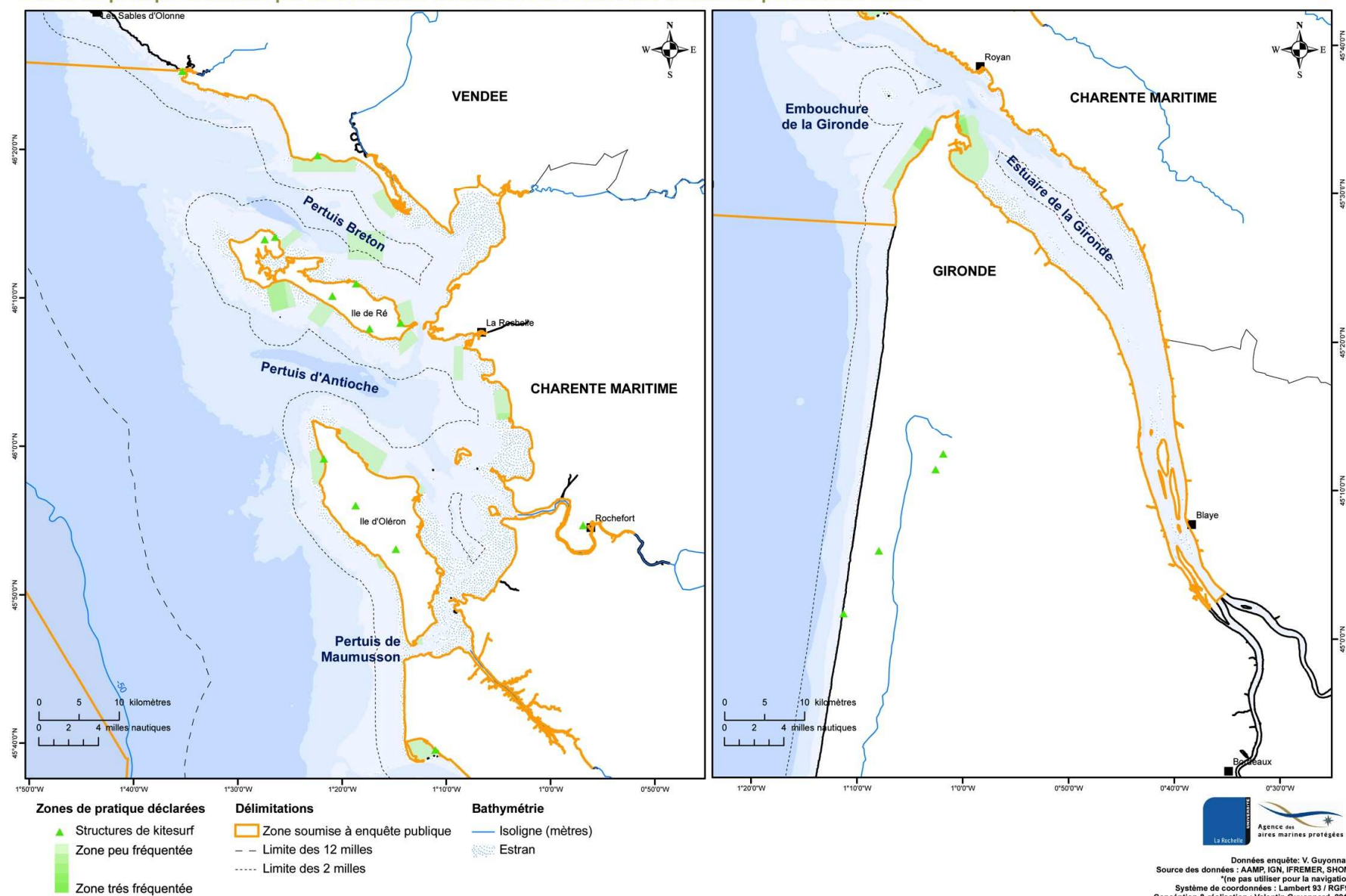
La répartition des zones de pratiques déclarées par les structures de kitesurf (figure 20, p. 56) permet de voir, qu'il existe deux types de zones de navigation. Les zones de navigation rattachées à une structure à terre qui, à l'image des structures de voile légère, seraient le point de départ et d'arrivée des pratiquants, ce qui suppose qu'elles se situent à proximité de la zone de navigation. Sur le territoire d'étude, certaines zones sont privilégiées pour cela comme Chatellaillon, Sablanceaux (Ile de Ré), la Tranche-sur-Mer, La Couarde, La Palmyre ou le Verdon -sur-Mer. La carte montre cependant, que certaines zones ne se situent pas à proximité d'une structure. En effet, les structures de kitesurf comme celles du surf ont un fonctionnement en majorité itinérant. C'est ainsi qu'elles se déplacent sur des zones en fonction des conditions de navigation offertes par les conditions climatiques. C'est le cas par exemple de *Rivekite* ou de *Glissadict*.

Certaines zones de navigation ne sont pas connectées à la terre, ce sont les zones de navigation en pleine eau. Les structures se déplacent vers le large avec pratiquants et matériel à l'aide d'un bateau à moteur, et, y effectuent toute leur navigation. Cette pratique paraît indispensable dans le cas du kitesurf, car cette activité nécessite une zone technique étendue et dégagée de dangers potentiels. En période estivale notamment, les zones techniques à terre, prévues pour le kitesurf sont limitées et le danger peut-être important pour les plageurs. De nombreuses structures choisissent alors cette solution, pour pouvoir pratiquer leurs activités durant la saison estivale qui est toujours une période où l'activité est la plus importante. L'école de kitesurf *Glissadict* utilise ce mode de fonctionnement. D'autres écoles vont rechercher des zones de navigations dépourvues de plageurs sur d'autres sites, moins accessibles par ces derniers. L'école *La cible* par exemple, traverse le pertuis Breton et va pratiquer sur la flèche sableuse de la pointe d'Arcay.

Figure 20 : Carte des zones de pratiques déclarées des structures encadrées de kitesurf

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Zones de pratique déclarées par les structures de kitesurf sur le territoire d'étude du parc naturel marin



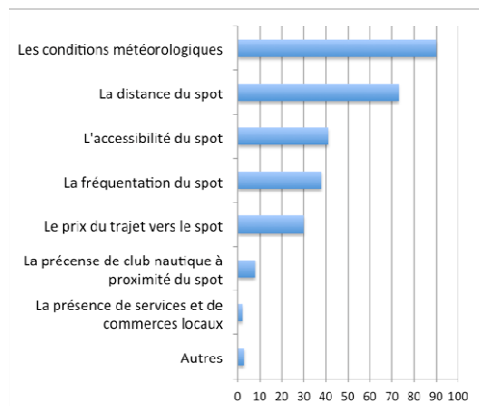


Figure 21 : "Quels sont les critères qui vous incitent à choisir votre lieu de navigation ?" (n=109).

La figure 20 montre que certaines zones de navigation sont, comme dans le cas de la voile légère, mais à moindre mesure, fréquentées par plusieurs structures⁴⁷. C'est le cas de la plage du Boutillon à la Couarde-sur-Mer (île de Ré) ou encore de la plage de la Chambrette au Verdon-sur-Mer, qui reste le seul endroit en Gironde où la pratique du kitesurf est possible par vent d'est. C'est pourquoi, les structures des environs de Lacanau viennent pratiquer dans cette zone.

I.3. Les sites de pratiques libres : un nombre important de spots répartis en fonction de la nature de la pratique et des conditions météorologiques

La fréquentation des sites de pratiques libres, c'est-à-dire des spots, s'effectue en fonction de plusieurs critères. Les résultats de l'enquête diffusée auprès des pratiquants de planche à voile montrent que le critère le plus important reste les conditions météorologiques, puisque 90 pratiquants sur 109 (figure 21) ont répondu que les conditions météorologiques avaient une place prépondérante dans le choix de leurs lieux de navigation. Les conditions météorologiques concernent essentiellement les conditions de vent, son orientation, ainsi que sa force. En kitesurf, généralement, la force de vent minimum varie entre 12 et 14 nœuds. En planche à voile, cette limite minimale est un peu plus élevée, puisqu'elle se situe entre 15 et 17 nœuds. Pour l'une ou l'autre de ces pratiques, les limites maximales sont aléatoires, car elles dépendent du niveau des pratiquants. Ce que l'on peut dire, c'est qu'au-dessus de 40 nœuds de vent (force 9 sur l'échelle de Beaufort), le nombre de pratiquants sur les spots se raréfie fortement.

La figure 22 (p. 58) montre les sites de pratiques libres, c'est-à-dire les spots de planche à voile et de kitesurf recensés sur le territoire d'étude. A première vue, nous pouvons dire que ces spots sont très nombreux sur le territoire d'étude. Cependant, le choix d'un spot par le pratiquant se faisant principalement en fonction des conditions de vent et des conditions de navigations recherchées, certains spots sont alors moins fréquentés que d'autres. Si le pratiquant recherche une mer peu agitée, il ira sur un spot situé sur une côte abritée.

⁴⁷ Les zones de navigation représentées ici correspondent à celles qui ont répondu à l'enquête diffusée auprès des structures nautiques, c'est à dire à 10 structures sur 17 recensés.

Figure 22 : Carte de répartition des spots de planche à voile et de kitesurf

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des spots de planche à voile et de kitesurf sur le territoire d'étude du parc naturel marin

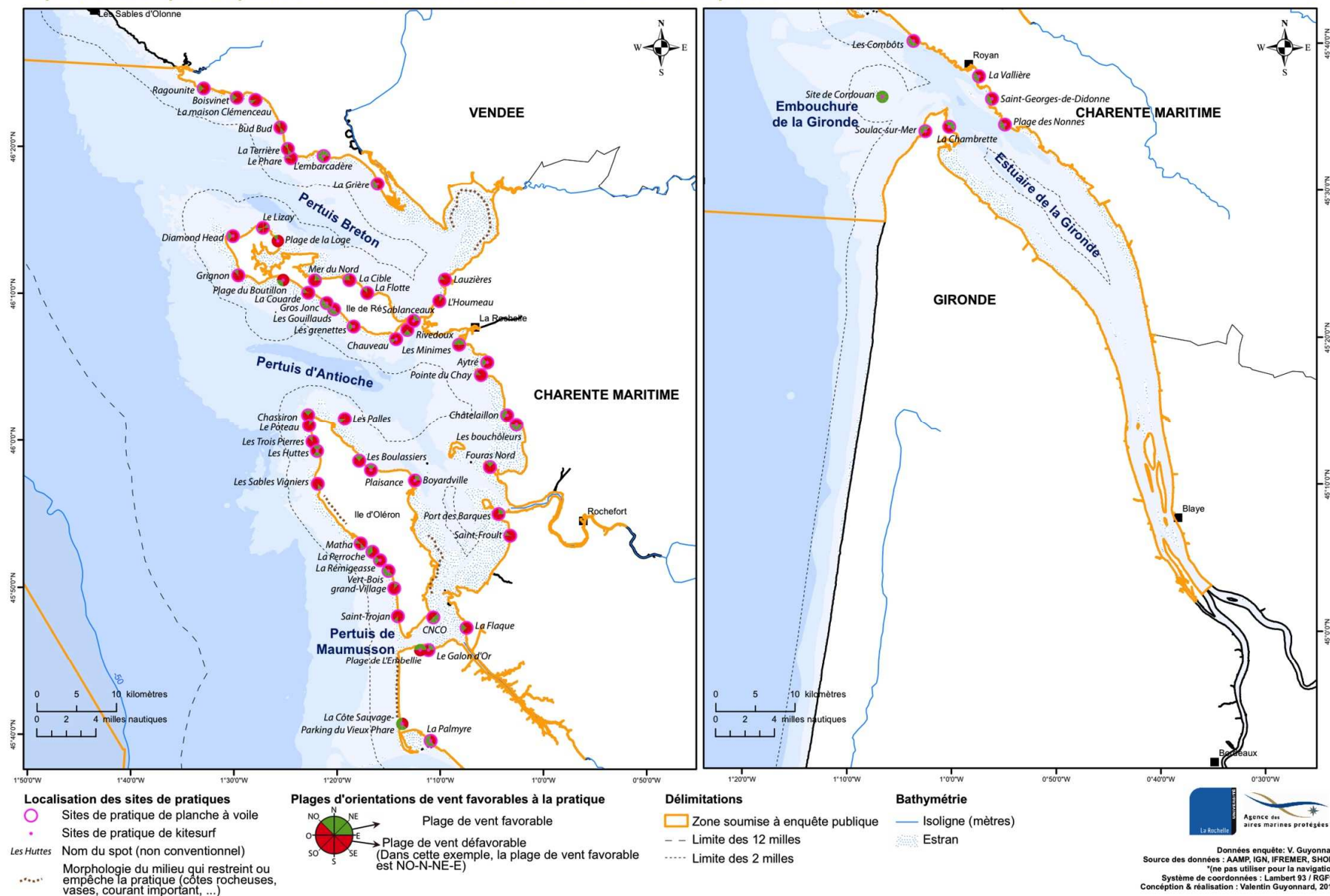




Photo 17 : Le spot d'Aytré : un spot très fréquenté lors des coups de vent de sud ouest à nord ouest par les pratiquants libre de planche à voile et de kitesurf. (© : Fred Michel, 2011).

Si au contraire, le pratiquant recherche des conditions de mer agitée avec des vagues, les spots situés sur les côtes exposées à la houle seront alors privilégiés. Sur la figure 22 (p.58), l'estuaire de la Gironde apparaît une nouvelle fois, comme dépourvu de spots de pratiques libres, donc peu fréquenté par les pratiquants libres. Les îles d'Oléron et de Ré apparaissent comme des lieux privilégiés des pratiques libres, car du fait de la pluralité des conditions de navigation qu'elles offrent, le nombre de spots est plus important qu'ailleurs. Certaines zones par contre, en raison de leurs caractéristiques physiques, sont inadaptées à la pratique de la voile légère et du kitesurf. La baie de l'Aiguillon est inaccessible à marée basse, ou encore, la côte sauvage est, lorsqu'il y a du vent une côte soumise à de forts courants.

La répartition de la pratique dans l'espace est donc soumise à plusieurs critères. Les pratiques libres et les pratiques encadrées n'ont pas la même empreinte spatiale. La voile légère possède un réseau de structures nautiques très important sur le territoire d'étude du parc naturel marin. Ces structures, ont un rôle de structuration du territoire dans le sens où elles sont le point de départ des pratiques nautiques encadrées. De ce fait, elles contribuent en la valorisation de l'espace et du territoire et sont généralement des hauts lieux de l'activité touristique. Le kitesurf, étant lui, une pratique émergente, il ne possède pas encore un réseau de structures aussi important que la voile légère. Cette pratique présente cependant des spécificités, puisqu'elle a besoin d'espace important à terre et en mer. De plus, en période estivale, certaines structures choisissent de s'éloigner des côtes et d'aller pratiquer directement en pleine eau.

Les enjeux quant au parc naturel marin sont donc multiples. D'une part, il devra s'assurer que les espaces où les activités se cumulent ne soient pas des espaces où les conflits entre usagers prolifèrent. D'autre part, cet état des lieux spatial permettra d'envisager des études plus précises sur les pressions potentielles qu'exercent ces pratiques dans des lieux donnés.

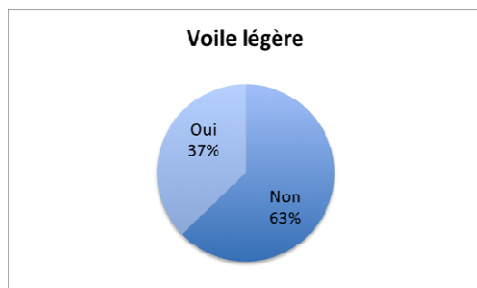


Figure 23 : "L'activité de votre structure s'étend-t-elle sur l'ensemble de l'année civile ?" (n=43).

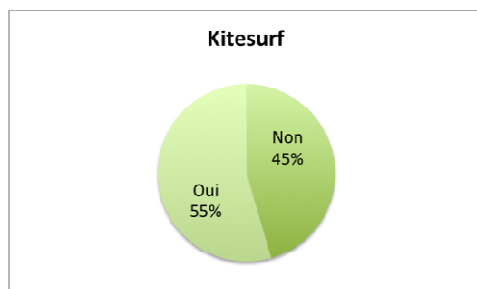


Figure 24 : "L'activité de votre structure s'étend-t-elle sur l'ensemble de l'année civile ?" (n=10).

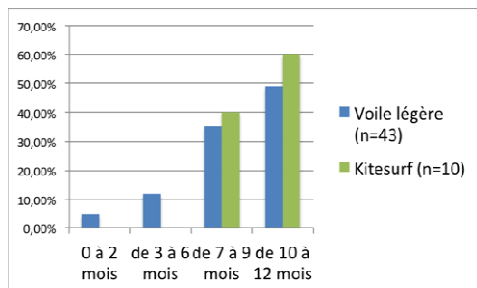


Figure 25 : Répartition des structures de voile légère et de kitesurf selon leur période d'ouverture à l'année.

II. Des pratiques étalées dans le temps, en particulier à proximité des agglomérations

Les structures nautiques sont très souvent soumises aux conditions climatiques pour pratiquer leurs activités. Les surfeurs recherchent des vagues et pas de vent, les véliplanchistes et les kitesurfeurs du vent, les pratiquants de jet-ski ou de ski nautique pas de vent et pas de vague, etc. Le froid est un argument déterminant pour la pratique du sport nautique puisque pour plus de 27% des structures nautiques le froid est l'une des causes principales de l'arrêt de l'activité pendant la période hivernale. Si à cela on y ajoute les raisons de mauvais temps marin (trop forte houle, trop fort vent) caractéristique de l'hiver, ce taux passe à plus de 60%. La pratique de la voile légère et du kitesurf n'est donc pas linéaire dans le temps. Nous verrons donc à différentes échelles, c'est-à-dire à celle de l'année, du mois, de la semaine, et même de la journée la répartition de la pratique de la voile légère et du kitesurf dans le temps.

II.1. Des pratiques qui ne s'étalent pas sur l'ensemble de l'année

Les pratiques de voile légère et de kitesurf ne s'étalent pas de la même façon sur l'ensemble de l'année. Les pratiques encadrées sont soumises aux conditions climatiques. Les figure 23 et 24 montrent que 63% des structures de voile légère et 45% des structures de kitesurf, qui ont répondu à l'enquête diffusée auprès des structures nautiques, suspendent leur activité durant une partie de l'année. Cependant, la figure 25 montre, que, pratiquement 50% des structures de voile légère et 60% des structures de kitesurf pratiquent une activité durant 10 à 12 mois dans l'année. Cela correspond généralement aux structures assez importantes, dont l'activité ne s'arrête pas du tout ou s'arrêtent seulement durant les mois les plus froids d'hiver (généralement janvier et février). Par exemple, en ce qui concerne la voile légère, la pratique en milieu scolaire dans l'intersaison, apparaît très importante, puisqu'elle permet aux structures de garder une activité significative pendant cette période de l'année. Ensuite, la figure 25 montre qu'environ 35% des structures de voile légère et 40% des structures de kitesurf ont une activité qui s'étale sur une période de 7 à 9 mois dans l'année. Ces structures se différencient de la classe précédente en raison d'une période de pause hivernale plus importante. Cette catégorie est composée par des structures dont l'activité en intersaison est assez faible malgré sa

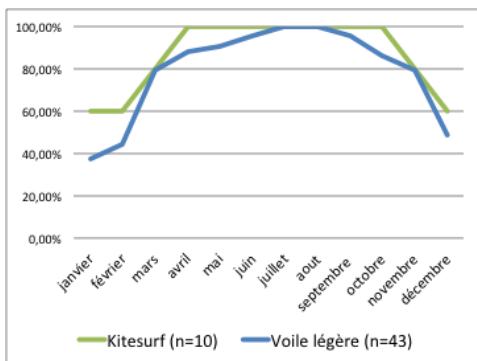


Figure 26 : Période d'ouverture des structures de voile légère et de kitesurf sur l'année.

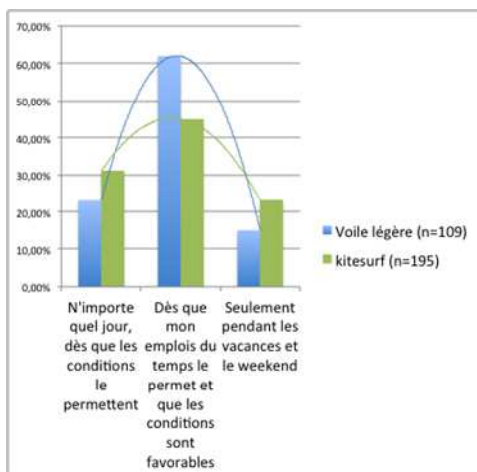


Figure 27 : Fréquence des déplacements vers un spot de navigation chez les pratiquants libres de voile légère et de kitesurf. (Source : Voile légère : enquête auprès des pratiquants libre de planche à voile, 2011 ; FFVL et CCI de Bordeaux, 2011).

présence sur le terrain. En revanche, elles bénéficient d'une longue période de préparation en amont de la période estivale, période concentrant une part importante de leur activité. Enfin, les structures dont la période d'ouverture va de 3 à 6 mois, sont celles qui ont un fonctionnement surtout touristique et estival. C'est le cas pour 11% des structures de voile légère alors qu'aucune structure de kitesurf n'ayant répondu à l'enquête, n'a déclaré avoir ce type de fonctionnement. On constate d'ailleurs, en s'appuyant sur cette faible part des structures de voile légère avec une période d'ouverture de 1 ou 2 mois (environ 5% des structures de voile légère), que la saison touristique équivaut plus à une période allant de 3 à 6 mois par an.

Les périodes d'ouverture des structures de voile légère et de kitesurf, sont donc soumises aux conditions climatiques et à l'intensité de la demande, en l'occurrence touristique et scolaire. La figure 26 montre que les périodes d'activités des structures encadrées connaissent un pic durant les mois de juin, juillet, août et septembre, ce qui correspond à la période estivale, et à la période de l'année où les conditions climatiques sont les plus favorables à la pratique des sports et loisirs en mer. En moyenne, les structures de voile légère ayant répondu à l'enquête ont une période d'ouverture de 9,37 mois par an, alors que pour le kitesurf, cette moyenne monte à 10,4 mois par an. Dans le cas de la voile légère, on peut donc noter que l'activité des structures encadrées est davantage dépendante de la saison touristique. On peut conclure qu'il y a davantage de structures de voile légère qui ont un fonctionnement uniquement touristique et estival (donc concentré sur une période), alors que les structures de kitesurf ont un fonctionnement sur l'ensemble de l'année.

Les pratiquants libres ont, pour leurs parts, des rythmes de navigation moins planifiés et plus régulièrement soumis aux conditions climatiques. La figure 27 montre que pour plus de 60% des pratiquants libres de voile légère et pour 45% des pratiquants libres de kitesurf, la conjugaison du temps libre, et des conditions favorables de navigation est le facteur déclenchant le plus important, dans la prise de décision. Cela nous permet de comprendre que, d'une part, l'aspect temporel de la pratique libre est faiblement influencé par la période de vacances et les week-ends mais, qu'à contrario, l'aspect passion prédomine pour ce public de passionnés qui n'hésite pas à partir naviguer, dès que les conditions le permettent. D'autre part, une étude récente sur la filière kitesurf en Aquitaine, montre que 62% des pratiquants interrogés, naviguent toute l'année, y compris l'hiver : ce qui montre que les conditions hivernales ne sont donc pas un frein pour les pratiquants libres, contrairement à ce que nous avons vu précédemment pour la pratique encadrée. Enfin, les

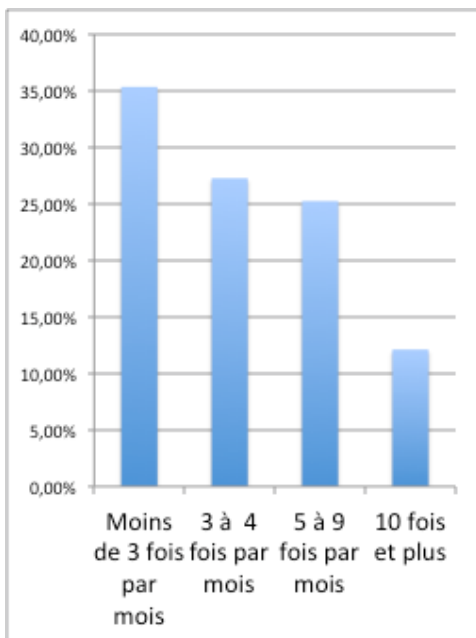


Figure 28 : "En moyenne, combien de fois naviguez-vous par mois ?" (n=99). (Source : Enquête auprès des pratiquants libres de planche à voile, 2011).

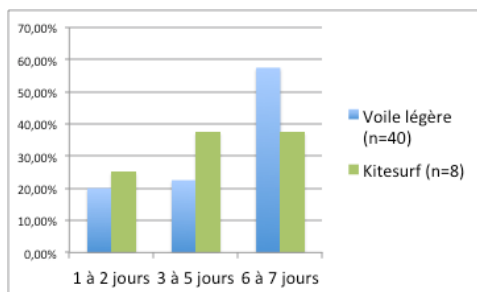


Figure 29 : Répartition des structures de voile légère et de kitesurf selon leur période d'ouverture sur la semaine.

rythmes à l'échelle mensuels, associés à la pratique libre, montrent, d'après la figure 28 que plus de 50% des pratiquants interrogés ne naviguent que 4 fois par mois au minimum. Ces rythmes sont bien sûr, comme nous l'avons évoqué déjà plusieurs fois, variables en fonction des conditions climatiques. Pour une durée d'un mois venté, les pratiquants iront naviguer plus de fois que durant un mois où le vent est rare.

II.2. Un temps de sortie limité concentré surtout le weekend

A l'échelle de la semaine, on observe sur la figure 29 que la majorité des structures encadrées de voile légère et de kitesurf pratiquent une activité sur 6 ou 7 jours par semaine. Cela est d'autant plus vrai pour le cas de la voile légère puisque pratiquement 60% des structures ont une activité sur 6 ou 7 jours dans la semaine. Le kitesurf a, quant à lui, 37% des structures pratiquant 6 ou 7 jours par semaine ou bien 3 à 5 jours par semaine. A contrario, une minorité de ces structures pratique une activité entre 1 et 2 jours par semaine, puisque cela concerne 20% des structures de voile légère et 25% des structures de kitesurf. Enfin, la classe intermédiaire, qui correspond aux structures n'ayant une activité qu'entre 3 et 5 jours, représente 35% pour le kitesurf et 22% pour la voile légère.

La figure 30 (p. 63) montre que les structures de voile légère, comme celles de kitesurf, ont une activité existante surtout le weekend, et même majoritairement le samedi. En effet, pour ces deux sports traités, environ 80% des structures interrogées, ont déclaré pratiquer une activité le samedi. En ce qui concerne les autres jours de la semaine, le lundi est le jour où l'activité en structures encadrées est la moins importante. Dans le cas de la voile légère, la figure 30 (p. 63) montre un pic le mercredi, ce qui correspond au différentiel causé par l'activité en club du mercredi après-midi, notamment l'activité des enfants, alors que pour les autres jours de la semaine, l'activité correspond majoritairement à la pratique en milieu scolaire. Ces observations se confirment par les moyennes du nombre de jours par semaine. Pour la voile légère, cette moyenne est de 5 jours par semaine, alors qu'elle est de 4 pour les structures de kitesurf. Sur la période d'une semaine, la voile légère est donc plus fréquente que le kitesurf.

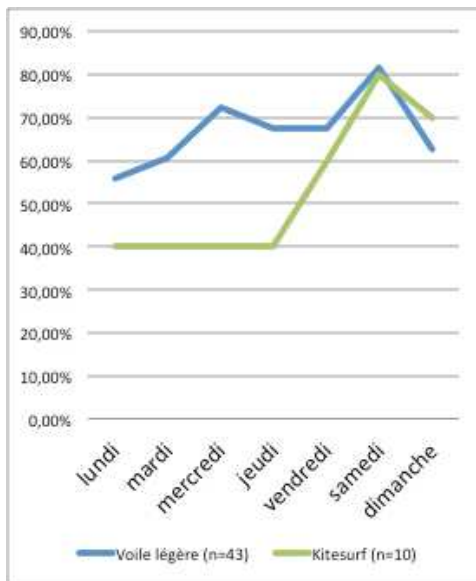


Figure 30 : Période d'ouverture des structures de voile légère et de kitesurf sur la semaine.



Photo 18 : Arrêt de l'activité à marée basse du Yacht Club de l'Océan (YCO) à Saint-Denis d'Oléron (coefficient 98). (© : Valentin Guyonnard, le 03.08.2011).

Les temps de sortie des pratiques encadrées varient selon les pratiques, entre 2 et 3h. Cette durée permet en général de s'organiser sur une demi-journée et paraît optimal pour l'apprentissage. En moyenne, le temps de sortie d'une structure de voile légère est de 2h57 minutes, alors que pour le kitesurf, il est de 2h33 minutes⁴⁸. La différence entre ces deux durées tient sûrement du fait que les structures de voile légère peuvent effectuer des sorties parfois plus longues, à l'image des grandes ballades ou des raids organisées à la journée, ce qui n'apparaît pas dans les observations faites auprès des structures de kitesurf. Il convient cependant, de s'interroger sur le nombre de sorties, que peut effectuer une structure nautique dans une journée. Pendant la période estivale, il existe généralement 2 ou 3 créneaux horaires, durant lesquels les structures organisent leurs séances. Généralement, ces créneaux s'étalent de la façon suivante : 1 créneau le matin, et 1 créneau l'après-midi, auxquels on peut ajouter un créneau supplémentaire le midi ou le soir en fonction de la demande et de l'offre des structures encadrées. Ces créneaux peuvent s'étaler différemment, notamment dans les structures qui sont soumises aux heures de marée, ce qui représente une grande majorité des structures présentes sur le territoire d'étude du parc naturel marin. Selon le marnage, cet arrêt temporaire est plus ou moins long. Pour exemple, le 03.08.2011 à Saint-Denis d'Oléron (photo 18) avec un coefficient de 98, l'activité de la structure de voile légère s'est arrêtée durant presque 6 heures (3 heures avant et 3 heures après la basse mer).

Les rythmes d'activités des structures encadrées comme les rythmes associés aux pratiques libres de voile légère et de kitesurf varient en fonction du type de pratique établi et à toutes les échelles de temps concernées. Sur l'année, on remarque que les périodes hivernales sont moins propices aux pratiques que nous étudions, alors que les mois d'été sont ceux où toutes les pratiques se regroupent, même si une majeure partie des structures nautiques sont ouvertes plus de 10 mois dans l'année et que pour bon nombre de pratiquants libres, le froid n'est pas un facteur primordial. Les week-ends, avec le samedi, sont les moments de la semaine, où l'activité des structures encadrées est la plus importante de l'année. Enfin, tout au long d'une journée, les

⁴⁸ Sources : Enquête auprès des structures nautiques, 2011.

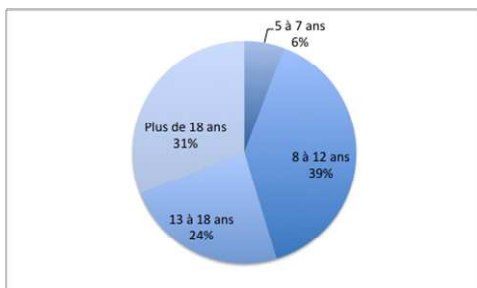


Figure 31 : Fréquentation des structures de voile légère en Charente Maritime en 2009.
(Source : CDT 17 et CDV 17, 2009)

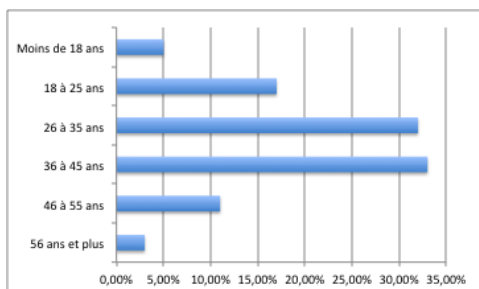


Figure 32 : Age des pratiquants de planche à voile sur le territoire du parc naturel marin.
(Source : V. Guyonnard, 2011)

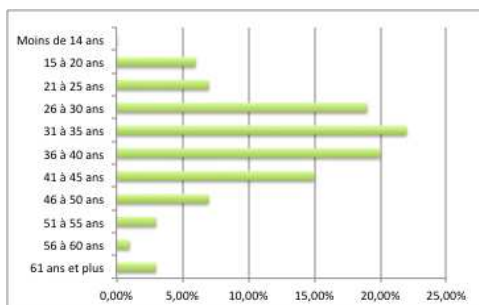


Figure 33 : Age des pratiquants libres de Kitesurf en Aquitaine (Source : FFVL, CCI Bordeaux, 2011).

structures nautiques effectuent, surtout pendant la période estivale, plusieurs sorties de 2 à 3 heures par jour, au rythme des marées qui peuvent stopper l'activité plusieurs heures dans la journée.

III. Caractéristiques des pratiquants et poids de la fréquentation

Il convient maintenant de caractériser la fréquentation des lieux de pratiques de voile légère et de kitesurf. Nous verrons dans un premier temps quels sont les profils des pratiquants libres des structures encadrées. Ensuite, nous présenterons les nombres de pratiquants annuels des pratiques encadrées étudiées pour en dégager des réalités spatiales et territoriales. Enfin, nous présenterons les spots de pratiques libres qui apparaissent comme étant les plus fréquentés.

III.1. Profils des pratiquants

Entre pratiques libres et pratiques encadrées, les pratiquants ne sont pas forcément les mêmes. Une étude réalisée par le comité départemental du tourisme et le comité départemental de voile de Charente Maritime en 2009⁴⁹, montre, que le public des structures encadrées de voile légère est plutôt jeune, puisque la figure 31 montre que plus de deux tiers des pratiquants ont moins de 18 ans. Les adultes ne représentent que 31% du public accueilli dans les structures encadrées de voile légère, alors que la catégorie des 8–12 ans est la catégorie majoritaire, puisqu'elle concerne 39% du public accueilli dans les structures encadrées de voile légère en 2009.

De manière générale, au niveau des pratiquants libres, le profil des pratiquants de planche à voile et de kitesurf est différent de celui des pratiques encadrées. Tout d'abord, les femmes représentent une faible part des pratiquants, puisqu'elles concernent respectivement 5% des pratiquants libres de planche à voile et 11%

⁴⁹ Source : Comité départemental du tourisme de Charente Maritime & comité départemental de voile de Charente Maritime, Voile et tourisme, mes chiffres, 2009, 11p. Statistiques réalisées sur un panel de 7 clubs en Charentes-Maritime.

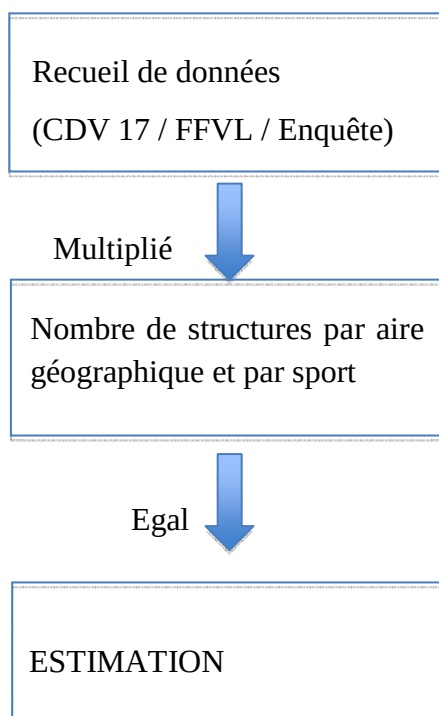


Figure 34 : Méthodologie pour l'estimation du nombre de pratiquants

des pratiquants libres de kitesurf⁵⁰. Les figures 32 et 33 montrent que l'âge des pratiquants libres se situe quant à lui, majoritairement entre 25 et 45 ans⁵¹. Il s'agit donc de personnes actives. Ces actifs possèdent en général un bon pouvoir d'achat, puisque la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle regroupant les cadres, professions intellectuelles supérieures ainsi que les chefs d'entreprises. Pour exemple, les agents de maîtrise et les cadres représentent 36% des pratiquants de kitesurf en Aquitaine, alors que les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent 38% des pratiquants de planche à voile

III.2. Nombre de pratiquants

Le recensement du nombre de pratiquants dans les structures de voile légères et de kitesurf, a été estimé, grâce aux données transmises par le comité départemental de voile de Charente-Maritime (pour la voile légère), aux données de la FFVL (pour le kitesurf) et aux données recueillies durant l'enquête⁵² auprès des structures nautiques. Deux estimations ont donc pu être faites. La première est une représentation des données déclarées par structures, et la deuxième est une estimation par aire géographique, calculée par la pondération des moyennes du nombre de pratiquants par structures, par le nombre de structures par aire géographique (figure 34).

Par exemple, pour l'aire géographique correspondant au pays de Marennes-Oléron, le nombre de pratiquants déclaré s'élève à 13 321 pour 7 structures ayant répondues à l'enquête, ce qui fait une moyenne de 1903 pratiquants par an et par structures. Au total, il y a 9 structures de voile légère sur ce secteur, nous avons donc pondérer la moyenne du nombre de pratiquants obtenu par le total des structures présentes sur ce territoire, ce qui donne : $1903 \times 9 = 17\,121$.

⁵⁰Source : FFVL, CCI de Bordeaux, Etude socio-économique de la filière kitesurf en Aquitaine, février 2011. Enquête initiée par la ligue Aquitaine de Vol Libre, sous la coordination de Matthieu Lefeuvre (Cadre Technique National FFVL) et Benedict Marie (responsable kitesurf au sein de la ligue Aquitaine).

⁵¹ Source : Idem.

⁵² Source : Enquête auprès des structures nautiques, 2011.

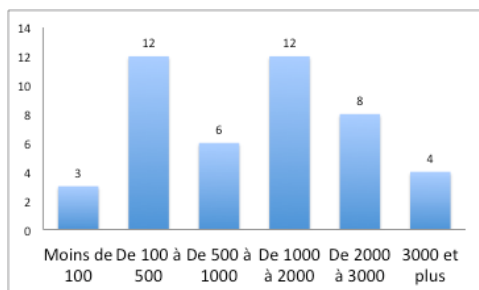


Figure 35 : Nombre de pratiquants déclarés par structures encadrées de voile légère (n=45). (Source : CDV 17, Enquête auprès des structures nautiques, 2011).

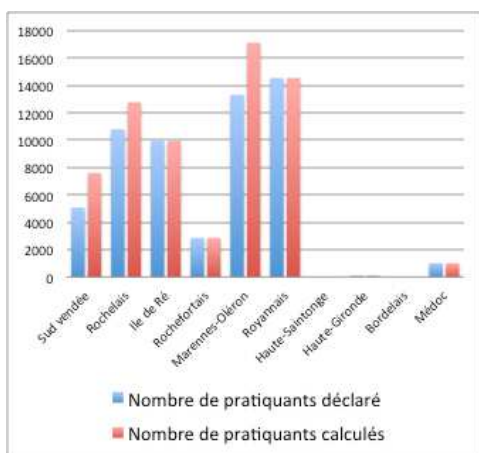


Figure 36 : Nombre de pratiquants dans les structures encadrées de voile légère par aire géographique selon les deux méthodes d'estimations.

III.2.1. La voile légère comme pratique rassemblant le plus de pratiquants sur le territoire d'étude

La voile légère vue par rapport au nombre de pratiquants que cette pratique rassemble, possède un poids très important sur le territoire d'étude. Le nombre de pratiquants déclarés pour 2010 dans les structures de voile légère, s'élève à 57 632 pour une moyenne globale par structure qui s'élève à 1280 pratiquants par structure et par an. Il existe de grandes disparités en termes de nombre de pratiquants selon les structures : le nombre de pratiquants dans une structure pour la zone Pertuis-Gironde va de 50 pratiquants à 3800 pratiquants déclarés pour le CSD *Boyarville* sur l'île d'Oléron. La figure 35 montre qu'il y a trois types de structures de voile légère en fonction du nombre de pratiquants : les petites structures de moins de 500 pratiquants à l'année, représentent environ un tiers des structures observées, avec environ 6% de structures comptant moins de 100 pratiquants à l'année. Les grosses structures composent le deuxième type avec les structures de plus de 1000 pratiquants par an, qui représentent 55% du total des structures de voile légère observées. Notons que 9% des structures de voile légère ont déclaré avoir fait pratiquer plus de 3000 personnes en 2010. Enfin, une classe minoritaire se dégage. Ce sont les structures au nombre de pratiquants moyens (entre 500 et 1000), qui concentrent 6 structures (13%) sur l'ensemble du territoire d'étude. La figure 38(p. 66) montre que les structures comptant le plus de pratiquants, sont situées, soit à proximité d'une agglomération comme celles de La Rochelle, ou bien dans des zones où l'activité touristique est importante comme à La Tranche-sur-Mer, sur l'île de Ré, sur l'île d'Oléron ou aux alentours de Royan.

La figure 36 montre que les différences entre la méthode déclarée et la méthode calculée sont assez faibles même si elle varie selon les aires géographiques et surtout selon le taux de retour des questionnaires. L'estimation par la pondération du nombre de pratiquants par aire géographique s'élève à 65 937 pratiquants sur l'ensemble de la zone d'étude. La figure 38 (p. 68) montre que c'est le pays de Marennes-Oléron, le pays Royannais et le pays rochelais qui avec respectivement une estimation de 17 100 ,14 546 et 12 700 pratiquants sont les aires géographiques où l'activité rassemble le plus de pratiquants. Viennent ensuite l'île de Ré avec 9942 pratiquants estimés et le sud Vendée avec 7600. Le pays Rochefortais et le Médoc comptabilise selon la méthode calculée respectivement 2851 et 1000 pratiquants. Enfin, les aires géographiques de fond de l'estuaire comptabilisent pas ou très peu de pratiquants. Pour le cas de la voile légère, ces deux méthodes de

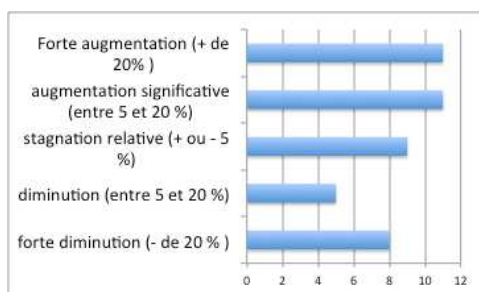


Figure 37 : Evolution du nombre de pratiquants dans les structures de voile légère entre 2007 et 2010. (Source : CDV 17 ; Enquête auprès des structures nautiques, 2011).

calculs permettent d’obtenir une estimation fiable du nombre de pratiquant dans les structures encadrées de voile légère.

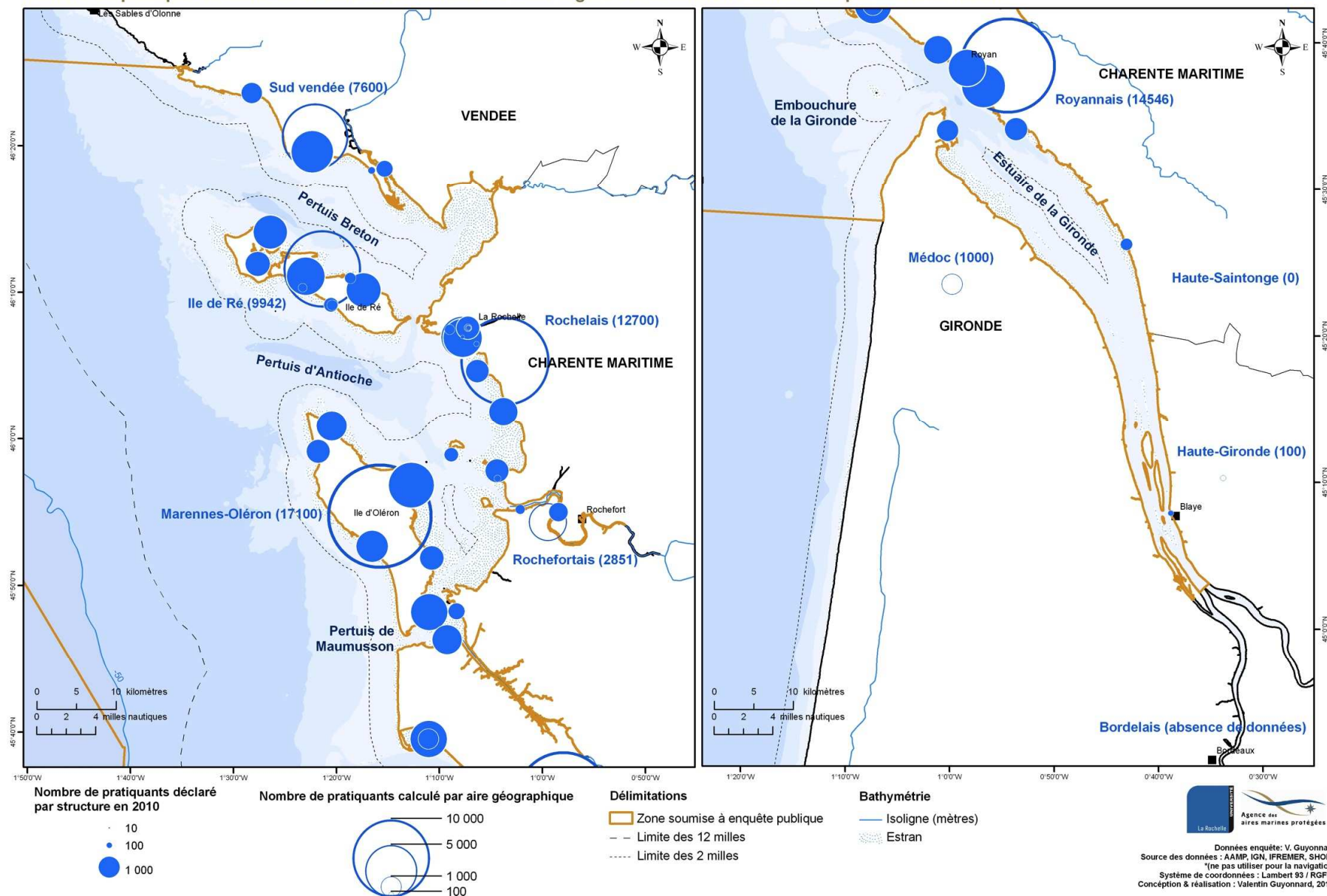
Le nombre de pratiquants dans les structures de voile légère devrait continuer de progresser dans les années à venir. En effet, la figure 37montre, que plus de 60% des structures de voile légère ont vu leurs nombres de pratiquants stagner ou augmenter entre 2007et 2010⁵³, alors qu’environ 40% d’entre elles ont vu leurs nombres de pratiquants baisser durant la même période.

⁵³ L’auteur convient que ce lapse de temps est faible pour caractériser les tendances d’évolution du nombre de pratiquants. Cependant, cela correspond aux chiffres disponibles au moment du recueil de données.

Figure 38 : Carte du nombre de pratiquants dans les structures encadrées de voile légère

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Nombre de pratiquants dans les structures encadrées de voile légère sur le territoire d'étude du parc naturel marin



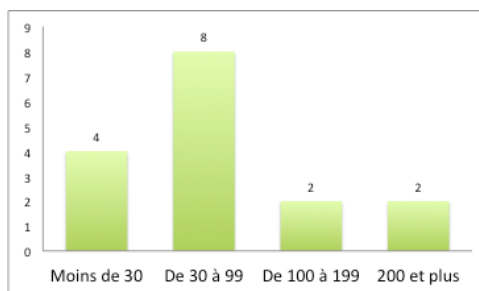


Figure 39 : Nombre de pratiquants déclarés par structures encadrées de kitesurf (n=16). (Source : FFVL, Enquête auprès des structures nautiques, 2011).

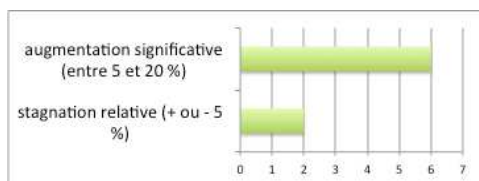


Figure 40 : Evolution du nombre de pratiquants dans les structures de kitesurf entre 2007 et 2010 (n=10). (Source : Enquête auprès des structures nautiques, 2011).

III.2.2. Le kitesurf : une pratique rassemblant encore peu de pratiquants dans les structures encadrées

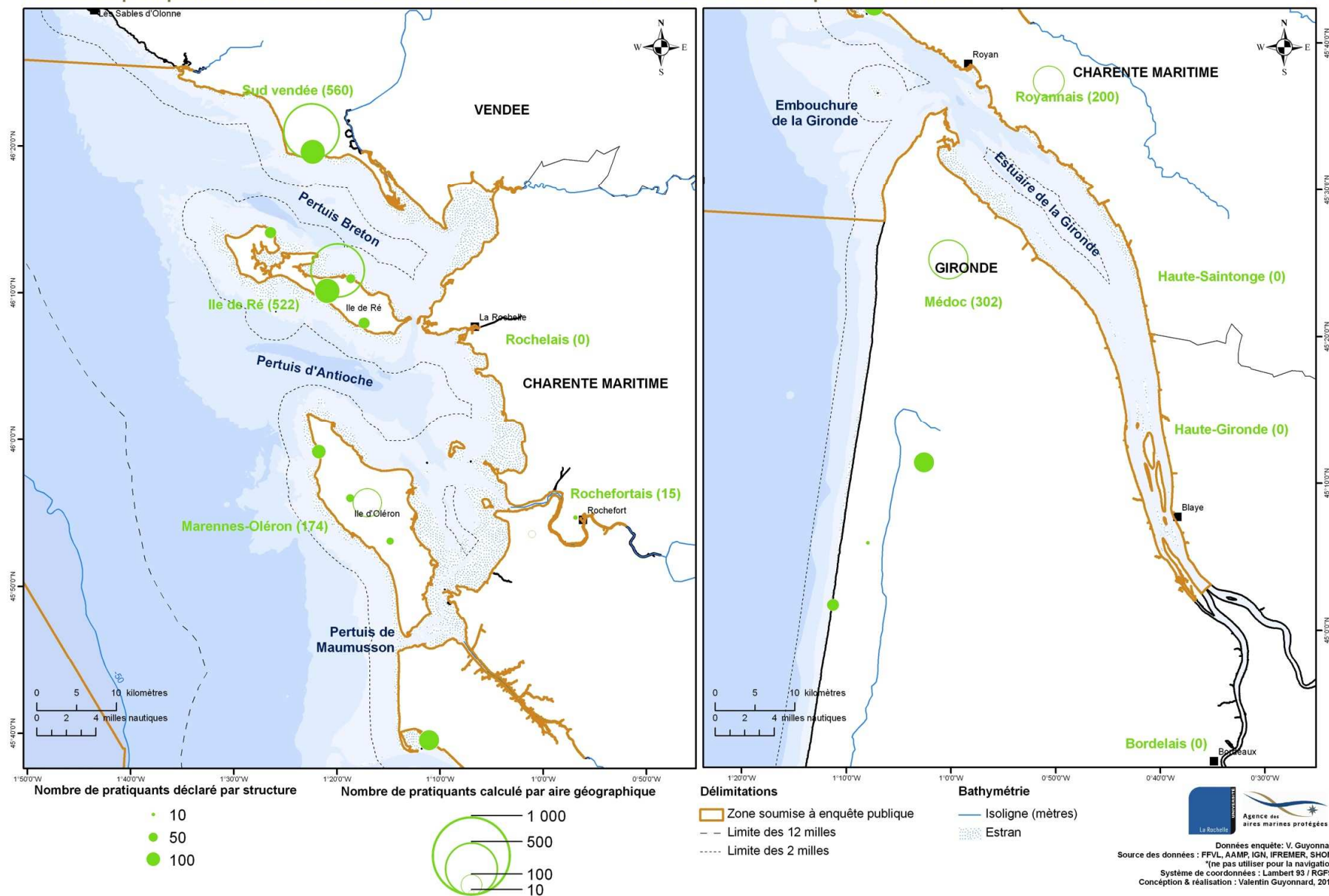
La figure 41 (p.70) montre la répartition des pratiquants de kitesurf dans les structures encadrées. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'emprise du kitesurf n'est pas comparable, notamment en termes de nombre de pratiquants avec les structures de voile légère. Sur l'ensemble de la zone d'étude, les structures de kitesurf ont en moyenne 93 pratiquants par an et par structure, soit un total déclaré de 1492 pratiquants. La plus grosse structure en termes de nombre de pratiquant est la section kitesurf du *Cercle Nautique Tranchais*, puisqu'elle totalise 280 pratiquants de kitesurf en 2010. La figure 39 montre que 12 structures sur 16 comptabilisent moins de 100 pratiquants, ce qui confirme le fait que les structures de kitesurf sont de petites structures. Le nombre de pratiquants des structures encadrées apparaît en constante évolution sur le périmètre d'étude du parc naturel marin. En effet, la figure 40 montre que sur 8 structures encadrées, 6 ont déclaré avoir connu une augmentation significative, de l'ordre de 5 à 20% durant les trois dernières années.

Au total et d'après la méthode d'estimation calculée, les structures de kitesurf totalisent 1773 pratiquants en 2010. La figure 41 montre que c'est l'île de Ré avec 522 pratiquants et le sud Vendée avec 560 pratiquants, qui sont les aires géographiques, où il y a le plus de pratiquants dans les structures encadrées de kitesurf. Notons que les 4 structures du Médoc, qui viennent pratiquer comme on l'a vu précédemment dans les environs de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer, totalisent 302 pratiquants, ce qui les place devant l'île d'Oléron et le pays Royannais. La pratique du kitesurf dans les structures encadrées paraît donc beaucoup plus calquée sur les zones touristiques par rapport aux structures de voile légère. Les îles apparaissent donc, comme des lieux privilégiés pour l'essentiel de la pratique encadrée sur le territoire d'étude du parc naturel marin.

Figure 41 : Carte du nombre de pratiquants dans les structures encadrées de kitesurf

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Nombre de pratiquants dans les structures encadrées de kitesurf sur le territoire d'étude du parc naturel marin



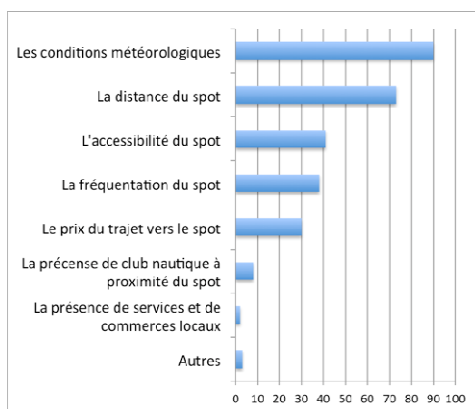


Figure 42 : "Quels sont les critères qui vous incitent à choisir votre lieu de navigation ?" (n=109).

Cependant, nous avons vu que certaines structures ont un fonctionnement itinérant, et de ce fait, se déplacent sur différents lieux de navigations en fonction des conditions météorologiques, notamment. Nous pouvons donc dire que la répartition des pratiques encadrées de kitesurf est « flottante » en fonction des lieux de pratique.

La voile légère apparaît donc comme la pratique rassemblant le plus de pratiquants au sein de notre territoire d'étude. Le kitesurf est une activité qui même au niveau de la zone de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, est en évolution en terme de nombre de pratiquants. Ces deux pratiques encadrées, comme l'ensemble des sports et loisirs en mer, rassemblent donc un nombre très important de pratiquants. Les structures encadrées peuvent donc être de véritables relais pour le parc naturel marin, et permettra de sensibiliser un nombre important d'utilisateurs.

III.3. Réflexion sur l'attractivité des spots de pratiques libres

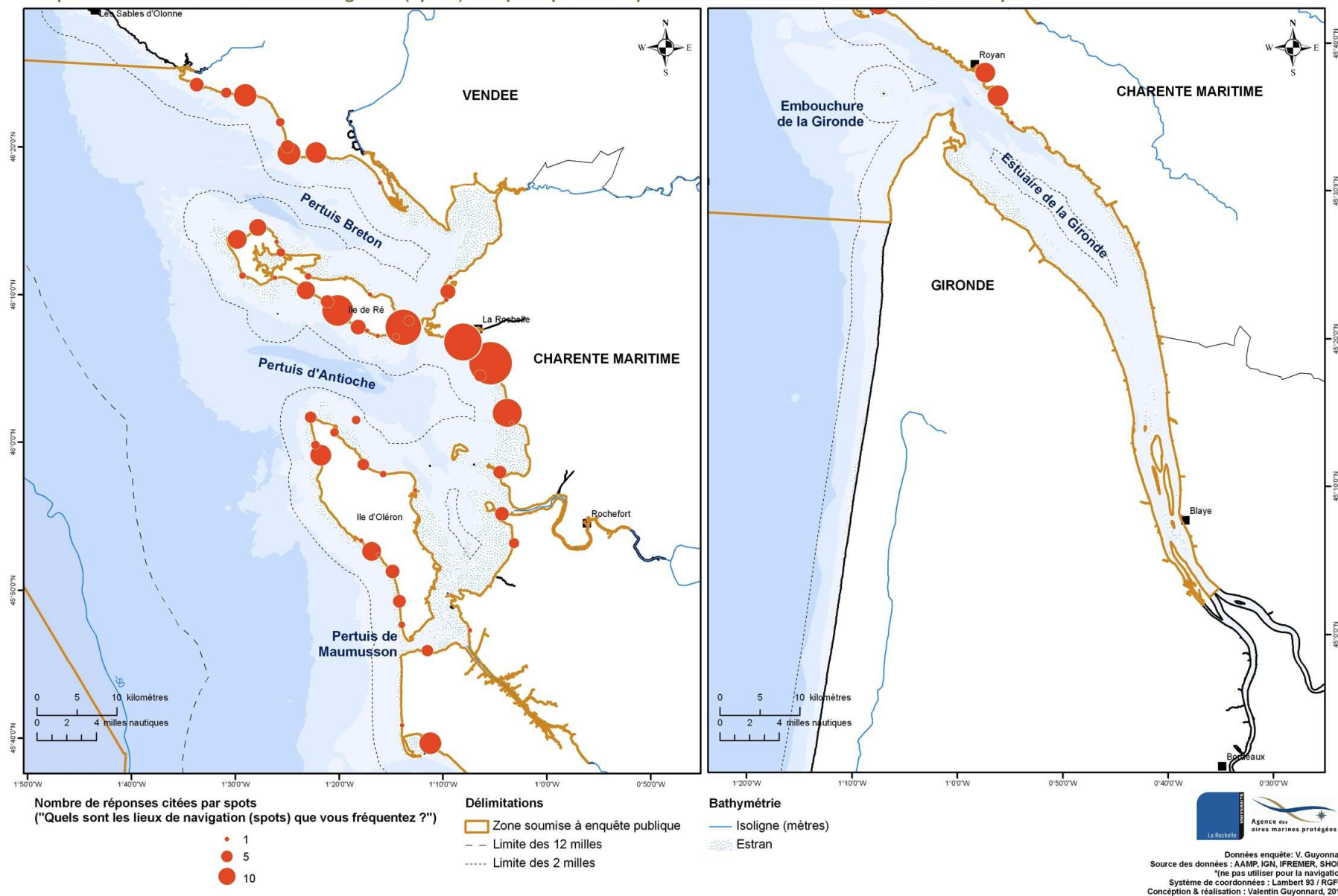
Une étude de la fréquentation des lieux de pratiques libre de planche à voile comme de kitesurf à l'échelle du parc naturel marin demanderait des moyens considérables et des études de la fréquentation de ces sports sur des territoires plus restreint sont à l'étape du projet. Cependant, on peut s'interroger sur l'attractivité des lieux de pratique : qu'est ce qui fait qu'un « spot » sera plus fréquenté qu'un autre ?

La figure 42 nous renseigne sur les critères qui incitent les pratiquants à choisir leurs lieux de navigation. Comme nous l'avons déjà dit, les conditions météorologiques représentent le critère qui fait le plus largement l'unanimité. En fonction des orientations du vent, les spots de sont pas tous les mêmes. Cependant, c'est sur les autres critères que nous pouvons nous pencher maintenant.

Figure 43 : Carte du choix des lieux de navigation des pratiquants de planche à voile

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Fréquence du choix des lieux de navigation (spots) des pratiquants de planche à voile sur le territoire d'étude du parc



La distance au spot est un critère qui pour plus de 70 % des personnes interrogées⁵⁴ influence le choix des lieux de pratique. D'autres parts, plus de 40 % des personnes interrogées ont aussi cité l'accessibilité du lieu de navigation comme étant un critère incitatif. Ces observations, comparées avec la carte des lieux de pratiques des personnes interrogées (figure 43, p. 72) permettent de dire que les spots proches des agglomérations sont les plus fréquentés puisque proche d'un bassin important de population. Sur la figure 43 (p. 72), les spots situés autour de La Rochelle (Rivedoux, Minimes, Aytré et Châtelailon-Plage) sont les lieux de navigations qui ont été les plus cités, et cette observation peut être aussi appliquée à moindre mesure aux spots des environs de la Tranche-sur-Mer et de Royan. Sur les îles de Ré et d'Oléron, les dynamiques sont différentes même si l'influence de la proximité de l'agglomération de La Rochelle est significative pour les spots de Rivedoux et des Gouillaud sur la côte sud de l'île qui sont très appréciés des pratiquants. Les spots de l'île d'Oléron ont été moins cités, même si les spots des Huttes au nord ouest de l'île et celui de la Perroche au centre-sud de l'île apparaissent comme les seuls ayant une fréquentation significative.

La fréquentation des spots de pratiques libre apparaît donc ici comme fortement influencée par la proximité d'une agglomération, même si le protocole d'enquêtes utilisé ne permet pas de dénombrer précisément la fréquentation de ces lieux. On peut alors émettre l'hypothèse que la proximité d'une agglomération ou d'un foyer de

population important renforce la fréquentation d'un lieu de navigation dans le cas des pratiques de planche à voile et de kitesurf.

III.4. Poids de la période estivale dans la fréquentation des structures encadrées

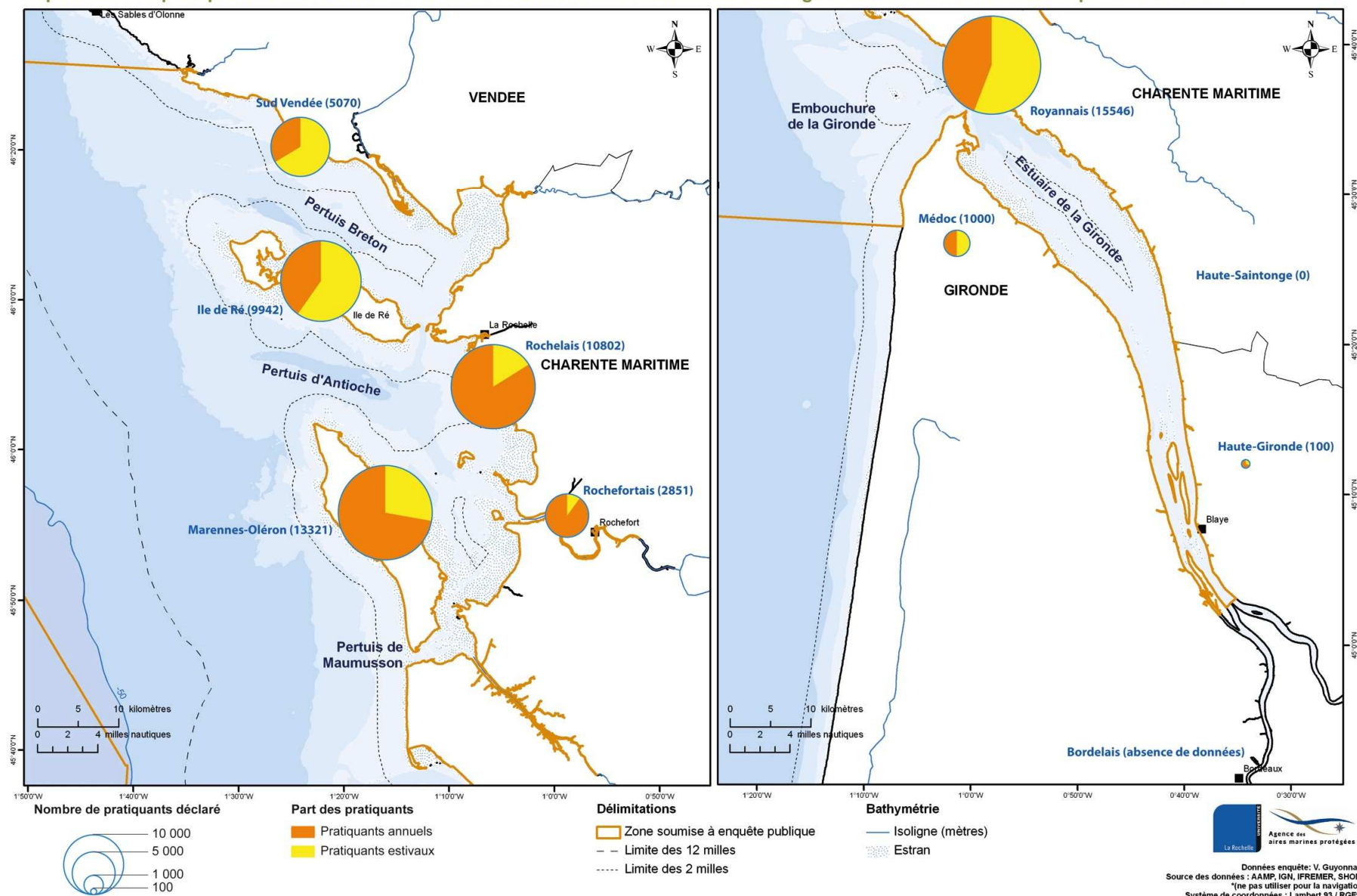
L'hypothèse d'un poids important du tourisme dans les structures nautiques de la zone d'étude doit être avancée, compte-tenu du fait que ce territoire possède des zones à forte activité touristique. La figure 44 (p. 74) montre que la fréquentation des structures de voile légère est majoritairement influencée par la fréquentation estivale dans les trois aires géographiques, que sont le sud Vendée, l'île de Ré et le Royannais. Cette dernière, qui est l'aire géographique avec le plus de pratiquants (14546 pratiquants déclarés), compte 55 à 60% de la fréquentation de ces structures de voile légère, qui est estivale, alors qu'en sud Vendée, cette fréquentation atteint les deux tiers. C'est l'inverse pour le pays rochelais, le pays Rochefortais et le pays de Marennes-Oléron. En effet, la fréquentation estivale dans les structures de ces aires géographiques, paraît, selon la figure 44 (p.74), bien moins importante que la fréquentation annuelle. Dans le cas du pays rochelais et du pays Rochefortais, cette répartition montre que l'essentiel de la fréquentation dans les structures de voile légère s'étale sur l'ensemble de l'année.

⁵⁴ Source : V. Guyonnard, Enquête auprès des pratiquants libres de planche à voile, 2011.

Figure 44 : Carte de répartition des pratiquants estivaux et annuels dans les structures encadrées de voile légère

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartition des pratiquants estivaux et annuels dans les structures encadrées de voile légère sur le territoire d'étude du parc naturel marin



Le public scolaire est, dans ces cas-là majoritaire, comme par exemple à La Rochelle où tout élève du primaire passe au moins une fois dans une structure de voile légère, sur toute sa scolarité. Les résultats obtenus pour le pays de Marennes-Oléron sont influencés par le même facteur. Cependant, un manque de données a été observé pour cette aire géographique, notamment en ce qui concerne certaines structures, dont l'activité paraît exclusivement estivale.

Pour le kitesurf, le faible nombre de données recueillies ne nous permet pas de faire une analyse précise de la part des pratiquants estivaux. Cependant, d'après les observations que nous avons fait, la part de la fréquentation estivale dans les structures de kitesurf s'oriente entre 50 et 70 % et est donc majoritaire.

Conclusion chapitre 2

La voile légère et le kitesurf sont donc des pratiques très présentes sur le territoire d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

Les pratiques encadrées sont surtout localisées à l'abri des îles même si certaines se situent sur des côtes plus exposées. Cependant, pour ces dernières, nous voyons qu'à plus grande échelle, elles se situent sur des sites abrités de la houle. A l'échelle du parc, plusieurs zones sont plus fréquentées que d'autres. Les zones de la Rochelle, de Royan et de la Tranche-sur-Mer concentrent un nombre important de structures nautique et les zones de navigations se cumulent sur un espace donné. Autour des îles, les pratiques de voile légère et de kitesurf s'organisent de façons plus ponctuelles.

Au niveau temporel, nous avons vu l'importance de la pratique hors saison estivale, notamment dans les structures de voile légère qui enseignent leur passion au public scolaire. Durant la semaine et hors période estivale, le samedi est le jour de la semaine où les pratiques encadrées sont les plus importantes.

Enfin, en terme de fréquentation, nous avons vu que le public des structures encadrées est plutôt jeune alors que les pratiquants libres sont surtout des adultes, possédant généralement un fort pouvoir d'achat. Le nombre de pratiquants encadrés varie selon les aires géographiques, le Royannais et l'île d'Oléron étant les zones où le plus de pratiquants annuels a été estimé.

Chapitre 3 : La voile légère et le kitesurf : structuration d'un secteur pouvant véhiculer les valeurs du parc

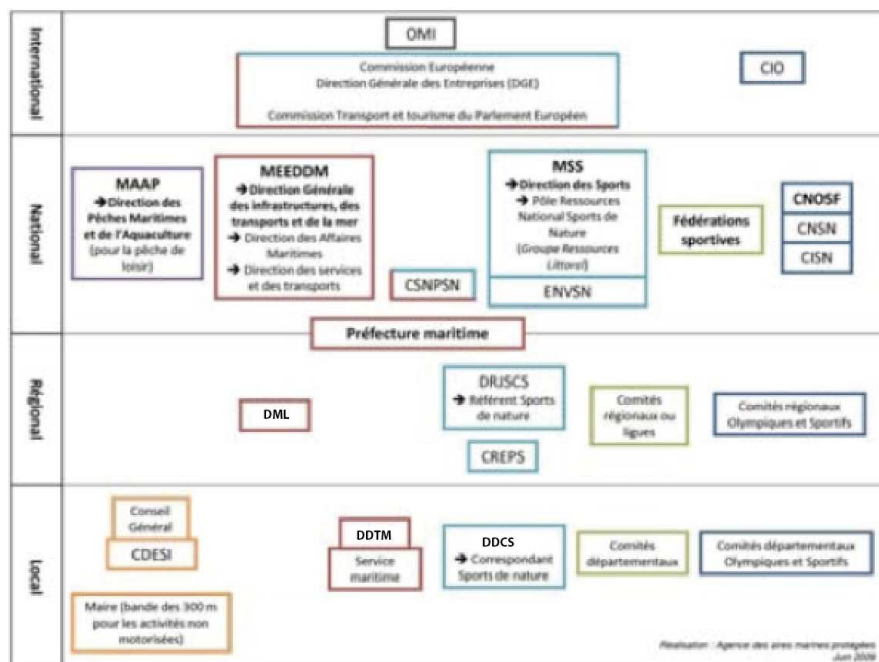
Mots clés : Dispositif d'encadrement, poids économique, conflits, bonnes pratiques

Le poids de la voile légère et du kitesurf est important sur le territoire d'étude du parc. Il est intéressant maintenant de voir comment les valeurs du parc naturel marin vont elles pouvoir être véhiculé au niveau de ces pratiques ? Les sports et les loisirs nautiques sont un secteur organisé à toutes les échelles. Nous verrons donc dans un premier temps quels sont les acteurs importants qui structurent les sports et les loisirs en mer. Puis, nous ferons un diagnostic rapide du poids économique des activités de voile légère et de kitesurf. Ensuite, nous verrons que les structures encadrées sont au cœur de l'animation et de la formation de ces sports. Enfin, nous reviendrons sur les bonnes pratiques et nous verrons que ce sont des pratiques déjà présentes dans les structures nautiques.

I. Administration et organismes intervenants dans la gestion des sports et loisirs nautiques

Le dispositif administratif qui encadre les sports et les loisirs en mer concerne de nombreux acteurs à différentes échelles. Ces pratiques sont gérées et organisées de l'échelle internationale à l'échelle locale.

Figure 45 : identification des acteurs intervenants dans l'organisation et la gestion des sports et loisirs en mer (Source : Agence des aires marines protégées).



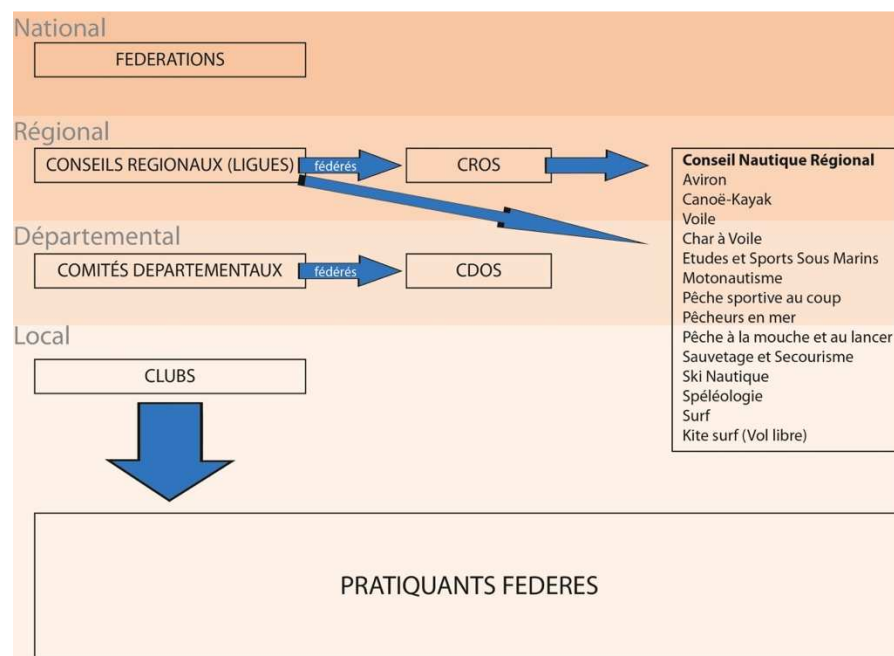
La figure 45 regroupe l'ensemble des acteurs qui agissent à l'échelle du territoire du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Ici nous ne ferons pas un descriptif exhaustif de tous ces acteurs, mais nous nous contenterons de décrire les principaux ainsi que leur rôle.

I.1. Une pratique encadrée largement fédérée

Le Comité National Olympique et Sportif (CNOFS), représentant national du Comité International Olympique (CIO), est une association reconnue d'utilité publique, qui a pour objectif d'unir en son sein les différentes fédérations sportives. Leurs représentants sont à l'échelle régionale les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) et à l'échelle départementale les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS). Ce sont les interlocuteurs et les relais des Administrations publiques, du ministère de la santé et des sports, auprès des associations et des collectivités locales.

Plus localement, ces comités sportifs représentent les clubs et les pratiquants assurant la gestion et l'entretien de leurs sites de pratique. Cependant, pour chaque discipline, une seule fédération reçoit une délégation du ministre chargé des sports pour édicter les règles techniques propres à sa discipline. Au sein du CNOFS, le conseil interfédéral des sports nautiques réunit l'ensemble des fédérations sportives. La figure 46 montre les représentants fédéraux régionaux qui siègent au Conseil Nautique Régional.

Figure 46 : L'organisation du mouvement sportif (d'après Patrice Blaise)⁵⁵



Les fédérations sportives ont donc en charge une mission d'intérêt publique confiée par l'Etat.

Elles ont donc le monopole pour l'organisation de compétitions. Elles peuvent déléguer des missions à leurs représentants aux

niveaux régionaux et locaux que sont les ligues sportives et les comités départementaux.

La fédération Française de voile (FFV) est délégataire auprès du ministère en charge des sports pour l'activité de voile légère. Elle est membre du conseil interfédéral des sports nautiques (CISN).

La Fédération Française de Vol Libre (FFVL) est délégataire auprès du ministère en charge des sports pour les activités de glisses aérotractées depuis le 19 décembre 2002. Cependant, d'autres organismes proposent d'encadrer, de fidéliser et de labéliser les clubs et les écoles de kitesurf⁵⁶. La qualification « *IKO* » est une société privée qui propose une formation internationale mais qui n'est pas reconnue par certains pays dont la France. Un moniteur *IKO* n'a pas le droit d'enseigner en France. La marque « *Prokite* » est une marque qui propose de regrouper les structures de kitesurf en réseau dans le but de leur proposer une meilleure lisibilité commerciale. Le produit « *AFkite* » est une assurance privée qui n'est pas une licence reconnue par le code du sport.

⁵⁵ Schéma réalisé à partir d'un diaporama présenté par Patrice Blaise le 8 décembre 2009 à Blaye, à l'occasion d'une réunion du groupe de travail thématique des sports et loisirs nautiques.

⁵⁶ Source : Matthieu Lefeuvre (Conseiller Technique National auprès de la FFVL)

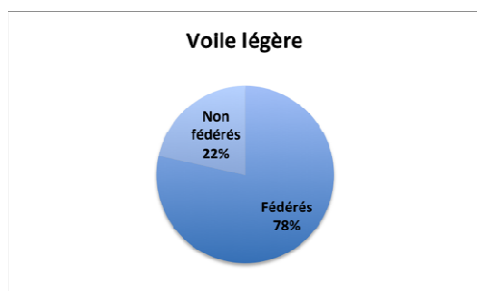


Figure 47 : Part des structures fédérées dans les structures de voile légère

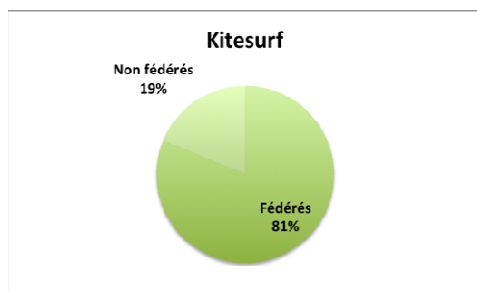


Figure 48 : Part des structures fédérées dans les structures de kitesurf

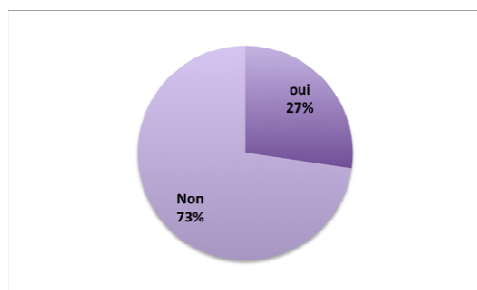


Figure 49 : "Possédez-vous une licence FFV pour l'année en cours ou avez l'intention d'en prendre une ? (n=110).

Les figures 46 et 47 montrent la part des activités encadrées qui sont affiliées à une fédération sur le territoire d'étude de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. On peut voir que plus des trois quarts des activités encadrées - que ce soit pour la voile légère (78%) ou pour le kitesurf (81%) - sont affiliées à une fédération. Une part non négligeable des pratiquants libres possède une licence FFV, ce qui confirme que la fédération est un acteur incontournable, pas seulement auprès des pratiques encadrées.

La pratique encadrée est donc une pratique largement fédérée dans la zone d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Les fédérations représentent auprès du public un gage de qualité des activités proposées dans les structures encadrées. Elle peut être aussi, et nous le verrons plus tard, un diffuseur de programmes pédagogiques qui prônent les bonnes pratiques.

I.2. Les collectivités territoriales

Les communes, intercommunalités, départements et régions sont les premiers financeurs du sport en France. Le conseil général intervient dans l'organisation des sports de nature. Il est chargé de la mise en place de la commission départemental des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et de la mise en œuvre de son plan départemental (PDESI). Cependant, sur le territoire étudié, aucun des trois départements n'a mis en œuvre de tel projet. Les communes participent également à la gestion des sports et loisirs nautiques via notamment leur pouvoir de police dont dispose le maire dans la bande des 300 mètres. Le maire peut ainsi réglementer certaines activités nautiques en prenant des arrêtés municipaux. Le kitesurf fait par exemple l'objet de certains arrêtés visant à autoriser ou à interdire la pratique de ce sport sur certaines plages du territoire d'étude.

I.3. Les prestataires privés

Les prestataires privés représentent une part importante des structures nautiques dans l'offre des activités nautiques. Il s'agit donc des prestataires d'encadrement, des organisateurs d'activités de sports et de loisirs en mer, des loueurs de bateaux ou de matériel, des magasins de vente de matériel, etc.

La majorité des pratiquants libres des sports nautiques n'étant pas fédérés, ces prestataires peuvent être des relais très intéressants, notamment dans la sensibilisation des pratiquants à l'environnement. Certaines pratiques sont plus présentes dans le secteur privé que dans le secteur fédéré, c'est le cas par exemple du kitesurf.

I.4. Les services de l'Etat

Les affaires maritimes ont la charge de la protection des usagers de la mer ainsi que celle de l'environnement marin, au travers notamment de l'encadrement administratif des compétitions nautiques, de la participation aux sauvetages, de la préservation des ressources par le respect des réglementations, de la protection de l'espace marin et de la constatation des délits de pollution. La direction des affaires maritimes, regroupe depuis 2005 les attributions relatives à la navigation de plaisance. Les délégations à la mer et au littoral (DML, ancienne DDTM) ont pour rôle la mise en place des déclarations d'incidences Natura 2000 sur les manifestations nautiques. Cette évaluation au frais de l'organisateur a pour but de vérifier la compatibilité du projet de manifestation sportive avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 à proximité. Plus précisément, il faut déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Un arrêté du préfet maritime de l'Atlantique a été signé le 24 juin 2011 qui instaure l'obligation de faire une telle déclaration avant l'organisation d'une manifestation nautique. En juin 2011,

aucun des professionnels des structures nautiques rencontré sur le territoire d'étude n'avait entendu parler de ces évaluations.

Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN) est une institution placée auprès des ministères chargés de la mer et des voies navigables, des sports et du tourisme. Il travaille au développement et à la structuration de l'offre d'activités nautiques sur le littoral.

Les services déconcentrés du ministère chargé des sports assurent une mission de conseil et de contrôle auprès des usagers, des collectivités territoriales et des professionnels, notamment sur le plan réglementaire. Les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS), et les Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS) interviennent notamment sur la sensibilisation et la formation, proposant ou induisant une réglementation de certains espaces pour garantir la sécurité des pratiquants ou préserver l'environnement. Les DRJSCS et les DDCS identifient chacune un référent « sport de nature » parmi ses agents.

Le ministère en charge des sports a également créé le Pôle ressources national Sports de Nature (PRNSN) afin de poursuivre sa politique d'accompagnement d'un ensemble maîtrisé des sports de nature. Il constitue un outil de mise en relation de l'ensemble des services déconcentrés ainsi que de l'ensemble des partenaires qui représentent les têtes de réseaux.

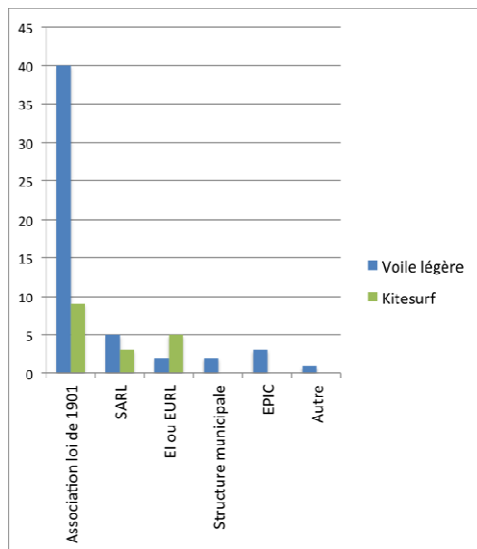


Figure 50 : Statut juridique des structures encadrées proposant de la voile légère et du kitesurf

Enfin, l'école nationale de voile et des sports nautiques a pour mission d'assurer la formation des professionnels et de soutenir la politique des fédérations nautiques. Aussi, il doit devenir un centre de ressources techniques, pédagogiques, juridique et scientifique sur la voile et les sports nautiques.

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion des sports et des loisirs nautiques. Les fédérations semblent être des acteurs incontournables, puisque la majorité des activités encadrées sont fédérées. C'est donc surtout leur capacité à toucher de nombreux pratiquants qui est intéressante dans le cadre du futur plan de gestion du parc naturel marin. Des actions pourront être envisagées avec ces acteurs privilégiés.

II. Une situation économique de l'activité à préserver et à soutenir

Un tableau du poids économique de ce secteur d'activité permet d'approfondir la caractérisation des pratiques étudiées que sont la voile légère et le kitesurf. Nous verrons donc ici dans un premier temps les types de statut juridique des structures encadrées de voile légère et de kitesurf. Ensuite, nous verrons le poids économique en terme de nombre d'emplois dans un premier temps puis en terme de budget ensuite.

II.1. Statut juridique des structures

Nous verrons dans cette partie que les structures de voile légère et de kitesurf sont regroupés en différents statuts juridiques pour voir que la principale différence réside en la différence entre structures associatives et structures professionnelles.

II.1.1. Tableau des statuts juridiques des structures de voile légère et de kitesurf au sein du territoire d'étude

Les types de statuts des structures nautiques sont nombreux. La figure 50 permet de visualiser l'ensemble des statuts des structures présentent sur notre espace d'étude.

Les associations : Les structures de types associatives sont des structures régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui définit l'association. Cette dernière est définie comme un regroupement d'au moins deux personnes dont le but n'est ni commerciale ni lucratif. Cependant, le caractère non lucratif de l'activité n'inclut pas que

l'association soit déficitaire, un bénéfice peut en effet servir à se développer. C'est le statut le plus représenté dans les activités voile légère et de kitesurf puisqu'elles correspondent respectivement à 40 structures sur 53 qui font de la voile légère et à 9 structures sur 17 qui font du kitesurf.

Les Sociétés à Responsabilité Limité (SARL) : C'est une forme de société intermédiaire d'au moins deux associés qui est une société commerciale à responsabilité limitée et où donc la responsabilité est limitée aux apports des associés dans le capital. Sa caractéristique principale réside dans le fait que son mode de gestion est plus simple que celui d'une société anonyme.

Sur notre espace d'étude, on voit que pour la voile légère, les SARL correspondent à 5 structures sur 53, et qu'elles correspondent à 3 structures proposant du kitesurf sur 17.

L'Entreprise Individuelle (EI) ou l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) : Ce sont 2 types d'entreprises qui n'ont qu'un seul dirigeant. L'EURL est la parfaite déclinaison de la SARL mais avec un seul dirigeant, alors que l'entreprise individuelle se différencie dans le sens où il n'y a pas fiscalement de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur.

Ce type de statut est en proportion plus représenté dans notre espace d'étude pour le kitesurf que pour la voile légère. Il correspond à 5 structures sur 16 alors que pour la voile légère, seulement deux structures sont des entreprises individuelles ou des EURL.

Structures municipales : Ce sont des structures reliées directement relié à la municipalité, et qui n'ont donc pas de fonctionnement propre. Deux structures en Vendée ont ce type de statut.

Etablissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC) : En France, une EPIC est une personne publique ayant pour but la gestion d'une activité de service public. Ce statut a été créé pour faire face aux besoins d'une entreprise industrielle et commerciale, mais qui, compte tenu des circonstances, ne peut pas être correctement effectuée par une entreprise privée soumise à la concurrence. Nous pouvons les désigner comme des entreprises parapubliques.

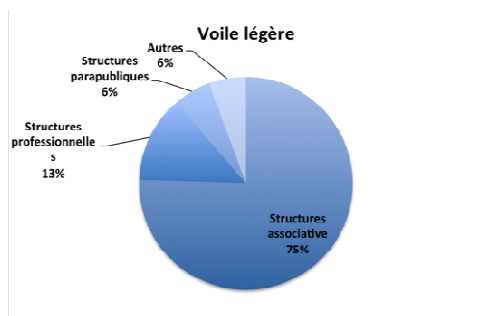


Figure 51 : Part des structures associatives et professionnelles dans les structures encadrées de voile légère. (n=53).

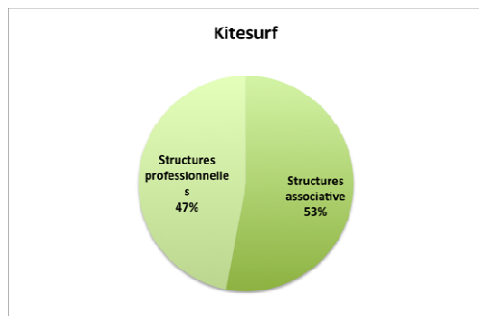


Figure 52 : part des structures associatives et professionnelles dans le kitesurf encadrée. (n=17).

Sur notre zone d'étude, trois structures proposant de la voile se définissent comme EPIC. Elles sont rattachées aux offices du tourisme pour l'ensemble de leurs activités et l'activité voile légère correspond alors à une commission de l'office du tourisme.

Enfin, une dernière structure a été recensée dans cette étude. Il s'agit de l'université de La Rochelle qui possède son propre matériel et qui propose de la voile légère et du kitesurf.

II.1.2. Une différenciation à retenir : structures professionnelles, associatives, et parapubliques

La diversité de ces statuts fait apparaître une différenciation majeure des structures de sports et de loisirs nautiques. En effet, il faut différencier les structures associatives et les structures professionnelles. La figure 51 montre que les structures de voile légère sont majoritairement des structures associatives. En revanche, les structures de kitesurf (figure 52) sont dans les mêmes proportions des structures commerciales et associatives. De plus, si l'on prend dans cette répartition les structures spécialisées dans le kitesurf et que l'on enlève les simples regroupements de pratiquants type « clubs », la part des structures privées et commerciales pour le kitesurf devient fortement majoritaire.

Le kitesurf et la voile légère, dans leurs pratiques encadrées sont regroupés dans des structures aux statuts très différents que l'on peut regrouper en structures associatives et en structures professionnelles. Avec ce découpage, il apparaît que la voile légère est organisée de façon majoritaire dans des associations, alors que pour le kitesurf, c'est l'inverse qui est observé puisque les structures professionnelles, notamment des entrepreneurs individuels, représentent une forte majorité des structures recensées.

II.2. Modèle économique des structures nautiques de voile légère et de kitesurf

Les recettes des structures de voile légère s'organisent autour des prestations de services pour 60 %, des cotisations pour environ 10 %, de la vente de matériel pour 10 %, et enfin des subventions pour environ 20 %. Les organismes qui subventionnent les structures nautiques sont nombreux mais majoritairement, ces financements viennent en majorité des collectivités territoriales (conseil général et communes) et des services de l'État par l'intermédiaire des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Dans le cas des structures de

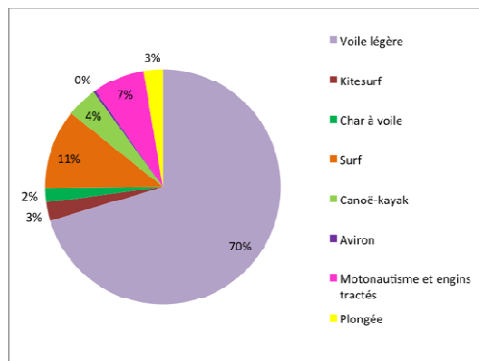


Figure 53 : Part des emplois totaux dans les structures encadrées de sports nautiques au sein du territoire d'étude du parc naturel marin.

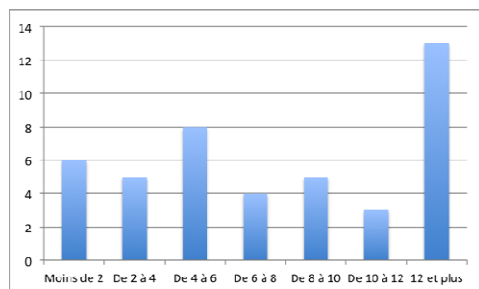


Figure 54: Nombre de salariés totaux dans les structures nautiques de voile légère (n=44).

kitesurf, les écoles associatives multi-activité ont le même modèle. Par contre, pour les structures professionnelles, la part allouée aux prestations de services avoisine les 100%.

II.3. Un secteur d'activité qui rassemble de nombreux emplois, notamment saisonniers

Les emplois totaux générés par la voile légère et le kitesurf se répartissent entre emplois saisonniers et emplois permanents. La voile légère et le kitesurf sont deux secteurs d'activité dont le poids économique est très différent mais qui restent proportionnels à l'importance de ces pratiques sur le territoire d'étude. L'enquête diffusée auprès des structures nautiques a montré que la voile légère est la pratique encadrée dont le point économique est le plus important. En effet, la figure 53 montre que la voile légère rassemble 70 % des emplois totaux des structures nautiques encadrées alors que pour le kitesurf cette valeur s'élève à 3 % des emplois totaux recensés durant l'enquête. Nous verrons donc ici que la voile légère est un secteur d'activité qui propose chaque année de nombreux emplois sur notre aire d'étude alors que le kitesurf propose un nombre d'emplois limité

II.3.1. La voile légère, un secteur d'activité rassemblant de nombreux emplois

Le nombre d'emplois dans les structures de voile légère a été estimé à l'aide des données recueillies durant l'enquête auprès des structures nautiques et des données transmises par le comité départemental de voile 17. La figure 54 montre que les structures de voile légère sont pour une part importante d'entre elles des structures ayant un total de plus de 12 salariés sur une année.

Avec 27 salariés déclarés en 2010, le *Cercle Nautique Tranchais* est la structure qui a déclaré le plus de salariés sur la zone d'étude du parc naturel marin. La figure montre aussi que les structures de moins de 2 employés sont minoritaires puisque seulement 6 structures sur 44 ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir moins de 2 employés. Les structures de voile légère de la zone d'étude ont en moyenne 8,32 employés au total, ce qui confirme que ce sont des structures nautiques avec une activité importante.

Même si le nombre d'employés total semble important pour les structures de voile légère, la figure 55 (p. 86) montrant la répartition en termes d'emplois en équivalents temps pleins des structures de voile légère indique

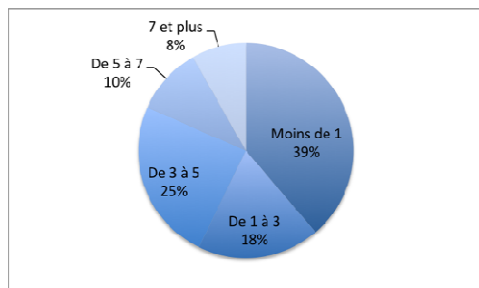


Figure 55 : Nombre d'emplois en équivalents temps pleins (ETP) dans les structures de voile légère.

que pour plus d'un tiers des structures, le nombre en termes d'ETP est inférieur à 1. A l'inverse, 8 % des structures interrogées ont 7 ETP, ce qui correspond aux plus grosses structures nautiques.

On voit donc sur la figure 56 (p. 87) montrant la répartition des emplois déclarés par structures de voile légère et par aire géographique que c'est le pays Royannais qui possède le plus d'employés dans les structures nautiques de voile légère puisqu'elles regroupent 92 employés. Ce nombre important d'employé est influencé par la forte proportion d'employés saisonniers indispensable à l'organisation de l'activité estivale très importante sur ce secteur du territoire d'étude du parc naturel marin (cf. figure 38 p. 68). A l'inverse, c'est le pays rochelais qui compte le moins d'employés saisonniers dans les structures de voile légère, ce qui confirme l'idée que la pratique encadrée de voile légère est moins concentrée sur la saison estivale à proximité des agglomérations.

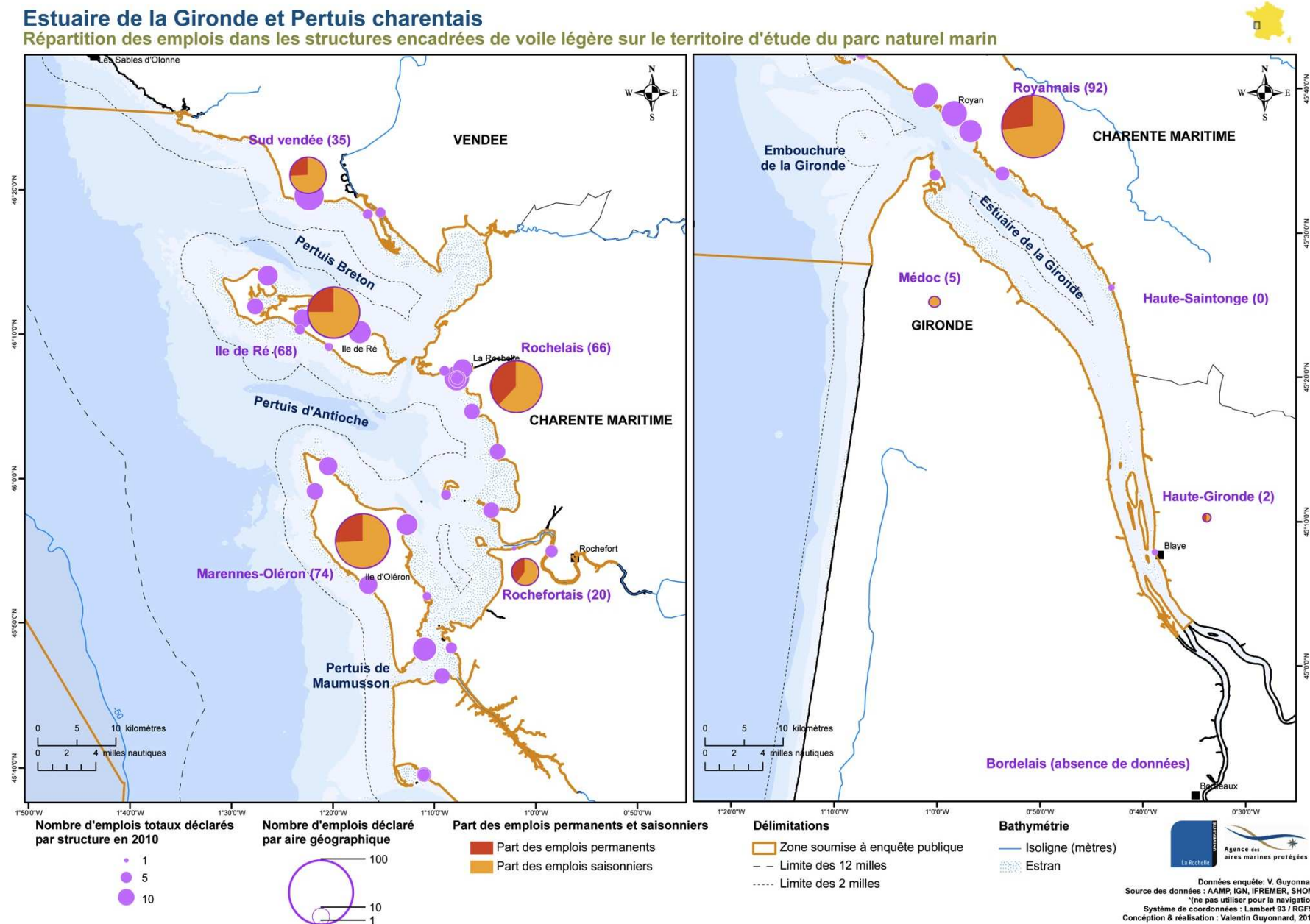
Au total, si l'on ajoute les employés permanents, saisonniers, la voile légère concentre sur la zone d'étude de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais environ 400 emplois différents sur une année avec plus des deux tiers des emplois qui sont saisonniers.

II.3.2. Le kitesurf, un secteur d'activité rassemblant encore peu d'emplois

Le kitesurf est un secteur d'activité qui concentre encore peu d'emplois sur le territoire d'étude. Ici, le faible nombre de données recueillis ne nous permet pas de faire un traitement par aire géographique.

Les structures encadrées sont encore en nombre peu important sur le territoire d'étude, notamment les écoles qui sont les structures pouvant rassembler plusieurs salariés. Comme nous l'avons vu précédemment, les structures de kitesurf sont pour la moitié d'entre elles des structures professionnelles de type SARL ou entreprises individuelles avec peu de salariés puisque la moyenne du nombre d'employés par structures de kitesurf s'élève à 1,10. Les structures associatives sont soit des clubs, composés uniquement de bénévoles, soit des associations multi-activités dont généralement la voile légère est l'activité principale. Au total, le nombre d'employés déclarés dans les structures de kitesurf s'élève à 11 employés sur la zone d'étude. Les employés saisonniers sont peu nombreux, en effet, 4 employés saisonniers ont été comptabilisés sur la zone d'étude.

Figure 56 : Carte de répartition des emplois totaux dans les structures de voile légère par aire géographique



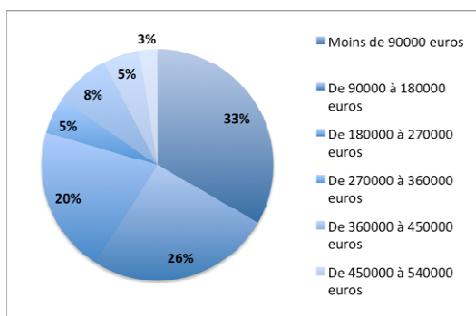


Figure 57 : Montants des budgets des structures nautiques de voile légère (n=39).

II.4. Budgets des structures de voile légère et de kitesurf

Afin de caractériser le poids économique des pratiques encadrées étudiées, plusieurs données ont été collectées. Outre les données relatives aux emplois déjà vues dans le paragraphe précédent, la question de caractériser le poids économique en termes de moyen a été envisagée. Les données collectées n'ont pu être satisfaisantes dans le sens où elles ne permettent pas de comparer les deux pratiques étudiées, notamment à cause du manque de données sur les structures de kitesurf.⁵⁷ Ici, c'est le budget qui nous permettra de caractériser la valeur financière des pratiques étudiées.

Le budget peut être défini comme l'ensemble des recettes et des dépenses d'un particulier, ou d'une entreprise. Il définit en outre la somme réservée à une activité⁵⁸. Le budget permettra donc de voir quelle est la somme engagée dans ces activités sur le territoire d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

La somme des budgets déclarés par les structures nautiques de voile légère s'élève à 6 728 896 d'euros pour 39 structures sur 53. Si l'on extrapole ce chiffre avec le nombre total de structures présentes sur le territoire d'étude, le budget cumulé de l'ensemble des structures nautiques s'élève à plus de 9 000 000 euros.

Pour le kitesurf, le budget cumulé n'a pu être calculé en raison du manque de données, notamment pour les structures multi-activités. Cependant, les observations faites ainsi que les données recueillies permettent d'évaluer le budget cumulé des structures de kitesurf entre 160 000 et 200 000 euros.

Les structures de voile légère, comme le montre la figure 57 sont des structures qui pour un tiers d'entre elles ont un budget de moins 90 000 euros alors que pour seulement 8 % elles ont un budget de plus de 360 000 euros. On remarque aussi que 46 % de structures étudiées ont un budget entre 90 000 et 270 000 euros. Cette dernière classe est donc composée des structures moyennes, les plus représentatives.

⁵⁷ L'usage du mot « recettes » dans le questionnaire diffusé à l'ensemble des structures nautiques aurait permis après réflexions de caractériser de façon plus juste le poids économique de ces secteurs.

⁵⁸ D'après la définition du Larousse

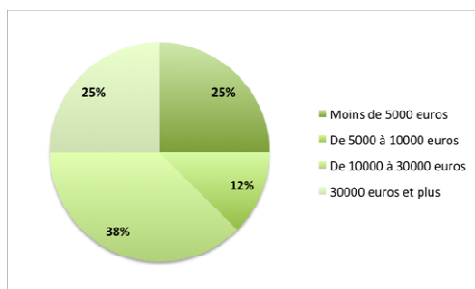


Figure 58 : Montants des budgets des structures nautiques de kitesurf (n=8)

La figure 59 (p. 90) montre que c'est le pays rochelais qui concentre dans ces structures le budget le plus important. En effet, les structures les plus importantes comme la *Société des Régates Rochelaise* (SRR) ou l'*École de Voile Rochelaise* (EVR) possèdent des budgets élevés, notamment pour l'organisation de régates de renommées pour la SRR ou l'organisation de la voile scolaire pour l'EVR.

Les aires de Royan ainsi que celle de Marennes-Oléron sont à moindre mesure influencées par les mêmes facteurs. Enfin, notons que le poids économique sur l'estuaire de la Gironde est faible comparé au reste de la zone d'étude, ce qui est dû à la faible activité sur cette zone.

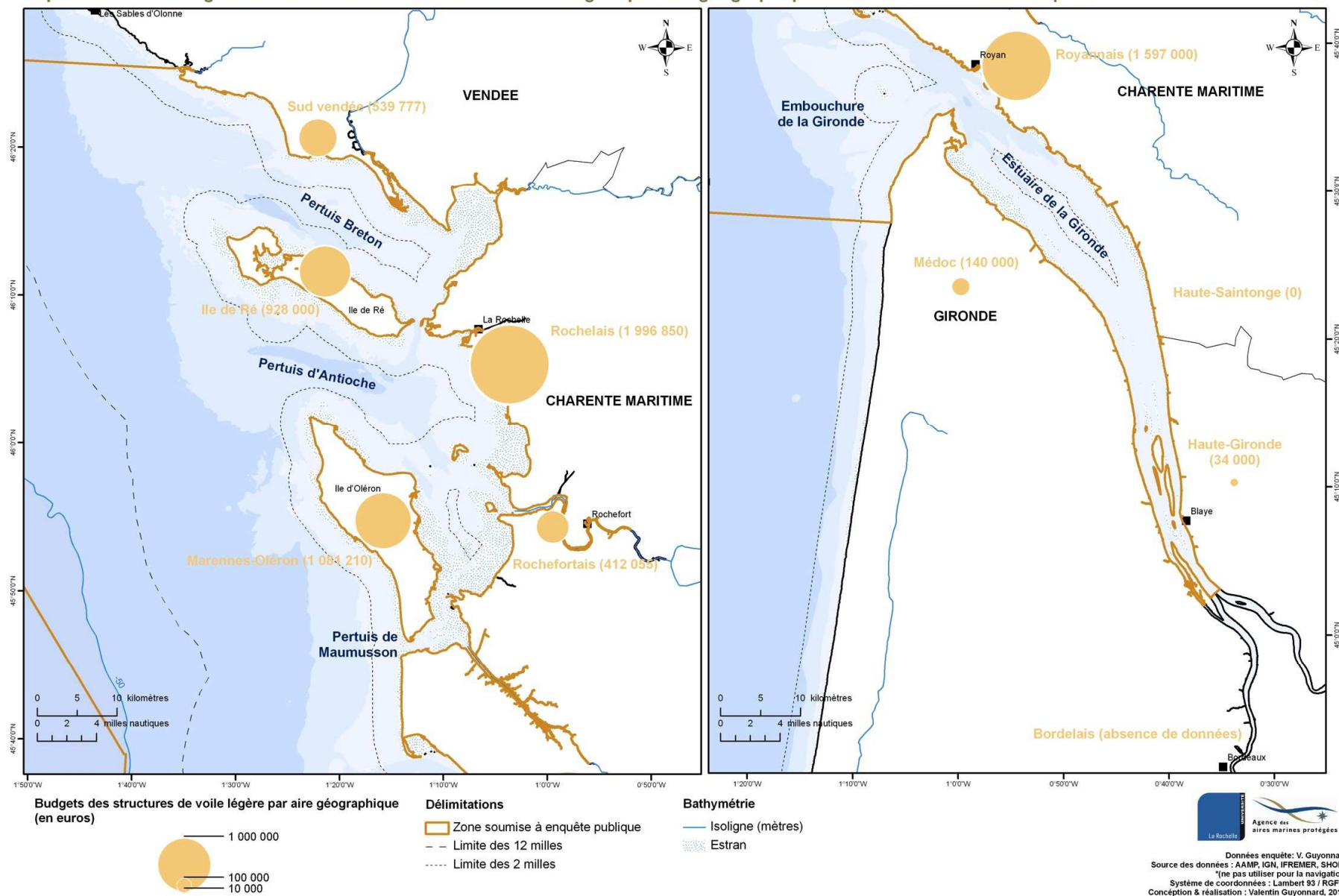
Les budgets des structures de kitesurf sont dans des proportions moindres que ceux des structures de voile légère (Figure 58). Un quart de ces structures ont un budget de moins de 5 000 euros. Il s'agit alors des clubs ou des écoles ayant une activité sur une petite partie de l'année. Les deux classes suivante, c'est à dire celles allant de 5000 à 30000 euros concernent les structures de type école qui fonctionnent sur une partie de l'année plus ou moins étendue. Enfin, la dernière classe concerne les écoles qui ont une activité qui se déroule sur pratiquement tout le long de l'année comme la structure *Oléron Kitesurf* sur Oléron.

Cette description du poids économique des structures encadrées permet de dégager plusieurs points quant aux objectifs déclarés de l'outil parc naturel marin. Les structures de voile légère apparaissent comme un secteur d'activité important qui propose de nombreux emplois chaque années, même si nous avons vu que la part des emplois de courtes durées, c'est à dire les emplois saisonniers étaient majoritaires puisqu'ils correspondent à plus de deux tiers des emplois recensés. En terme d'emplois toujours, le kitesurf représente encore un poids faible au regard de la voile légère et des autres activités. Cependant, ce secteur d'activité est encore en plein essor car la pratique est récente. D'autre part, le poids économique en termes de budget a posé problème dans le sens où les données recueillies sont difficilement comparables. Cependant, nous pouvons dire que la voile légère est une activité qui génère des moyens considérables. L'enjeu du parc naturel marin sera donc de soutenir d'un point de vu économique ces secteurs, dans le but de maintenir et de promouvoir ces activités.

Figure 59 : Carte de la répartition des budgets des structures de voile légère par aire géographique

Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Répartitions des budgets déclarés dans les structures de voile légère par aire géographique sur le territoire d'étude du parc



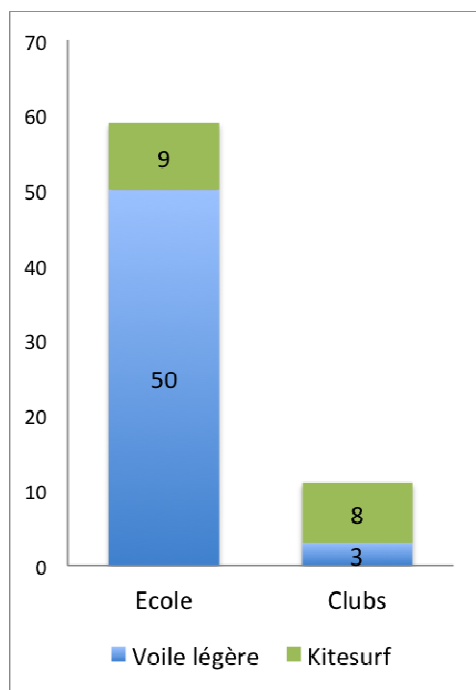


Figure 60 : Nombre de clubs et d'écoles parmi les structures de voile légère et de kitesurf

III. Les clubs et les écoles, des structures au cœur de l'animation et de la formation

Les structures encadrées de voile légère et de kitesurf peuvent être regroupées en clubs et en écoles selon leurs activités. Puis, nous verrons que les structures de voile légère notamment, ont tendance à diversifier leurs activités.

III.1. Deux types d'activités des structures encadrées : les écoles et les clubs

Nous pouvons regrouper les structures en clubs et en écoles selon leurs activités. Les premiers, sont des associations possédant un local où les membres se réunissent régulièrement et peuvent organiser leurs pratiques. Ces clubs possèdent parfois leurs propres matériels. Les écoles sont quant à elles des structures commerciales ou associatives qui proposent une formation ou un enseignement de kitesurf ou de voile légère.

La figure 60 montre qu'une majorité des structures qui font de la voile légère sont des écoles. En effet, les écoles de voile sont au nombre de 50 sur 53 alors que les écoles de kitesurf correspondent à 9 des 17 structures recensées. Nous pouvons noter ici qu'il y a une forte proportion de structures de kitesurf qui sont des clubs en comparaison à la voile légère. En effet, du fait de la jeunesse de cette pratique, de nombreux pratiquants, découvrant la nécessité de faire entendre leurs voix afin d'obtenir des avantages et de ne pas être stigmatisés (par les élus ou par le public), s'organisent en associations. Certains cas sont observables sur notre zone d'étude, et sont assez remarquables dans le sens où ces clubs ont réussi à devenir de véritables relais entre les pratiquants et les élus. L'association Aile de Ré sur l'île de Ré ou O'také sur l'île d'Oléron ont œuvré pour la mise en place de zones autorisant la pratique du kitesurf sur des plages. D'autre part, ils peuvent être des relais à la formation de bonnes pratiques environnementales en diffusant des messages de sensibilisation auprès de leurs membres et de tous les pratiquants.

Les écoles de voile légère et de kitesurf sont très fortement présentes sur notre zone d'étude. Cette capacité de sensibilisation est un trait très marquant de l'environnement nautique de la zone des Pertuis charentais et de l'Estuaire de la Gironde.

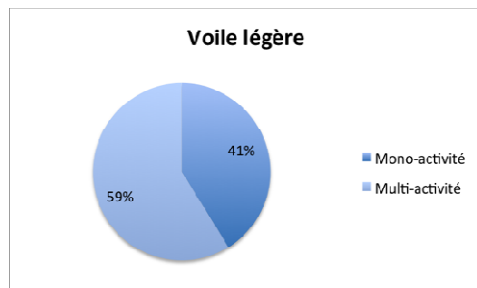


Figure 61 : Part des structures mono-activités et multi-activités dans les structures de voile légère

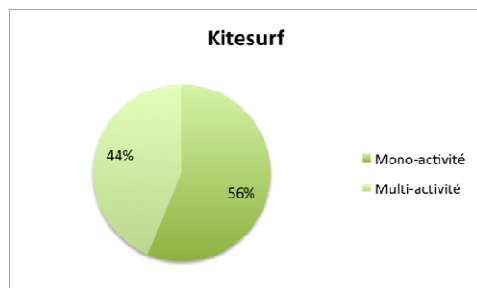


Figure 62 : Part des structures mono-activités et multi-activités dans les structures de kitesurf

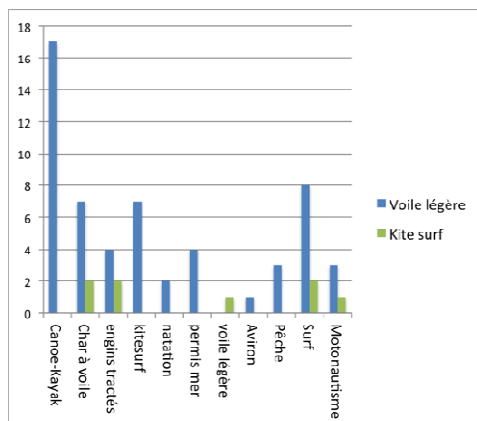


Figure 63 : Les sports pratiqués dans les structures de voile légère et de kitesurf

III.2. Vers le développement des structures multi-activités

Les sports qui sont proposés dans les structures sportives étudiées varient fortement en fonction des structures. En effet, de nombreux clubs ont plusieurs activités au sein de leurs structures. La figure 61 montre que les structures dont l'activité principale est la voile légère sont pour 59% des structures multi-activités. Dans le cas du kitesurf (figure 62) cette part est un peu plus faible car seulement 44% des structures dont l'activité principale est le kitesurf sont multi-activités.

Cette différence de répartition est due au fait que les structures de voile légère sont en général des bases nautiques qui regroupent un certain nombre d'activités. Elles sont présentes depuis plus longtemps que les structures de kitesurf du fait de l'ancienneté de la pratique. Elles se sont donc diversifiées, pour répondre à une demande de plus en plus croissante de leurs publics. La figure 63 montre que le canoë-kayak est l'activité secondaire la plus répandue dans les structures dont la voile légère est l'activité principale sur l'aire d'étude. Le surf, le char à voile et le ski nautique (engins tractés) sont les activités secondaires les plus répandues dans les structures qui font du kitesurf.

D'autres activités apparaissent dans les structures de sports et loisirs en mer. La natation, les formations aux permis mer, l'aviron, la pêche ou encore le motonautisme sont les autres activités qui ont été cités dans les questionnaires que nous avons reçus.

Les structures dont la voile légère est la principale activité sont en majorité des structures multi-activités. Outre la voile légère, elles font pour 17 d'entre elle du canoë-kayak et pour 8 d'entre elles du surf. Les structures de kitesurf sont en générale moins diversifiées dans leurs activités.

Les structures de voile légère et de kitesurf sont donc par leur capacité de sensibilisation et la diversité de leur pratique, au cœur de l'animation et de la formation des futurs pratiquants. Les écoles notamment peuvent être de véritables diffuseurs des bonnes pratiques environnementales.

IV. Etats des lieux et perspectives du développement des bonnes pratiques dans la voile légère et le kitesurf

Nous verrons ici quelle est la place des bonnes pratiques dans la voile légère et de kitesurf. Dans un premier temps, nous définirons quelles peuvent être les bonnes pratiques dans ces sports. Ensuite, nous nous poserons la question du besoin potentiel des bonnes pratiques dans la voile légère et le kitesurf en étudiant les conflits et les pressions potentiels de ces pratiques sur le milieu naturel. Enfin, nous ferons un état des lieux des bonnes pratiques existantes dans ces activités.

IV.1. Définition des bonnes pratiques

Définir de façon précise les « bonnes pratiques » dans les sports et les loisirs en mer n'est pas chose aisée mais apparaît ici comme l'étape préalable indispensable afin de pouvoir répondre à nos objectifs. De manière générale, les bonnes pratiques peuvent être définies comme des « exemples de procédés et de conduites ayant débouché sur des réussites » (Abdoulaye Anne, BIE, 2003)⁵⁹. C'est pourquoi les bonnes pratiques sont donc à rapprocher de la notion de « meilleures

⁵⁹Source : Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño, Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation, série de documents du BIE – 2, BIE-UNESCO, 2003, 11p.

pratiques » possible, notion très développée dans le monde anglo-saxon (best practices). Aujourd'hui, le Bureau international de l'éducation (UNESCO) donne une place importante à l'innovation dans les bonnes pratiques. En effet, c'est « l'innovation qui permet d'améliorer le présent et qui, de ce fait, a (ou peut avoir) valeur de modèle ou de standard dans un système donné » (Abdoulaye Anne, BIE, 2003)⁶⁰.

Les bonnes pratiques dans les sports et les loisirs en mer peuvent donc être définies comme des manières de pratiquer une activité dans le respect de l'environnement, des autres usagers et en faveur d'un développement durable de l'activité. Les trois volets du développement durable peuvent donc servir de base à ces bonnes pratiques.

D'un point de vue environnementales et en ce qui concerne le pratiquant, les bonnes pratiques doivent aller dans le sens du respect de l'ensemble du milieu naturel. Cela passe par un respect de la réglementation mise en place, des espaces naturels protégés, et découle obligatoirement d'une sensibilisation à l'environnement.

⁶⁰Source : Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño, Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation, série de documents du BIE – 2, BIE-UNESCO, 2003, 11p.

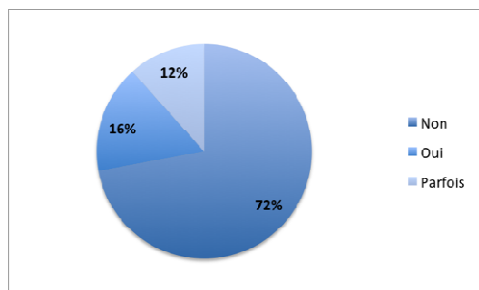


Figure 64 : « Avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres activités ? » (n=42).

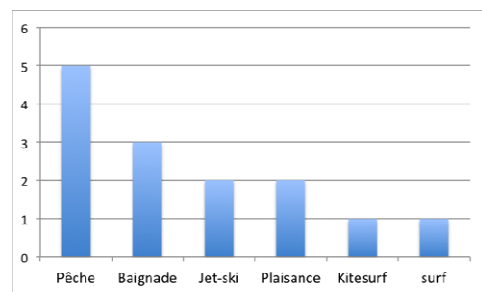


Figure 65 : Les activités qui sont rentrées en conflit avec les structures de voile légère

Le respect des autres usagers et des autres pratiques maritimes peut-être un second point d'importance et peut apparaître comme le volet social des bonnes pratiques. Enfin, le volet économique des bonnes pratiques ne peut faire référence exclusivement aux pratiquants, mais surtout aux organismes qui militent pour promouvoir ces activités, dans le sens du développement durable.

IV.2. Un besoin de bonnes pratiques dans la voile légère et le kitesurf ?

Dans les pratiques sportives en général, les bonnes pratiques sont prônées. Ici, nous verrons si il y a un réel besoin d'instaurer de bonnes pratiques dans ces secteurs en étudiant d'abord les conflits d'usages potentiels, ainsi que les pressions de ces activités sur le milieu naturel.

IV.2.1. Des pratiques conflictuelles ?

Les structures encadrées de voile légère et de kitesurf ainsi que les pratiquants libres peuvent rentrer en conflits avec d'autres activités. Nous dresserons donc un tableau des conflits qui ont été déclarés sur le territoire d'étude du parc naturel marin.

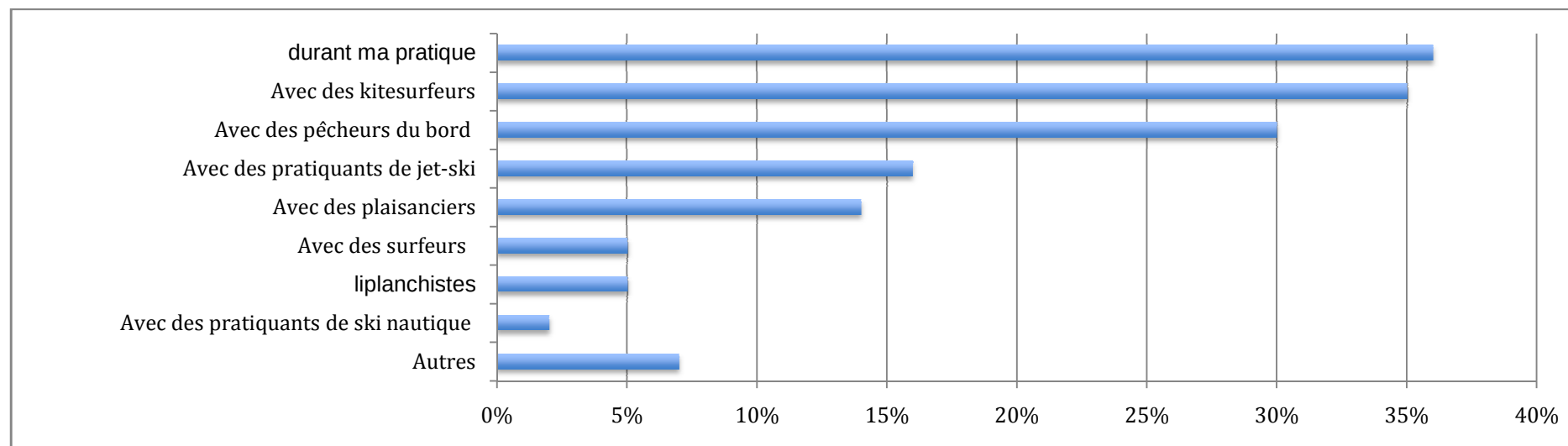
IV.2.1.1. Un secteur qui rentre peu en conflits avec d'autres activités

La figure 64 montre que même si les conflits dans les structures de voile légère ne font pas l'unanimité, 28 % d'entre elles ont signalé avoir eu des conflits avec d'autres activités. Les activités qui peuvent rentrer en conflits avec les structures de voile légère sont décrites dans la figure 65. On remarque que c'est la pêche (récréative et de loisir) qui a été le plus souvent citée. La baignade, le jet-ski, la plaisance (surtout les mouillages), le kitesurf et le surf étant les activités qui suivent cette liste. En ce qui concerne les structures encadrées de kitesurf, aucun conflit n'a été signalé sur le territoire d'étude du parc.

Les pratiquants libres de planche à voile (figure 66, p. 95) ont répondu pour 36 % d'entre eux ne pas être gênés durant leur pratique. Ce sont avec les kitesurfeurs qu'ils sont le plus souvent gênés ou en conflit durant leur pratiques pour 35 %.

Cela vient du fait que ces deux activités, notamment dans la pratique libre partagent les mêmes zones de pratique. L'activité de pêche du bord (30%) est selon l'enquête diffusée auprès des pratiquants de planche voile, la troisième activité avec qui les pratiquants de planche à voile ont des conflits puisque 30 % d'entre eux ont répondu être gêné par cette pratique. Le jet-ski (16 %), et la plaisance (14%) suivent cette liste. Enfin, des conflits ou des gênes avec des surfeurs ou d'autres pratiquants de planche à voile viennent compléter les activités qui gênent ou peuvent rentrer en conflit avec les véliplanchistes.

Figure 66 : "Vous arrive-t-il d'être gêné ou de rentrer en conflit avec d'autres usagers sur votre lieu de navigation ?" (n=110) (Les répondants peuvent cocher plusieurs cases, la somme des pourcentages est donc supérieure à 100).



IV.2.1.2. Les zones de conflits recensées

Les lieux où les conflits ont eu lieu permettent de montrer quels peuvent être les enjeux sur ce point du futur parc naturel marin.

Le sud-Vendée : aucun conflit majeur n'a été recensé malgré une forte présence des activités nautiques sur la commune de la Tranche-sur-mer. Sur la commune de la Faute sur mer, les nombreux bouchots situés sur l'estran gênent la pratique et peuvent être dangereux pour les pratiquants.

Ile de Ré : Un conflit a été recensé puisque sur la commune de La Couarde, le club de voile se plaint des pêcheurs à la ligne dont la pratique peut être dangereuse pour le public de l'école de voile. D'autre part, sur la commune du Bois-plage, le club de voile assure avoir été gêné par l'école de surf avant que des solutions aient été envisagées avec notamment la délimitation d'espaces de pratique.

Pays Rochelais : Aucun conflit n'a été recensé sur l'aire géographique de La Rochelle malgré un cumul important des pratiques nautiques.

Pays Rochefortais : certains conflits ont été déclarés, notamment avec les pêcheurs sur les bords de la Charente, avec les pratiquants individuels de jet-ski au environ de Fouras, et avec les pêcheurs aux environs de Port-des-Barques.

Marennes-Oléron : Sur la commune de Dolus d'Oléron, au niveau de la anse de La Perroche, la structure de voile légère se plaint d'une zone trop importante de mouillage qui peu provoquer des accidents entre plaisanciers et activités nautiques. D'autre part, pour le gérant

de la structure de voile légère, les pêcheurs du bord (*surfcasting*) peuvent être dangereux pour le public de l'école de voile. Enfin, comme sur la commune de Saint-Denis d'Oléron, la taille de la zone de baignade gêne l'activité des structures de voile légère.

Royannais : Des gênes ont été recensées au niveau de la commune de Saint-Palais-sur-Mer avec des baigneurs dans le chenal réservé aux embarcations de voile légère. Au niveau de la plage de Royan, les pêcheurs, les jet-ski et les plaisanciers ont eut des conflits avec le club de voile.

Médoc : au niveau de la commune du Verdon-sur-Mer, le club de voile a eu des conflits avec les pêcheurs de bord et avec des pratiquants de jet-ski.

Même si une étude plus précise des conflits éventuels dans ces pratiques nautiques peut être étoffée en étant envisagée à l'échelle de l'ensemble des pratiques maritimes, et ne pas être basée uniquement sur les déclarations des personnes ou organismes concernés, certains point ressortent ici. Les pratiques de voile légère et de kitesurf apparaissent donc comme faiblement conflictuelles au regard des données collectées durant les différentes enquêtes même si des conflits entre pratiquants de diverses activités peuvent être relevés. En période de forte fréquentation notamment, la multiplication des pratiques et la massification des pratiquants posent donc la question de la cohabitation de ces pratiquants sur l'espace marin. C'est donc cette proximité des pratiques entre elles qui peuvent générer des conflits d'usage

IV.2.2. Des pressions sur le milieu naturel de ces pratiques encore peu connus

Les pressions exercées par la pratique de la voile légère et du kitesurf sont encore mal connues et mesurée. Nous pouvons cependant en identifier certaines et les différencier entre pressions directs, c'est à dire les pressions provoquées directement par la pratique, et les pressions indirects, c'est à dire celles résultants de la pratique.

IV.2.2.1. Les pressions directes

Le texte de Richard Smith⁶¹ constitue pratiquement le seul texte présentant une preuve du dérangement de l'avifaune par les kitesurfeurs. En effet, après une analyse des comptages réalisés sur plusieurs années dans l'estuaire de Dee au sud de Liverpool en Angleterre, il permet de démontrer une diminution des effectifs chez l'huitrier pie et le chevalier gambette en période hivernale.

A l'heure actuelle, un seul travail scientifique pour le kitesurf a été effectué (Nicolas Le Corre, 2009)⁶² en France sur le dérangement de

l'avifaune par les activités humaines, notamment avec une étude plus précise sur la pratique du kitesurf en petite mer de Gâvre près de Lorient. Dans son étude, l'auteur évalue le dérangement de l'avifaune par la pratique du kitesurf en fonction de plusieurs paramètres qui sont : la direction et la force du vent, le temps de la marée et la fréquentation du site. Il en conclut que certains paramètres peuvent être aggravants pour le dérangement de l'avifaune. Il s'agit du temps de la marée (a) et surtout de la fréquentation du site (b). Pour le premier (a), lors de la marée montante, des dérangements ont été observés alors que les kitesurfeurs commençaient à naviguer et que de nombreux oiseaux continuaient de s'alimenter en suivant la ligne d'eau montante. Le second paramètre dérangent observé semble être le plus important (b) car « plus le nombre de pratiquant augmente sur le site et plus la zone de pratique s'étale dans l'espace » (Le Corre Nicolas, 2009)⁶³. En effet, par souci de confort et de sécurité, les sportifs ont tendance à élargir leur zone de pratique.

Une autre étude réalisée à l'initiative du parc Régionale de la Narbonnaise sur l'étang de la Palme en 2005 (Valérie Horyniecki,

⁶¹Smith Richard, The Effect of Kite Surfing on Wader Roosts at West Kirby, Dee Estuary.[en ligne]. 2004. Disponible sur : <http://www.deeestuary.co.uk/decgks.htm>(Consulté le 15.03.2011)

⁶² Le Corre Nicolas, Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés en Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux [en ligne]. Thèse de géographie, Brest : Université européenne de Bretagne, 2009, 539p. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00431281/en/> (Consulté le 14.03.11)

⁶³ Le Corre Nicolas, Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés en Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux [en ligne]. Thèse de géographie, Brest : Université européenne de Bretagne, 2009, 539p. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00431281/en/> (Consulté le 14.03.11).

2005)⁶⁴ n'a pas mis en évidence la régression de la végétation aquatique fixée, suite au développement de la pratique du kitesurf.

L'agence des aires marines protégées fait quant à elle état de pressions potentielles de la pratique du kitesurf sur les zones et les espèces habitats Natura 2000.

- Sur les habitats dus aux piétinements. Les habitats concernés sont les lagunes côtières (identifiant 1150).
- Sur les espèces dues au dérangement de l'avifaune. Les espèces concernées étant principalement les oiseaux d'estran. Les effets de ce dérangement consistent en la présence visuelle qui peut provoquer la fuite et l'envol des oiseaux, une perturbation pendant les phases de repos, d'alimentation et de nidification, un dérangement des zones de refuges et une augmentation de la vigilance.

Les perturbations sonores provoquées par les ailes de kitesurf ont été observées par les gestionnaires de sites protégées. Notamment le bruit du choc lorsque l'aile de kitesurf percute l'eau.

Les pressions directes des activités de voile légère et de kitesurf apparaissent donc faibles mais manquent encore d'études sur le sujet.

⁶⁴Horyniecki Valérie, Kitesurf et végétation aquatique lagunaire, Exemple du Parc naturel régional de la narbonnaise en Méditerranée. [En ligne]. 2005. Disponible sur : <www.sportsdenature.gouv.fr/ (Consulté le 12.09.2011).

IV.2.2.2. Les pressions indirectes

Les pressions indirectes englobent toutes les pressions qui résultent après coup d'une activité. Dans le cas des sports et des loisirs en mer, plusieurs peuvent être énumérées :

- La pollution générée par les bateaux de sécurité : pour la sécurité des pratiques encadrées, les structures sportives utilisent des embarcations motorisées.
- L'utilisation abondante de l'eau pour rincer le matériel : Les structures de voile légère sont de très gros consommateurs d'eau. Certaines structures comme le Centre Nautique Couardais du Goisil (île de Ré) récupèrent les eaux de pluie pour cette utilisation.
- L'accessibilité à des sites sensibles : les embarcations légères de type voile légère et kitesurf permettent d'accéder à des sites inaccessibles par d'autres moyens et peuvent menacer des espaces naturels.
- La production de macro-déchets (matériel en fin de vie) : Le matériel de voile légère et de kitesurf est le plus souvent à base de plastique et de carbone. La FFV a lancé pour cela une grande opération de recyclages du matériel en fin de vie.

Les pressions indirectes résultent pour la plupart du comportement des pratiquants. Il y a donc un fort enjeu environnemental à sensibiliser et à éduquer à l'environnement afin de promouvoir les bonnes pratiques.

IV.2.3. La perception de l'environnement des pratiquants

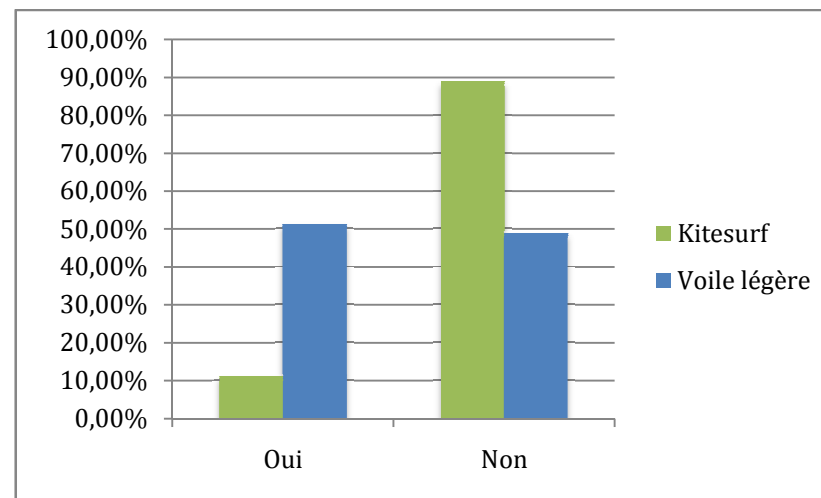
92 % des gérants de structures interrogés pensent que leurs pratiques contribuent à la valorisation et à la préservation de l'environnement. Il est vrai que les pratiques maritimes, notamment celles visibles depuis le bord de mer contribuent à l'image du territoire, notamment lorsque ce dernier donne une place importante à la mer. Il est donc intéressant de se poser la question de la perception de l'environnement par les usagers, l'environnement étant entendu dans le sens de l'ensemble des éléments objectifs (qualité de l'eau, bruit, etc.) et subjectifs (beauté d'un paysage, qualité d'un site, etc)⁶⁵ constituant le cadre de pratique d'un individu.

IV.2.3.1. La perception des impacts

La figure suivante montre que pour les structures de voile légère et de kitesurf, la perception des impacts de leur activité par les gérants des structures est différente. En effet, pour la voile légère, environ 51 % des gérants des structures ont déclaré penser que leur activité avait un impact sur le milieu naturel (figure 67). En revanche, pour les pratiques de kitesurf, seulement 11 % des personnes interrogées ont déclaré penser que leur activité avait des impacts sur le milieu naturel. Lorsque l'on demande aux gérants des structures quels sont selon eux les impacts de leur activité sur l'environnement, la première réponse citée concerne l'utilisation des bateaux à moteur pour deux tiers des réponses.

⁶⁵ D'après dictionnaire Larousse

Figure 67 : "Pensez-vous que votre activité a des impacts sur le milieu naturel ?" (Voile légère : n=43 ; Kitesurf : n=9)



Le déplacement de matériel et des pratiquants (15 %) ainsi que le dérangement des espèces (15%) dû à leur simple présence vient ensuite. Enfin, le piétinement de la plage a été cité pour 6 % des réponses

Ces brefs résultats issus de l'enquête auprès des structures de voile légère et de kitesurf montre que même si la perception de ces impacts est réel, un manque de connaissance existe au sein des ces structures. L'élaboration de formations et de programmes pédagogiques à destination des professionnels, notamment sur les espèces fragiles, ainsi que sur les bons gestes à avoir dans leur pratique peut alors être une piste d'action intéressante pour le Parc naturel marin.

IV.2.3.2. La perception des lieux de navigation par les pratiquants libres

L'enquête auprès des pratiquants libre de planche à voile a permis d'approcher différents éléments de perception des lieux de pratiques, ce qui permet d'avoir des informations quant la manière d'aborder des actions potentielles de sensibilisation auprès de ce public.

64 % des pratiquants interrogés jugent leur lieu de pratique favori propre et 60 % le juge fragile. D'autre part, 67 % des pratiquants jugent leur lieu de navigation beau alors que 77 % le juge peu ou pas pollué. Enfin, 76 % de ces mêmes pratiquants jugent leur lieu de navigation comme étant un lieu de liberté.

Ces éléments de perception des lieux de navigation des pratiquants libres confirment que ces derniers sont soucieux de la bonne qualité de leur environnement de pratique.

IV.3. Tableau des bonnes pratiques au sein des structures de voile légère et de kitesurf

Des actions envers l'environnement sont réalisées à plusieurs échelles. Tout d'abords, nous verrons que de nombreux documents (chartes, documents pédagogiques, etc.) sont produit par les fédérations de référence des sports étudiés. Ensuite, nous verrons qu'à l'échelle des structures nautiques, certaines actions sont réalisées.

IV.3.1. Le souci de l'environnement pris en compte par les fédérations

Le souci de l'environnement tient une place prépondérante dans les politiques fédérales de voile et de kitesurf.

IV.3.1.1. Les démarches engagées par la fédération française de voile (FFV)

La FFV militent depuis plusieurs années en faveur du renforcement de sa démarche qualité. Cela passe par la sensibilisation des moniteurs et des pratiquants à l'aide de support pédagogiques adaptés. L'éducation à l'environnement fait partie intégrante du programme de formation dans les écoles de voile. Les connaissances environnementales sont évaluées et prises en compte dans la certification de niveau. Ce point reste cependant à améliorer car ces formations restent sommaires et ne sont pas appliquées dans l'ensemble des écoles de voile.

De nombreux outils pédagogiques sur l'environnement sont à la disposition des clubs et des écoles : blocs pédagogiques, fiches environnement, plaquettes d'identification des espèces pour les activités de découverte du milieu, etc. Ces outils manquent en revanche d'un affinement plus précis par rapport aux zones de navigations spécifiques.

Depuis 2005, la FFV a programmé une opération nationale de récupération des matériels usagers. En effets, les vieilles embarcations, ou celles peut utilisées dans les structures nautiques peuvent provoquer l'encombrement des parcs à bateaux et de ce fait

provoquer une pollution visuelle. En 2005 et 2006, un total estimé de 86,37 tonnes de déchets a été collecté.

IV.3.1.2. Les démarches engagées par la fédération française de vol libre FFVL

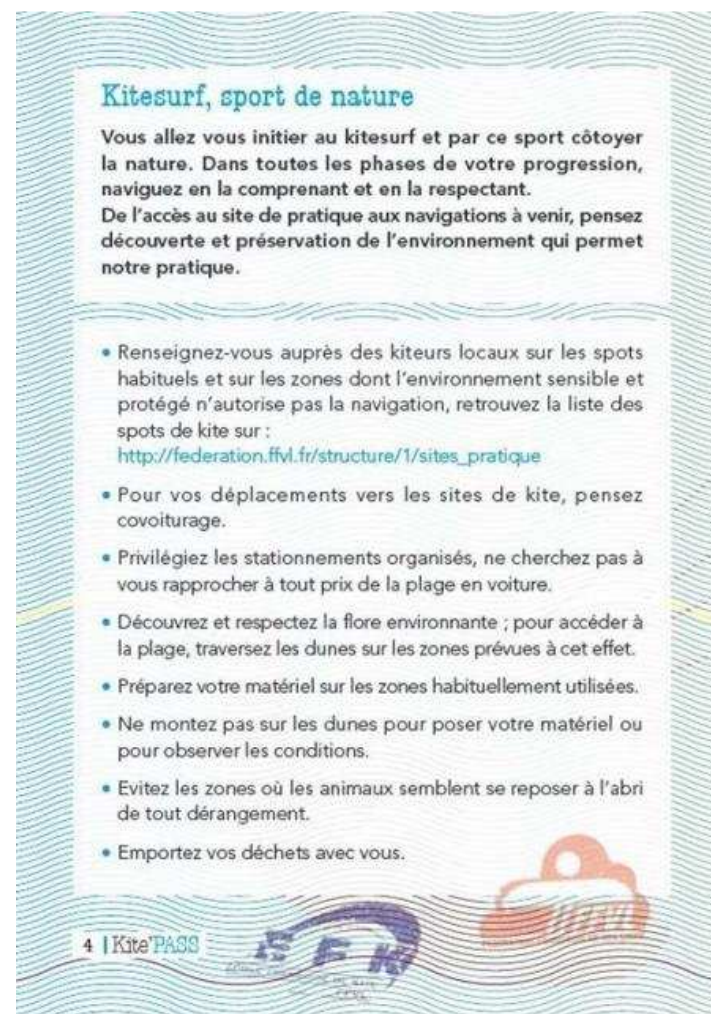
Malgré sa récente prise en compte dans l'organisation fédérale (2002), le kitesurf inclut fortement les préoccupations environnementales dans la politique fédérale de la FFVL.

Au niveau de la formation, le « Kite Pass » (figure 68) sensibilise sur le respect et la préservation de l'environnement. Il y est recommandé entre autre de respecter « les zones où les animaux semblent se reposer » ou de ne pas monter sur les dunes.

La FFVL s'est d'autre part engagée depuis plusieurs années dans les processus de création des zones Natura 2000. En effet, les sites Natura 2000 peuvent impacter cette activité et c'est pour cela que la FFVL reste attentif à leurs mise en œuvre en s'impliquant dans les processus de concertation. Dans ce contexte, la commission nationale des espaces de pratique de la fédération a édité un guide pratique Natura 2000 spécifique au kitesurf⁶⁶ à destination des professionnels et des pratiquants pour comprendre ce qu'est l'outil « zone Natura 2000 ».

⁶⁶ FFVL, Guide pratique : le kite et Natura 2000. [En ligne]. 2011, 8 p. Disponible sur : http://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/Guide_natura2000_kite.pdf (Consulté le 12.09.2011).

Figure 68 : Extrait du "Kite pass" de la FFVL. (Source : FFVL).



La FFVL a signé en 2009 une convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) afin de « mener [...] une réflexion et

des actions pour favoriser l'intégration des sports de nature [...], en prenant en compte la recherche de solutions permettant notamment d'assurer le respect du cadre de vie, la préservation de la qualité de l'environnement, de la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité »⁶⁷.

Puis, elle a produit une charte kite et environnement⁶⁸ qui s'oriente autour de cinq grands principes : organiser des « manifestations sportives éco-responsables » (1), « découvrir les espaces naturels sans les perturber » (2), « le respect des zones de pratiques sensibles » (3), et avoir une attitude éco-responsable (4). Le dernier grand principe (5) consiste à évaluer l'implication de cette charte au bout de 3 ans.

Enfin, la fondation Nicolas Hulot a cosigné avec la FFVL un guide des bonnes pratiques pour le kitesurf qui a pour but d'évaluer les impacts des pratiquants sur les milieux naturels.

La fédération française de voile et surtout la fédération française de vol libre sont donc très productives en terme de documents et d'action dont le but est de sensibiliser leurs licenciés.

⁶⁷ FFVL, LPO, Convention de partenariat entre la ligue de protection des oiseaux et la fédération française de vol libre, 2003, 4 p. Disponible sur : http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2009_Convention_LPO_FFVL_0.pdf (Consulté le 13.09.2011).

⁶⁸ FFVL, Charte Nature Kite, profitons de la nature dans le plus grand respect. [En ligne]. 2010, 2 p. Disponible sur : http://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/Charte_Nature_kite_5.pdf (Consulté le 13.09.2011).

IV.3.2. Exemple d'actions pour l'environnement dans les structures encadrées de l'espace d'étude

Les structures nautiques qui ont répondu à l'enquête qui leur été désignée ont déclaré pour plus de 80 % d'entre elles avoir participé ou mis en place des actions de respect ou de sensibilisation envers l'environnement. Ce chiffre montre donc à première vue l'implication des structures nautiques aux respect des espaces naturels. Les ramassages de déchets sur les plages sont la première action citée par les structures de la zone d'étude. En effet, 63 % des structures de voile légère et 77 % des structures de kitesurf ont déclaré participer ou organiser des ramassages de déchets sur la plage. Ces nettoyages de plages peuvent être soit organisés par la structures elle même, de façon ponctuelle ou récurrente (à chaque sortie), ou soit être organiser par des organismes plus larges. Les Initiatives Océanes sont organisées depuis 16 ans par *Surfrider Foundation Europe* et représentent une des plus importantes mobilisations éco-citoyennes d'Europe. Elles se sont déroulées en 2011 au mois de mars et ont rassemblé plus de 40 000 participants pour environ 1000 sites aquatiques nettoyés.⁶⁹

⁶⁹ Source : Communiqué de presse *SurfriderFoundation Europe*. [En Ligne]. 2011. Disponible sur : <http://www.surfrider.eu/> (Consulté le 13.09.2011).



Photo 19 : Initiatives océanes sur la plage d'Aytré, plus de 700 kilos de déchets seront ramassés ce jour là. (© : V. Guyonnard, le 27.03.2011).



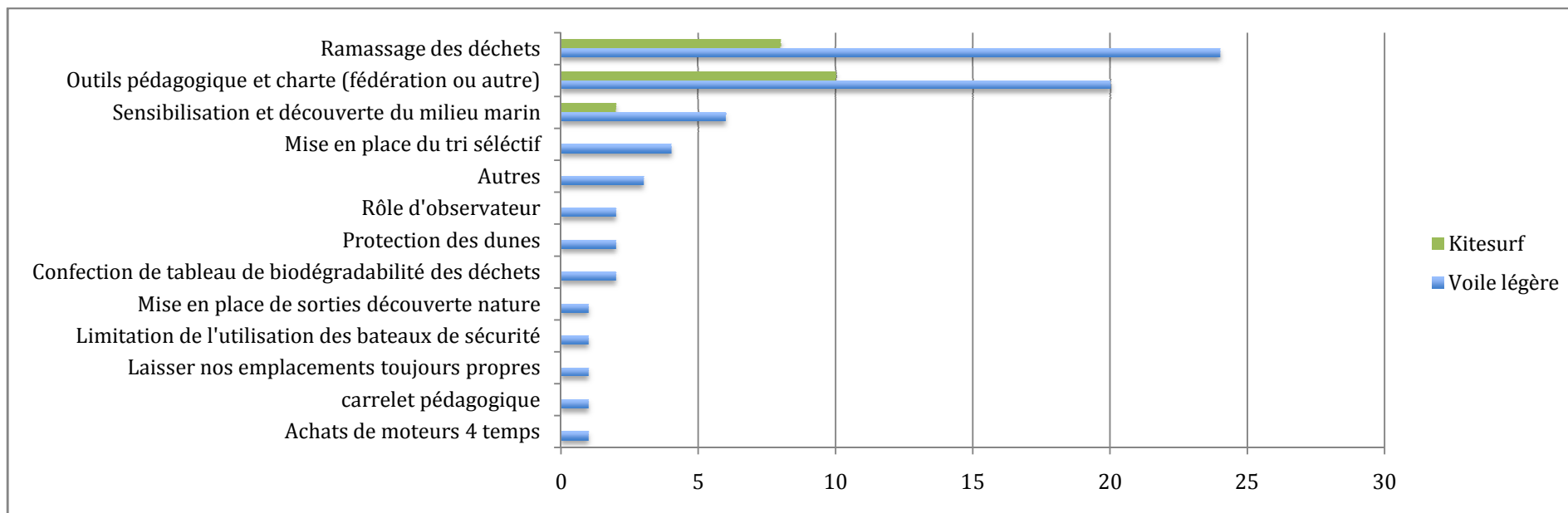
Photo 20 : "Totem" de biodégradabilité des déchets au CNCG. (© : V. Guyonnard, le 26.04.2011).

Sur le territoire d'étude du parc naturel marin, 45 ramassages ont été recensés en 2011 pour les seules initiatives océanes. Sur la plage d'Aytré (photo 19), le ramassage de plage du 27 mars 2011 a rassemblé plus de 90 personnes à l'initiative de l'association *Aytré Funboard* (structure de voile légère) notamment et de l'antenne Charente-Maritime de *Surfrider Foundation*.

D'autres actions ont été recensées sur le territoire d'étude. La figure 69 (p. 104) liste celles qui ont été déclarées lors de l'enquête auprès des structures. Après le ramassage des déchets, c'est l'utilisation des outils fédéraux et pédagogiques qui a été le plus souvent cités. Plusieurs actions concrètes peuvent être relevés comme la mise en place de sorties sur le thème de la découverte et de la nature à *Palmyre Atlantic Voile*, la confection d'un « totem » de biodégradabilité au *Centre nautique Couardais et Goisil* (photo 20) ou l'utilisation d'un carrelot pédagogique au *Centre Nautique d'Angoulins*. Enfin, la nécessité du rôle d'observateur a été citée seulement deux fois, alors que c'est à notre sens un des rôles privilégiés que pourrait endosser les professionnels des structures nautiques en général.

Une réelle volonté d'accéder aux bonnes pratiques existe dans les activités de voile légère et le kitesurf. Les structures affiliées peuvent être, avec l'appui de leurs fédérations, des vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques dans les sports nautiques. Certaines actions existent mais il manque cependant un programmed'actions concrètes à l'échelle du parc naturel marin, qui pourra être caractérisé par des spécificités physiques, écologiques et naturelles de la zone concernée.

Figure 69 : Les actions envers l'environnement des structures de voile et de kitesurf. (Le nombre des réponses est supérieur aux effectifs car il était possible de donner plusieurs réponses).



Conclusion chapitre 3 :

Les valeurs du parc naturel marin qui s'orientent autour du triptyque du développement durable peuvent être véhiculées dans la voile légère et le kitesurf au travers des acteurs qui structurent ces pratiques.

D'une part en termes économiques nous avons vu que les secteurs de la voile légère et du kitesurf sont, notamment dans la pratique encadrée des activités qui rassemblent de nombreux emplois et génèrent des revenus considérables. Ensuite, en terme social, nous avons vu que les conflits, apparaissaient comme faibles dans les pratiques étudiées. Des pistes de réflexions futures ont été envisagées et les populations conflictuelles potentielles ont été définies. Enfin, en terme environnementales, nous avons vu que les pressions exercées sur le milieu naturel par ces pratiques sont encore mal connues, même si nous avons pu en relever certaines durant nos recherches bibliographiques. Certaines actions sont entreprises, notamment à l'échelle des structures encadrées. Ces dernières apparaissent comme des acteurs très important pour la sensibilisation et l'éducation aux bonnes pratiques. En effet, nous avons vu au travers de la description des acteurs qui structurent les pratiques, que les fédérations sont à ce sujet et par l'intermédiaire des clubs qui leurs sont affiliés, des acteurs important en France et sur la zone d'étude du parc naturel marin car ils entreprennent de nombreuses actions en faveur de l'environnement.

L'un des enjeux du parc naturel marin sera alors de soutenir ce secteur et de s'appuyer sur les structures encadrées pour diffuser ses valeurs auprès des pratiquants.

CONCLUSION

La création par décret d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais devrait être entreprise durant l'année 2012. Cet état des lieux permet d'avoir une vision précise des activités de voile légère et de kitesurf au sein du périmètre de ce futur parc. Malgré la taille importante de la zone d'étude, le stage effectué à la mission pour la création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, a permis de remplir les objectifs quant à notre sujet.

Nous l'avons vu, les pratiquants de voile légère et de kitesurf sont nombreux. La voile légère est d'ailleurs la pratique qui rassemble le plus de pratiquants de sports nautiques, chaque année, sur notre aire d'étude. La pratique est décomposée en pratiques libres et en pratiques encadrées dans des structures nautiques, qui ont un réel impact sur la structuration de l'espace et du territoire puisqu'elles sont de véritables points de relais, à l'interface entre la zone terrestre et l'espace de navigation. Les pratiques libres, où le pratiquant est autonome, sont plus difficiles à étudier, cependant, un certain nombre de points ont pu être traités.

Sur l'espace d'étude, les différentes zones que nous avons définies, ne possèdent pas la même intensité de la pratique sur leur territoire. Les pertuis, au nord de la zone où les pratiques de voile légère et plus modestement de kitesurf, sont importantes et sont en contraste avec l'estuaire de la Gironde au sud où les pratiques sont, à part au niveau de son embouchure, quasiment inexistantes. Les zones de pratiques encadrées se situent donc majoritairement à l'abri des îles et à proximité des agglomérations, ce qui permet aux pratiquants d'évoluer avec le maximum de sécurité. Les zones de pratiques libres sont, elles, plus influencées par les conditions de navigation recherchées, même si nous l'avons vu, les spots proches des agglomérations paraissent fortement fréquentés.

Les pratiques de voile légère et de kitesurf sont présentes toute l'année avec une intensification de la pratique durant les mois les plus chauds. Le poids de la saison estivale est très important, tant en terme de fréquentation, de retombées économiques, que de l'importance des activités sur le territoire d'étude. Pour répondre à la demande du public, les structures nautiques diversifient leurs activités, ce qui permet aussi pour certains de pouvoir générer des retombées économiques satisfaisantes.

Le réseau d'acteurs qui intervient dans l'organisation des sports et des loisirs en mer rassemble de nombreux organismes. Les collectivités territoriales, les services de l'état, les représentants des sportifs, comme les conseils olympiques et sportifs ou encore les fédérations, sont les principaux acteurs qui interviennent ici. Ces dernières ont mis en place un ensemble de politiques en rapport avec les bonnes pratiques dans leurs réseaux de structures affiliées. Les chartes de bonnes pratiques et actions pédagogiques à l'échelle des fédérations sont des mesures bien établies dans les structures encadrées. Ces programmes pédagogiques, et ces campagnes de sensibilisation démontrent que ces acteurs sont impliqués

dans la gestion de leurs sites de pratique. A l'échelle des structures, quelques actions remarquables ont été observées et sont intéressantes car les structures nautiques ont un pouvoir de mobilisation important et permettent d'organiser des actions de moyenne envergure comme les ramassages de déchets sur les plages.

Les enjeux pour le parc naturel marin en rapport avec ces sports nautiques, sont donc nombreux. Le réseau des structures de voiles légères, véritables bases du littoral, pourrait servir de support pour la mise en place d'une veille écologique et réglementaire. Même si cela est déjà fait dans certaines structures et dépend des volontés individuelles, le parc pourrait mutualiser les observations quotidiennes des professionnels, ce qui permettrait d'avoir une base intéressante des modifications, qui se produisent sur le milieu naturel. Les structures encadrées ont par leurs rôles éducatifs, une place importante dans l'éducation et la formation des futurs pratiquants. Les bases nautiques peuvent alors, être de véritables diffuseurs des bonnes pratiques et des valeurs prônées par le parc naturel marin. Les pratiques libres sont quant à elles, peu connues et la mise en place de méthodes scientifiques, afin de caractériser la fréquentation des sites et les pressions potentielles de ces pratiques sur le milieu naturel, doit faire l'objet de projets. La mise en place de programmes de formation à l'environnement local envers les moniteurs et les pratiquants peut être une piste d'actions et de réflexions du futur conseil de gestion du parc. Il pourrait passer par la labellisation des activités de loisirs et permettrait de créer une plus-value qualitative des activités. Cette labellisation devrait être une action stratégique primordiale et permettrait aux acteurs de se motiver à s'investir.

Cet état des lieux des pratiques de voile légère et de kitesurf, dresse un panorama général de ces activités et doit être suivi d'études plus précises en fonction des besoins. Il montre que le poids de la voile légère et du kitesurf sur le territoire d'étude du parc naturel marin est important et suppose donc que ces activités tiennent une place certaine dans les actions qui seront entreprises dans le cadre du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage et documents généraux :

BESSY Olivier (dir), Sport, Loisirs, Tourisme et développement durable des territoires, Voiron, PUS, Territorial éditions, 180p.

BRASLAVSKY Cecilia, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño, Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation, série de documents du BIE – 2, BIE-UNESCO, 2003, 11p

Ouvrages et document sur les espaces protégées :

Agence des aires marines protégées, Pour un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, livret de proposition, 2011, 60p.

FROGER G. et GALLETTI F., Introduction, Monde en développement 2007/2, n° 138, p. 7-10.

LAMBERT François, La mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, 2009.

NICOT-BÉRANGER Agathe, Parc naturel marin et dispositif existants de gestion et de protection du milieu naturel : outils pour les perspectives d'articulation, 2010.

SMITH Richard, The Effect of Kite Surfing on Wader Roosts at West Kirby, Dee Estuary.[En ligne]. 2004. Disponible sur : <<http://www.deeestuary.co.uk/decgks.htm>> (Consulté le 15.03.2011).

Ouvrages et documents sur le nautisme :

AUGUSTIN Jean Pierre (dir.), *Surf atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, publication de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

AUGUSTIN Jean Pierre, 2005, Le Nautisme en Aquitaine : de la diversité du littoral à la diversité des pratiques. IN : BERNARD Nicolas (dir), 2005, *Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p.151-165.

BELLIARD Yves. & LEGRAND Claude, Le kitesurf, une innovation française, Revue Espace, 2010, n°280, p.22-31.

BERNARD Nicolas (dir) , 2005, Le Nautisme : Acteurs, pratiques et territoires, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 332p.

Comité National Olympique et sportif Français, 2005, Programme Agenda 21 du Sport Français en faveur du développement durable, Paris, Maison du Sport Français, 38 p.

Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN), 2007, Nautisme et environnement – Avis et rapport, impact de la pratique du nautisme [en ligne], 1^{er} partie, 58p. Disponible sur :

<http://www.csnpsn.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=89>

Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN), 2007, Nautisme et environnement – Avis et rapport, Les impacts liés au cycle de vie du bateau [en ligne], 2^{ème} partie, 72p. Disponible sur :

<http://www.csnpsn.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=89>

CREOCEAN, *États des lieux des usages : sports et loisirs nautiques*, Synthèse des connaissances actuelles disponibles sur les usages maritimes destinée à la rédaction par l'AAMP du dossier d'enquête publique pour la création du PNM Gironde-Pertuis, La Rochelle 2010.

Fédération des industries nautiques, les chiffres clés du nautisme, 2009-2010, 2010, 28p.

Groupe Ressource Littoral, Pôle Ressources National des sports de Nature, Fiche kitesurf. 2009, 23p.

HORYNIECKI Valérie, Kitesurf et végétation aquatique lagunaire, Exemple du Parc naturel régional de la narbonnaise en Méditerranée. [En ligne]. 2005. Disponible sur : www.sportsdenature.gouv.fr (Consulté le 12.09.2011).

JALLAT Denis, L'espace de pratique de la voile légère en France : histoire, style et représentations, Thèse de science et technique des activités physiques et sportives. Université de Paris-Sud, 2001, 721p.

LE CORRE Nicolas, Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés en Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux [en ligne]. Thèse de géographie, Brest : Université européenne de Bretagne, 2009, 539p. Disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00431281/en/>. (Consulté le 14.03.11).

MAISON Elodie, Sports et loisirs en mer : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer, Agence des Aires Marines Protégées, 2009, 220p.

RETIERE Dorothée, Les bassins de plaisance : structuration et dynamiques d'un territoire. Etude comparative Mor Bras (France) - Solent (Grande Bretagne), 2003

SONNIC Erwan., La navigation de plaisance : territoire de pratiques et territoire de gestion, [en ligne]. Thèse de géographie. Université de Bretagne Occidentale, 2005, 503p. Disponible sur : <<http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00011637/fr/>> (Consulté le 08.09.2011)

Ouvrages méthodologiques

LEBARON Frédéric, L'enquête quantitative en sciences sociales, Psycho Sup, Dunot, 2006, 192p.

Résultats d'enquêtes :

Comité départemental du tourisme de Charente Maritime, Voile et tourisme, mes chiffres, 2009, 11p.

FFVL, CCI de Bordeaux, Etude socio-économique de la filière kitesurf en Aquitaine, février 2011. Enquête initiée par la ligue Aquitaine de Vol Libre, sous la coordination de Matthieu Lefeuvre (Cadre Technique National FFVL) et Benedict Marie (responsable kitesurf au sein de la ligue Aquitaine)

Chartes et guides

FFVL, Charte Nature Kite, profitons de la nature dans le plus grand respect. [En ligne]. 2010, 2 p. Disponible sur :

http://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/Charte_Nature_kite_5.pdf
(Consulté le 13.09.2011).

FFVL, Guide pratique : le kite et Natura 2000. [En ligne]. 2011, 8 p. Disponible sur :

http://kite.ffvl.fr/sites/kite.ffvl.fr/files/Guide_natura2000_kite.pdf
(Consulté le 12.09.2011).

FFVL, LPO, Convention de partenariat entre la ligue de protection des oiseaux et la fédération française de vol libre, 2003, 4 p. Disponible sur :

http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2009_Convention_LPO_FFVL_0.pdf (Consulté le 13.09.2011).

Sites Web :

Fédération française de voile, FFVoile. [En Ligne]. Disponible sur : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/>. (Consulté le 15.09.2011).

Fédération française de vole libre, section kite, Le site d'information du communiqué national du kite. [En ligne]. Disponible sur : <http://kite.ffvl.fr/>. (Consulté le 15.09.2011).

Fred Michel. Blog de Lhookipa. [En ligne]. Disponible sur : <http://lhookipa.skyrock.com/>. (Consulté le 06 09 2011).

Greg Boulnois. Gregboulnaish's blog, windsurf et autres passions en Charente-Maritime...et ailleurs ! [En ligne]. Disponible sur : <http://gregboulnaish.canalblog.com/>. (Consulté le 06 09 2011).

Ministère de la santé et des sports, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.res.sports.gouv.fr/>. (Consulté le 13.09.2011).

Windsurf85, toute l'actualité du windsurf en Vendée. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.windsurf85.com/>. (Consulté le 06 09 2011).

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte des aires marines protégées en France en 2010	13
Figure 2 : Représentation, en pourcentage, de chaque catégorie au sein du conseil de gestion (source : AAMP, 2011)	15
Figure 3 : Carte du périmètre du projet parc naturel marin (Source : AAMP, 2011).	17
Figure 4 : Carte de la répartition des clubs de voile en France. (Source : FFV).	25
Figure 5 : Carte de la répartition des écoles françaises de kite (EFK) en France métropolitaine. (Conception : V. Guyonnard ; Source : FFVL).	25
Figure 6 : Evolution des licences kite et voile en France de 1996 à 2009. (Source : FFV, FFVL).	26
Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaire du nautisme en France. (Source : FIN, 2010).	27
Figure 8 : Répartition des effectifs du nautisme en France. (Source : FIN, 2010).	27
Figure 9 : Ventes de matériel de planche à voile et de kitesurf en France entre 2004 et 2009.	27
Figure 10 : Carte des limites des Pays dans l'aire de création du parc naturel marin	32
Figure 11 : Carte du nombre de structures encadrées de voile légère par aire géographique.	34
Figure 12 : Carte du nombre de structures encadrées de kitesurf par aire géographique	35
Figure 13 : Schéma de la réglementation des zones de pratiques de la voile légère et du kitesurf	42
Figure 14 : Schéma de l'empreinte spatiale théorique des pratiques encadrées	45
Figure 15 : Tracé GPS d'une navigation en planche à voile le 04.07.2011. (© : Greg Boulnois).	46
Figure 16 : Schéma de l'empreinte spatiale théorique des pratiques libres de voile légère et de kitesurf	47
Figure 17 : Carte de répartition des structures encadrées de voile légère.	49
Figure 18 : Carte de répartition déclarée des zones de pratiques des structures encadrées de voile légère	51

Figure 19 : Carte de répartition des structures de kitesurf	54
Figure 20 : Carte des zones de pratiques déclarées des structures encadrées de kitesurf	56
Figure 21 : "Quels sont les critères qui vous incitent à choisir votre lieu de navigation ?" (n=109).....	57
Figure 22 : Carte de répartition des spots de planche à voile et de kitesurf	58
Figure 23 : "L'activité de votre structure s'étend-t-elle sur l'ensemble de l'année civile ?" (n=43).	60
Figure 24 : "L'activité de votre structure s'étend-t-elle sur l'ensemble de l'année civile ?" (n=10).	60
Figure 25 : Répartition des structures de voile légère et de kitesurf selon leur période d'ouverture à l'année.	60
Figure 26 : Période d'ouverture des structures de voile légère et de kitesurf sur l'année.	61
Figure 27 : Fréquence des déplacements vers un spot de navigation chez les pratiquants libres de voile légère et de kitesurf. (Source : Voile légère : enquête auprès des pratiquants libre de planche à voile, 2011 ; FFVL et CCI de Bordeaux, 2011).	61
Figure 28 : "En moyenne, combien de fois naviguez-vous par mois ?" (n=99). (Source : Enquête auprès des pratiquants libres de planche à voile, 2011).	62
Figure 29 : Répartition des structures de voile légère et de kitesurf selon leur période d'ouverture sur la semaine.	62
Figure 30 : Période d'ouverture des structures de voile légère et de kitesurf sur la semaine.....	63
Figure 31 : Fréquentation des structures de voile légère en Charente Maritime en 2009. (Source : CDT 17 et CDV 17, 2009)	64
Figure 32 : Age des pratiquants de planche à voile sur le territoire du parc naturel marin. (Source : V. Guyonnard, 2011)	64
Figure 33 : Age des pratiquants libres de Kitesurf en Aquitaine (Source : FFVL, CCI Bordeaux, 2011).	64
Figure 34 : Méthodologie pour l'estimation du nombre de pratiquants	65
Figure 35 : Nombre de pratiquants déclarés par structures encadrées de voile légère (n=45). (Source : CDV 17, Enquête auprès des structures nautiques, 2011).	66
Figure 36 : Nombre de pratiquants dans les structures encadrées de voile légère par aire géographique selon les deux méthodes d'estimations... 66	

Figure 37 : Evolution du nombre de pratiquants dans les structures de voile légère entre 2007 et 2010. (Source : CDV 17 ; Enquête auprès des structures nautiques, 2011).	67
Figure 38 : Carte du nombre de pratiquants dans les structures encadrées de voile légère	68
Figure 39 : Nombre de pratiquants déclarés par structures encadrées de kitesurf (n=16). (Source : FFVL, Enquête auprès des structures nautiques, 2011).	69
Figure 40 : Evolution du nombre de pratiquants dans les structures de kitesurf entre 2007 et 2010 (n=10). (Source : Enquête auprès des structures nautiques, 2011).	69
Figure 41 : Carte du nombre de pratiquants dans les structures encadrées de kitesurf.....	70
Figure 42 : "Quels sont les critères qui vous incitent à choisir votre lieu de navigation ?" (n=109).....	71
Figure 43 : Carte du choix des lieux de navigation des pratiquants de planche à voile	72
Figure 44 : Carte de répartition des pratiquants estivaux et annuels dans les structures encadrées de voile légère.....	74
Figure 45 : identification des acteurs intervenants dans l'organisation et la gestion des sports et loisirs en mer (Source : Agence des aires marines protégées).	78
Figure 46 : L'organisation du mouvement sportif (d'après Patrice Blaise).....	79
Figure 47 : Part des structures fédérées dans les structures de voile légère	80
Figure 48 : Part des structures fédérées dans les structures de kitesurf	80
Figure 49 : "Possédez-vous une licence FFV pour l'année en cours ou avez l'intention d'en prendre une ? (n=110).	80
Figure 50 : Statut juridique des structures encadrées proposant de la voile légère et du kitesurf	82
Figure 51 : Part des structures associatives et professionnelles dans les structures encadrées de voile légère. (n=53).	84
Figure 52 : part des structures associatives et professionnelles dans le kitesurf encadrée. (n=17).	84
Figure 53 : Part des emplois totaux dans les structures encadrées de sports nautiques au sein du territoire d'étude du parc naturel marin.	85
Figure 54:Nombre de salariés totaux dans les structures nautiques de voile légère (n=44).	85

Figure 55 : Nombre d'emplois en équivalents temps pleins (ETP) dans les structures de voile légère.....	86
Figure 56 : Carte de répartition des emplois totaux dans les structures de voile légère par aire géographique	87
Figure 57 : Montants des budgets des structures nautiques de voile légère (n=39).	88
Figure 58 : Montants des budgets des structures nautiques de kitesurf (n=8).....	89
Figure 59 : Carte de la répartition des budgets des structures de voile légère par aire géographique	90
Figure 60 : Nombre de clubs et d'écoles parmi les structures de voile légère et de kitesurf	91
Figure 61 : Part des structures mono-activités et multi-activités dans les structures de voile légère	92
Figure 62 : Part des structures mono-activités et multi-activités dans les structures de kitesurf.....	92
Figure 63 : Les sports pratiqués dans les structures de voile légère et de kitesurf	92
Figure 64 : « Avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres activités ? » (n=42).	94
Figure 65 : Les activités qui sont rentrées en conflit avec les structures de voile légère	94
Figure 66 : "Vous arrive-t-il d'être gêné ou de rentrer en conflit avec d'autres usagers sur votre lieu de navigation ?" (n=110) (Les répondants peuvent cocher plusieurs cases, la somme des pourcentages est donc supérieure à 100).	95
Figure 67 : "Pensez-vous que votre activité a des impacts sur le milieu naturel ?" (Voile légère : n=43 ; Kitesurf : n=9)	99
Figure 68 : Extrait du "Kite pass" de la FFVL. (Source : FFVL).	101
Figure 69 : Les actions envers l'environnement des structures de voile et de kitesurf. (Le nombre des réponses est supérieur aux effectifs car il était possible de donner plusieurs réponses).	104

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Départ de la plage à la Tranche sur mer durant le raid La Tranche-Ile de ré. (© : Julian Schloffer, 2008).....	19
Photo 2 : Catamarans durant le raid des Baleines. (© : Dave Fletcher).	19
Photo 3 : Régate de dériveurs 470 à La Rochelle. (© : François Richard, 2010).....	19
Photo 4 : Kitesurf à Saint-Clément des Baleines sur l'île de Ré. (© : Aurélien Herbet, 2010).	20
Photo 5 : Le kite mountaineboard. (© : V. Guyonnard, 2011).	21
Photo 6 : l'handikite. (© : Régis Mortier).	21
Photo 7 : Le catakite. (© : Patrice Faure, 2010).	21
Photo 8 : Les débuts du kite : le kiteski. (© :Wipika).....	24
Photo 9 : Un Wipikat. (© :Wipika).....	24
Photo 10 : Zone technique d'une structure de kitesurf aux Huttes à Saint-Georges d'Oléron. (© : Oléron Kitesurf).	43
Photo 11 : Panneau indicatif de la zone réservée pour le kitesurf sur la plage de Rivedoux nord. (© : Valentin Guyonnard, 05.02.2011).....	43
Photo 12 : Le Yacht Club de l'Océan (YCO) à Saint-Denis d'Oléron. (© : Yacht Club de l'Océan).....	44
Photo 13 : Sortie du port des Lasers durant les championnats du monde à La Rochelle. (© : Valentin Guyonnard, le 28.07.2011).....	48
Photo 14 : Le <i>Wind Oléron Club (WOC)</i> sur l'anse de la Perroche (Dolus d'Oléron). (© : Michel Chanaud/Google Hearth).	50
Photo 15 : Le môle central des Minimes à La Rochelle regroupe 3 structures encadrées de voile légère.(© : Valentin Guyonnard, le 18.07.2011).	52
Photo 16 : Le spot des Huttes à Dolus d'Oléron. (© : Wind Magazine).....	55
Photo 17 : Le spot d'Aytré : un spot très fréquenté lors des coups de vent de sud ouest à nord ouest par les pratiquants libre de planche à voile et de kitesurf. (© : Fred Michel, 2011).	59

Photo 18 : Arrêt de l'activité à marée basse du Yacht Club de l'Océan (YCO) à Saint-Denis d'Oléron (coefficient 98). (© : Valentin Guyonnard, le 03.08.2011).	63
Photo 19 : Initiatives océanes sur la plage d'Aytré, plus de 700 kilos de déchets seront ramassés ce jour là. (© : V. Guyonnard, le 27.03.2011).	103
Photo 20 : "Totem" de biodégradabilité des déchets au CNCG. (© : V. Guyonnard, le 26.04.2011).	103

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Règlement maritime française (division 240 pour la sécurité des navires – avril 2008)	123
Annexe 2 : Offre de stage et objectifs.....	124
Annexe 3 : Questionnaire d'enquête auprès des structures nautiques.....	125
Annexe 4 : Lettre du comité départemental de voile de Charente-Maritime à l'intention des structures fédérées de voile légère	135
Annexe 5 : Questionnaire d'enquête auprès des pratiquants de planche à voile.....	136
Annexe 6 : Synthèse des réponses de l'enquête diffusée auprès des pratiquants libres	140

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	4
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	7
<u>CHAPITRE 1 : LES BESOINS DE LA CONNAISSANCE DES SPORTS ET LOISIRS EN MER DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PARC NATUREL MARIN</u>	<u>11</u>
I. L'ETUDE DES SPORTS ET LOISIRS EN MER DANS LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN PARC NATUREL MARIN.....	12
I.1. LA MISE EN PLACE D'UN PARC NATUREL MARIN DANS L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET LES PERTUIS CHARENTAIS	12
I.1.1. Du national au local, définition et contexte de la mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.....	12
I.1.2. La place des sports et loisirs en mer dans les objectifs du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais	14
I.2. OBJECTIFS, CADRE ET LIMITES DE L'ETUDE.....	15
I.3. LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF : DEFINITION DES PRATIQUES, ET ELEMENTS REGLEMENTAIRES	18
I.3.1. Définitions et formes de pratiques.....	18
I.3.1.1. La voile légère	18
I.3.1.1.1. Définition.....	18
I.3.1.1.2. Les supports nautiques apparentés à la voile légère	18
I.3.1.2. Le kitesurf.....	20
I.3.1.2.1. Définition.....	20
I.3.1.2.2. Les supports nautiques apparentés au kitesurf.....	21
I.3.2. Situation kitesurf et voile légère en France et sur le périmètre d'étude.....	21
I.3.2.1. La voile légère, une pratique issue du yachting du 17 ème siècle	22

I.3.2.2.	L’essor récent du kitesurf	23
I.3.2.3.	Deux pratiques bien ancrées sur le territoire Français	25
I.3.3.	Point sur la réglementation	28
II.	REFLEXION SUR LES TYPES DE PRATIQUES ET MISE EN PLACE D’UNE METHODOLOGIE ADAPTEE	29
II.1.	DEUX FORMES DE PRATIQUES DISTINCTES : LES PRATIQUES LIBRES ET LES PRATIQUES ENCADREES	29
II.1.1.	Des pratiques encadrées gérées par les structures nautiques	29
II.1.2.	Des pratiques libres difficiles à étudier	29
II.2.	LA MISE EN PLACE D’UNE ENQUETE AUPRES DES STRUCTURES ENCADREES	30
II.2.1.	Recensement des structures encadrées	30
II.2.2.	Répartition et organisation de la donnée	30
II.2.3.	Répartition par pays et nombre de structures concernées par l’enquête.....	33
II.2.4.	La mise en place d’une enquête pour le recueil de données quantitatives manquantes	36
II.2.4.1.	Les thématiques abordées dans le questionnaire	36
II.2.4.2.	Mode de passation.....	37
II.3.	LA DIFFICULTE DE TOUCHER LES PRATIQUANTS LIBRES ET LA MISE EN PLACE D’UN PROTOCOLE SPECIFIQUE.....	37
II.3.1.	Mode de passation.....	38
II.3.2.	Les thématiques abordées dans le questionnaire	38
	<u>CHAPITRE 2 : L’IMPORTANCE DES PRATIQUES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF SUR LE TERRITOIRE DU PARC.....</u>	40
I.	DES ESPACES DE PRATIQUES REGLEMENTES ET LOCALISES A L’ABRI DES ILES.....	41
I.1.	EMPREINTE SPATIALE THEORIQUE DES PRATIQUES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF.....	41
I.1.1.	Voile légère et kitesurf, des zones de pratiques réglementées.....	41
I.1.2.	Une consommation de l’espace différente entre pratiques libres et pratiques encadrées	43

I.1.2.1. Les pratiques encadrées : une zone étendue mais délimitée	44
I.1.2.2. Les pratiques libres : une zone de navigation limitée	46
I.2. UN RESEAU DENSE DE STRUCTURES ENCADREES	48
I.2.1. La voile légère encadrée sur le territoire du parc : une très forte représentation sur le territoire d'étude	48
I.2.1.1. Un réseau dense de structures	48
I.2.1.2. Les zones de navigation des structures encadrées de voile légère : des pôles de navigation	50
I.2.2. Les structures de kitesurf : une concentration des activités sur les îles	53
I.2.2.1. Les structures encadrées de kitesurf : une répartition encore ponctuelle.....	53
I.2.2.2. Des zones de navigations encadrées éparpillées sur l'ensemble du territoire.....	55
I.3. LES SITES DE PRATIQUES LIBRES : UN NOMBRE IMPORTANT DE SPOTS REPARTIS EN FONCTION DE LA NATURE DE LA PRATIQUE ET DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES	57
II. DES PRATIQUES ETALEES DANS LE TEMPS, EN PARTICULIER A PROXIMITE DES AGGLOMERATIONS	60
II.1. DES PRATIQUES QUI NE S'ETAIENT PAS SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE	60
II.2. UN TEMPS DE SORTIE LIMITE CONCENTRE SURTOUT LE WEEKEND	62
III. CARACTERISTIQUES DES PRATIQUANTS ET POIDS DE LA FREQUENTATION	64
III.1. PROFILS DES PRATIQUANTS.....	64
III.2. NOMBRE DE PRATIQUANTS	65
III.2.1. La voile légère comme pratique rassemblant le plus de pratiquants sur le territoire d'étude	66
III.2.2. Le kitesurf : une pratique rassemblant encore peu de pratiquants dans les structures encadrées	69
III.3. REFLEXION SUR L'ATTRACTIVITE DES SPOTS DE PRATIQUES LIBRES.....	71
III.4. POIDS DE LA PERIODE ESTIVALE DANS LA FREQUENTATION DES STRUCTURES ENCADREES	73

CHAPITRE 3 : LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF : STRUCTURATION D'UN SECTEUR POUVANT VEHICULER LES VALEURS DU PARC	77
I. ADMINISTRATION ET ORGANISMES INTERVENANTS DANS LA GESTION DES SPORTS ET LOISIRS NAUTIQUES	78
I.1. UNE PRATIQUE ENCADREE LARGEMENT FEDEREE	78
I.2. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	80
I.3. LES PRESTATAIRES PRIVES.....	80
I.4. LES SERVICES DE L'ETAT.....	81
II. UNE SITUATION ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE A PRESERVER ET A SOUTENIR.....	82
II.1. STATUT JURIDIQUE DES STRUCTURES	82
II.1.1. Tableau des statuts juridiques des structures de voile légère et de kitesurf au sein du territoire d'étude	82
II.1.2. Une différenciation à retenir : structures professionnelles, associatives, et parapubliques.....	84
II.2. MODELE ECONOMIQUE DES STRUCTURES NAUTIQUES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF	84
II.3. UN SECTEUR D'ACTIVITE QUI RASSEMBLE DE NOMBREUX EMPLOIS, NOTAMMENT SAISONNIERS.....	85
II.3.1. La voile légère, un secteur d'activité rassemblant de nombreux emplois.....	85
II.3.2. Le kitesurf, un secteur d'activité rassemblant encore peu d'emplois.....	86
II.4. BUDGETS DES STRUCTURES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF	88
III. LES CLUBS ET LES ECOLES, DES STRUCTURES AU CŒUR DE L'ANIMATION ET DE LA FORMATION	91
III.1. DEUX TYPES D'ACTIVITES DES STRUCTURES ENCADREES : LES ECOLES ET LES CLUBS	91
III.2. VERS LE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES MULTI-ACTIVITES	92
IV. ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES BONNES PRATIQUES DANS LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF	93
IV.1. DEFINITION DES BONNES PRATIQUES.....	93
IV.2. UN BESOIN DE BONNES PRATIQUES DANS LA VOILE LEGERE ET LE KITESURF ?	94

IV.2.1. Des pratiques conflictuelles ?	94
IV.2.1.1. Un secteur qui rentre peu en conflits avec d'autres activités.....	94
IV.2.1.2. Les zones de conflits recensées	96
IV.2.2. Des pressions sur le milieu naturel de ces pratiques encore peu connus	97
IV.2.2.1. Les pressions directes	97
IV.2.2.2. Les pressions indirectes	98
IV.2.3. La perception de l'environnement des pratiquants	99
IV.2.3.1. La perception des impacts.....	99
IV.2.3.2. La perception des lieux de navigation par les pratiquants libres	100
IV.3. TABLEAU DES BONNES PRATIQUES AU SEIN DES STRUCTURES DE VOILE LEGERE ET DE KITESURF	100
IV.3.1. Le souci de l'environnement pris en compte par les fédérations	100
IV.3.1.1. Les démarches engagées par la fédération française de voile (FFV).....	100
IV.3.1.2. Les démarches engagées par la fédération française de vol libre FFVL.....	101
IV.3.2. Exemple d'actions pour l'environnement dans les structures encadrées de l'espace d'étude	102
CONCLUSION.....	106
BIBLIOGRAPHIE	108
TABLE DES FIGURES.....	111
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	115
TABLE DES ANNEXES.....	117
TABLE DES MATIERES	118
ANNEXES.....	123

ANNEXES

Annexe 1 : Règlement maritime française (division 240 pour la sécurité des navires – avril 2008)

	0 mile ↓	2 miles ↓	6 miles ↓
Matériel obligatoire.	Basique	Côtier	Hauturier
Gilet ou brassière par personne embarquée (ou combinaison néoprène portée)	50 Newton	100 Newton	150 Newton
Moyen de repérage lumineux. Au choix : lampe étanche, projecteur, lampe flash, Cyaluma. Si il s'agit d'une navigation en solitaire, ce moyen doit être accroché à la personne.	✓	✓	✓
Dispositif d'assèchement (écoupe,seau, pompe manuel ou électrique) Sauf navires auto-videur	✓	✓	✓
Moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau. (échelle....)	✓	✓	✓
Dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote	✓	✓	✓
Dispositif de lutte contre l'incendie Extincteur	✓	✓	✓
Dispositif de remorquage (Amarre....)	✓	✓	✓
Ancre + Ligne de mouillage	✓	✓	✓
Pavillon national	✓	✓	✓
3 feux automatiques à main		✓	✓
Miroir de signalisation		✓	✓
Moyen de signalisation sonore (corne de brume)		✓	✓
Dispositif de repérage et assistance d'une personne tombée à l'eau (une bouée de sauvetage) Sauf embarcations de capacité inférieure à 5 adultes et tous pneumatiques		✓	✓
Compas magnétique de route		✓	✓
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		✓	✓
Document de synthèse du balisage		✓	✓
Carte(s) de navigation sur support papier ou électronique		✓	✓
Trousse secours			✓
Hamais par personne à bord d'un voilier			✓
Hamais par navire non-voilier			✓
Radeau(x) de survie ou annexes(s) de sauvetage			✓
3 fusées à parachute et 2 fumigènes flottants ou VHF/ASN couplé avec GPS			✓
Matériel pour faire le point, tracer et suivre une route			✓
Dispositif de réception des prévisions météorologiques marine			✓
Livre des feux tenu à jour			✓
Annuaire des marées Sauf en Méditerranée			✓
Journal de bord			✓

Annexe 2 : Offre de stage et objectifs

MISSION D'ETUDE D'UN PARC NATUREL MARIN
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DES PERTUIS CHARENTAIS
Bâtiment les Amarres
1, Impasse Pierre Toufaire
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.83.83.93
mission.pertuis-gironde@aires-marines.fr

Offre de stage

Caractérisation des pratiques de la voile légère et du kitesurf au sein du périmètre du futur Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et Pertuis charentais

Contexte

Les sports et loisirs en mer sont multiples et variés, réguliers ou occasionnels (notamment en période touristique). La liberté de pratique tout le long du littoral de ces loisirs et sports en mer est une de leur spécificité. Depuis une vingtaine d'année, le développement de ces activités a fortement augmenté. Les nombreux loisirs peuvent se résumer ainsi : baignade, sports sous-marins (plongée en apnée ou en bouteille), surf, planche à voile, bodyboard, canoë kayak, aviron, ski nautique, char à voile, promenade à pied ou à cheval. De plus, de nouvelles pratiques sont récemment apparues comme le kite surf, le jet ski... Sont exclues de cette étude toutes les activités de prélèvements (pêches, cueillettes) ainsi que les activités de plaisance à moteur ou en habitacle.

Objet du stage

La mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a pour objectif de caractériser au mieux les activités maritimes. L'étude des pratiques de la voile légère et du kitesurf qui sont fortement représentées sur le territoire du futur parc permettra de contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux associés à ces activités dans le cadre de l'élaboration du futur plan de gestion du parc naturel marin.

Principales tâches

- Recensement des acteurs (club, école, fédération, collectivités et communes littorales)
- Enquête auprès des acteurs publics, associatifs et privés (avec des zooms sur certains secteurs)
- Descriptif de toutes les activités gérées par les structures mixtes (voile + autres loisirs)
- Evaluation du nombre de pratiquants des sports et loisirs, du cadre réglementaire, des éléments économiques et de la perception des acteurs vis-à-vis de la démarche parc naturel marin
- Cartographie de ces activités sur l'estran, la bande des 300 m et au-delà

Qualités requises

- Niveau d'études : minimum bac + 5.
- Connaissance des acteurs et des sports et loisir en mer
- Sens relationnel, de l'organisation et de synthèse
- Véhicule personnel requis (dédommagement des frais de déplacement)

Lieu de stage : Rochefort

Période de stage : 1^{er} semestre 2011 (négociable)

Rémunération : 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale soit environ 398 €/mois

Envoyez CV et lettre de motivation à M. François COLAS – Mission Pertuis-Gironde
Bâtiment les Amarres – 1 impasse Toufaire - 17300 ROCHEFORT
francois.colas@aires-marines.fr



Caractérisation des sports et loisirs nautiques dans le périmètre du futur parc naturel marin

Février-mars 2011

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

Cette enquête a pour but de caractériser de façon exhaustive les sports et loisirs nautiques dans le périmètre du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. L'attention et la précision que vous porterez à répondre à ce questionnaire nous permettra d'évaluer au mieux l'importance des sports et des loisirs sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais. Une première partie de cette enquête est sous forme de questionnaire. Une deuxième partie nous permettra de caractériser spatialement les sports nautiques en vous proposant de dessiner votre zone de pratique sur un fond de carte.

- I. **Questionnaire relatif au descriptif de votre structure (p. 2 à 6)**
- II. **Caractérisation spatiale de votre activité (p.7 à 9)**



I. Questionnaire relatif au descriptif de votre structure

Information générale

1. Quel est le nom de votre structure ?

.....

2. Depuis quand votre structure existe-elle ?

.....

3. Quel est le statut juridique de votre structure ?

☐ Association loi de 1901 ☐ Société à responsabilité limitée ☐ Entreprise individuelle

☐ Si autre, précisez :

.....

4. Quelle est votre activité sportive principale ?

☐ Aviron ☐ Canoë-Kayak ☐ Char à voile ☐ Engins tractés ☐ Kite surf ☐ Motonautisme
☐ Plongée ☐ Surf ☐ Voile

5. Avez-vous d'autres activités sportives au sein de votre structure, si oui, pouvez vous les citer ?

Si non passez directement à la question 6.

.....

.....

6. Etes vous affilié à une ou plusieurs fédérations sportives ?

☐ Oui ☐ Non

Si « non », passez à la question 7

6a. Si vous êtes affilié à une ou plusieurs fédérations, veuillez précisez la(les)quelle(s) ?

.....

7. Votre structure est elle labélisée ?

☐ Oui ☐ Non

Si « non », passez à la question 8

7a. Si votre structure possède un ou des labels, veuillez précisez le(s)quel(s) ?

.....

Caractérisation de la fréquentation

8. Combien votre structure compte-elle de pratiquants ?

Les pratiquants correspondent à l'ensemble des personnes ayant pratiqué une activité au sein de votre structure en 2010.

Questionnaire sports et loisirs nautiques



.....
8a. Si votre structure est affiliée à une fédération, combien a-t-elle de licenciés ? Sinon, passez à la question 9
.....

9. L'activité de votre structure s'étend-t-elle sur l'ensemble de l'année civile ?

☐ Oui ☐ Non

9a. Si « non », quelles sont les dates de début et de fin de votre activité sur l'ensemble de l'année civile ? Si « oui », passez à la question 10

Début : Fin :

10. Existe-il des raisons exceptionnelles qui vous imposent de stopper votre activité (Tempêtes, coefficients de marée, froid, ...etc) ?

☐ Oui ☐ Non

10a. Si « oui », quelles sont ces raisons ? Si « non », passez à la question 11
.....
.....

11. Avez-vous une activité touristique saisonnière ?

L'activité touristique saisonnière correspond à une activité durant la période des vacances scolaires

☐ Oui ☐ Non

11a. Si oui, à combien de pratiquants cela correspond-t-il ? Si « non », passez à la question 12
.....

12. Durant les 5 dernières années, quelle a été l'évolution du nombre de pratiquants total (annuels et saisonniers) au sein de votre structure ?

☐ forte augmentation (+ de 20%) ☐ augmentation significative (entre 5 et 20 %)
☐ stagnation relative (+ ou - 5 %) ☐ diminution (entre 5 et 20 %)
☐ forte diminution (+ de 20%)

13. Quels sont les jours de la semaine ou au sein de votre structure vous pratiquez une activité (hors activité touristique saisonnière) ?

L'activité touristique saisonnière correspond à une activité durant la période des vacances scolaires

☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ samedi ☐ dimanche
☐ aucun, mon activité est uniquement touristique et estivale

14. En moyenne, combien de temps en heure durent vos sorties ?
.....

15. Quelles sont les catégories d'âge de vos usagers ?

☐ - de 12 ans ☐ 12-17 ans ☐ 18-59 ans ☐ + de 60 ans

16. Quel type de public accueillez-vous ?

Questionnaire sports et loisirs nautiques



- ☐ Praticants indépendants
 ☐ Comités d'entreprises
 ☐ Groupes scolaires
☐ Centres de loisirs
 ☐ Handicapés
 ☐ Autres

16a. Si vous accueillez un autre type de public, veuillez préciser ? *Sinon, passez à la question 17*

.....

Caractéristiques économiques

17. Au total, combien votre structure emploi-t-elle de salariés sur une année complète (Travailleurs permanents, travailleurs saisonniers, travailleurs indépendants) ?

.....

18. Combien y'a-t-il d'Equivalent Temps Plein (ETP) dans votre structure ?

.....

19. Votre structure possède-t-elle un ou plusieurs salariés permanents ?

- ☐ Oui
 ☐ Non

19a. Si « oui », à combien de salariés cela correspond ? *Si « non », passez à la question 20*

.....

20. Combien de vos employés ont des contrats de type CDI ?

.....

21. Combien de vos employés ont des contrats de type CDD d'une durée de plus de 7 mois ?

.....

22. Bénéficiez-vous d'une main d'œuvre extérieure à votre structure ?

- ☐ Oui
 ☐ Non

22a. Si « oui », à combien de salariés cela correspond ? *Si « non », passez à la question 23*

.....

22b. Si « oui », à combien d'Equivalent Temps Plein (ETP) cela correspond ?

.....

23. Employez-vous du personnel saisonnier durant la période d'activité touristique saisonnière ?

- ☐ Oui
 ☐ Non

23a. Si « oui », combien cela représente-il de salariés en pleine saison (du 15 juin au 15 septembre) ? *Si « non », passez à la question 24*

.....

24. Quel est le Chiffre d'Affaire (en euros) de votre structure ? *Le Chiffre d'Affaire (CA) correspond au total des recettes générées durant la période 2010. Les CA individuels resteront anonymes, seul le résultat global sera communiqué pour montrer le poids économique du secteur*

.....

25. Quel est la part de votre Chiffre d’Affaire (en %) générée durant la période estivale par le tourisme (du 15 juin au 15 septembre) ?

.....

25a. Quelle est la part (en %) de votre CA générée par les cotisations annuelles ?

.....

25b. Quelle est la part (en %) de votre CA générée par les prestations de services (stages, location de matériel, ...etc.) ?

.....

25c. Quelle est la part (en %) de votre CA générée par la vente de matériel ?

.....

26. Quel est le budget annuel (en euros) de votre structure ?

.....

27. Votre structure est elle subventionnée ?

☐ Oui ☐ Non

27a. Si « oui », par quel(s) organisme(s) ? Si « non », passez à la question 28

.....
.....

27b. Quelle est la part (en %) de ces subventions sur votre budget ?

.....

Caractéristiques réglementaires

28. Etes vous soumis à des réglementations spécifiques à votre activité ? (Arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, ...etc)

☐ Oui ☐ Non

28a. Si « oui », veuillez préciser lesquelles ? Si « non », passez à la question 29

.....
.....

Zones de pratiques et autres activités

29. Partagez-vous votre zone de pratique avec d’autres activités ?

☐ Oui ☐ Non

29a. Si « oui », lesquelles ? Si « non », passez à la question 30

.....

30. Etes-vous gêné par d’autres activités de la mer et du littoral dans votre pratique ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Parfois

30a. Si « oui » ou « parfois », quelles sont ces activités ? Si « non » passez à la question 31

.....

31. Avez-vous déjà eu des conflits avec d'autres activités ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Parfois

31a. Si « oui » ou « parfois », le(s)quel(s) ? Si « non », passez à la question 32

.....
.....

32. Vous êtes-vous concerté avec les représentants des autres activités afin d'éviter ou de réduire ces conflits ?

☐ Oui ☐ Non

32a. Si « oui », quelles sont les solutions que vous avez envisagé ou mis en place ? Si « non », passez à la question 33

.....
.....

Interactions de l'activité avec l'environnement

33. Avez-vous mis en place ou participé à des actions de protection ou de respect de l'environnement ? (Chartes, outils pédagogiques, labels, opérations de ramassage des déchets, ...etc) ?

☐ Oui ☐ Non

33a. Si « oui », pouvez-vous les citer ? Si « non », passez à la question 34

.....
.....

34. Avez-vous le sentiment que votre activité participe à la valorisation et à la préservation des espaces naturels de votre région ?

☐ Oui ☐ Non

35. Pensez-vous que votre activité a des impacts sur le milieu naturel ?

☐ Oui ☐ Non

35a. Si « oui », pouvez-vous les citer ? Si « non », passez à la question 36

.....
.....

Connaissance du projet de Parc Naturel Marin

36. Avant aujourd'hui et la réception de cette enquête, étiez-vous au courant de l'étude pour la création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais ?

☐ Oui ☐ Non

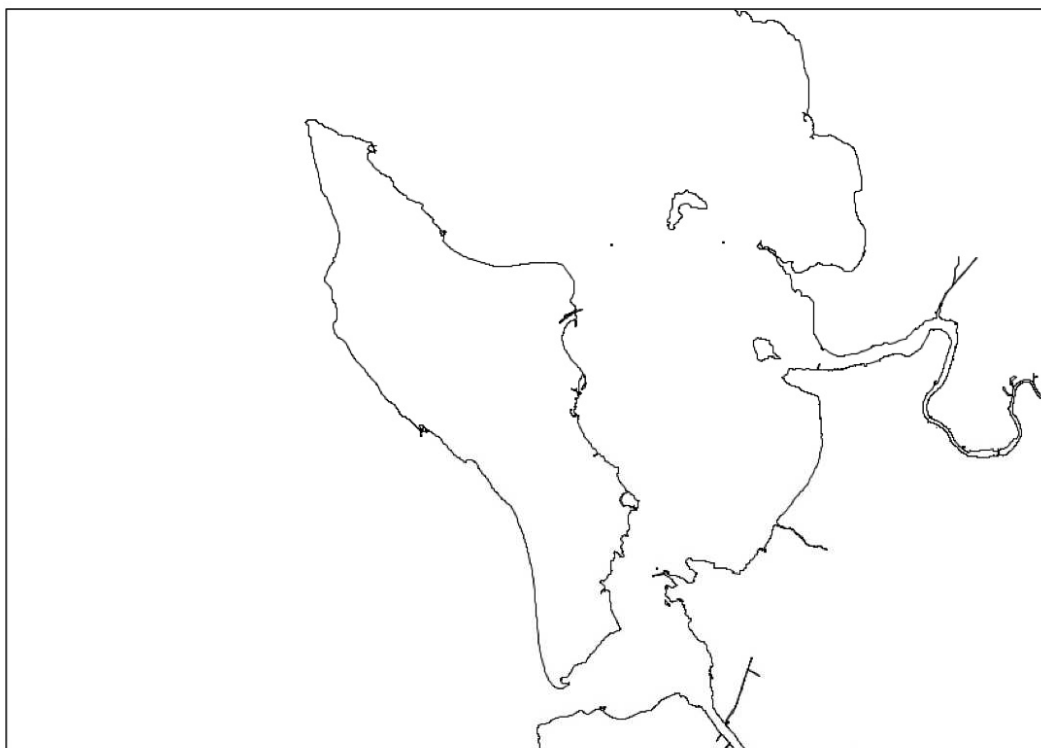
II. Caractérisation spatiale de votre activité

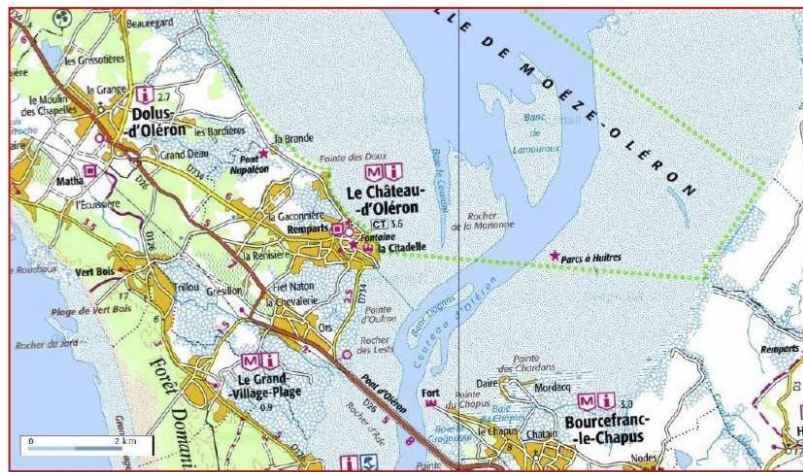
Veillez s'il vous plait dessiner sur la page suivante les contours et les limites de votre zone de pratique.

Veillez aussi y indiquer les éléments que vous qualifiez d'avantages ou d'inconvénients de votre zone de pratique.

Tous les éléments de précision que vous pourrez apporter à cette carte seront les bienvenus. N'hésitez donc pas à noter sur la carte ces éléments de précision.

NB : Différents zooms vous sont proposés en fonction de la nature du sport que vous pratiquez. Si vous possédez déjà des schémas ou des cartes qui délimitent vos zones de pratiques, veuillez les joindre au courrier de renvoi.







Questionnaire sports et loisirs nautiques

Merci !

Ces indications nous permettront de caractériser au mieux les sports et les loisirs présents dans le périmètre du futur parc.

Une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de la mission d'étude du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais a été jointe au courrier contenant cette enquête. Utilisez cette enveloppe pour nous renvoyer par la poste ce questionnaire.

En vous remerciant,

Bien sportivement,

François Colas
Chef de mission



Contacts et renseignements :

Mission d'étude pour la création d'un Parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais

Bat. les Amarres / 1, impasse Pierre Toufaire / 17300 Rochefort

Tél. : 05 46 83 83 93 / Télécopie : 05 46 83 83 97

Mail : margot.lepriol@aires-marines.fr

Valentin.guyonnard@aires-marines.fr

Annexe 4 : Lettre du comité départemental de voile de Charente-Maritime à l'intention des structures fédérées de voile légère



Fédération Française de Voile

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DE CHARENTE MARITIME

Avenue de la capitainerie – 17000 LA ROCHELLE – TEL : 05.46.34.67.83 - FAX : 05.46.45.29.84 – e-mail : cdvoile17@wanadoo.fr

La Rochelle, le 8 février 2011

Mesdames, Messieurs les Président(e)s
Mesdames, Messieurs les chefs de base
des Clubs de Voile de Charente Maritime

Chers Amis,

Un parc marin est en phase de création sur l'embouchure de la Gironde ainsi que sur les trois pertuis. Après l'enquête d'utilité publique fin 2011, le décret de création du Parc Naturel Marin est prévu en 2012.

Le Parc Naturel Marin est un nouvel outil de gestion du milieu marin, il a pour objectif de contribuer à la protection et à la connaissance du milieu maritime, ainsi qu'au développement durable des activités liées à la mer.

Une mission d'étude travaille depuis fin 2009 à réaliser, à partir d'une large concertation, un état des lieux et à préparer la configuration du futur parc.

C'est dans ce cadre qu'une enquête spécifique sur les sports et loisirs en mer est réalisée. Vous trouverez avec ce courrier un formulaire d'enquête à renseigner et à retourner à la « mission d'étude ». Pour vous faciliter la tâche et vous permettre de remplir soigneusement les autres questions, le CDV a répondu pour vous sur toutes les données chiffrées, qui ne seront publiées que compilées.

Cette enquête est très importante pour les sports nautiques et plus particulièrement pour la voile. Elle doit nous permettre de nous positionner comme un acteur social et économique important et de valoriser votre rôle dans le domaine éducatif et du développement durable.

Dans cette perspective, nous vous demandons de collaborer activement à cette étude et de renseigner avec soin ce questionnaire, qui sera à renvoyer avant le 25 mars 2011 à l'aide de l'enveloppe jointe.

Si vous souhaitez des précisions complémentaires, vous pouvez contacter Claude Peudupin qui suit ce dossier.

En vous souhaitant un bon début de saison,

Recevez, Chers Amis, mes salutations sportives les plus cordiales.

Le Président du CDVoile 17

Guy Devaux

Enquête sur les pratiquants de planche à voile au sein du périmètre d'étude du parc naturel marin Pertuis-Gironde

Cette enquête a pour but de caractériser les pratiquants de planche à voile au sein du périmètre du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Elle s'adresse donc aux véliplanchistes qui naviguent ou qui ont navigué sur un lieu de navigation situé dans ce périmètre. Les limites d'étude de ce parc s'étendent de l'estuaire du Payré en Vendée (commune de Talmont-Saint-Hilaire) à la pointe de la Négade en Gironde (commune de Soulac-sur-mer) et comprend l'ensemble des côtes de Charente-Maritime. L'attention que vous porterez à répondre à ce questionnaire nous permettra d'évaluer au mieux l'importance des sports et des loisirs sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais.

1. Etes-vous ? *

- ☐ Un homme
- ☐ Une femme

2. Quel est votre âge ? *

- ☐ Moins de 18 ans
- ☐ Entre 18 et 25 ans
- ☐ Entre 25 et 35 ans

- ☐ Entre 35 et 45 ans
- ☐ Entre 45 et 55 ans
- ☐ Plus de 55 ans

3. Où se situe votre lieu de résidence principale ? *

Si "Autre", veuillez indiquer le nom ou le numéro de département

- ☐ En Vendée
- ☐ En Charente-Maritime
- ☐ En Gironde
- ☐ Autre :

4. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ? *

- ☐ Agriculteurs, exploitants
- ☐ Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- ☐ Cadres, professions intellectuelles supérieures
- ☐ Professions intermédiaires
- ☐ Employés
- ☐ Ouvriers
- ☐ Retraités
- ☐ Etudiants
- ☐ Autres (sans emploi, ...)
- ☐ Lycéen

5. Possédez-vous une licence FFV pour l'année en cours ou

avez-vous l'intention d'en prendre une ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

6. Depuis quand pratiquez-vous la planche à voile ? *

- ☐ Moins d'un an
- ☐ 2 à 5 ans
- ☐ 5 à 10 ans
- ☐ Depuis plus de 10 ans

7. Comment avez-vous appris la planche à voile ? *

- ☐ Dans un club de voile
- ☐ Avec mes amis ou ma famille
- ☐ Seul
- ☐ Autre :

8. Quels sont les autres sports nautiques que vous pratiquez régulièrement ? *

- ☐ La voile légère (dériveur, catamaran)
- ☐ La voile habitable
- ☐ Le kitesurf
- ☐ Le surf, bodyboard, paddle board
- ☐ Le canoë-kayak

- ☐ La plongée
- ☐ Le jet-ski
- ☐ Le ski nautique
- ☐ Aucun, la planche à voile est le seul sport nautique que je pratique régulièrement
- ☐ Autre :

9. Quels sont les lieux de navigation (spots) que vous fréquentez ? *

Veillez citer le(s) nom(s) précis de ces spots, ainsi que la commune où ils se situent. Exemple : pour les îles, ne pas écrire "île de Ré" ou "Ile d'Oléron", mais citer l'ensemble des spots que vous fréquentez sur ces îles.

10. Sur ces spots, quel est celui que vous fréquentez le plus souvent ? *

11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? *

	Pas du tout	Peu	Beaucoup	Totalement
Réglémenté				
Propre				
Sale				
Riche en espèces marines (végétales et animales)				
Dégradé				
Fragile				
Beau				
Pollué				
Laid				
Pauvre en espèces marines (végétales et animales)				
Un lieu de liberté				

12. Vous arrive-t-il d'être gêné ou de rentrer en conflit avec d'autres usagers sur votre lieu de navigation ? *

- ☐ Avec d'autres véliplanhistes
- ☐ Avec des surfeurs
- ☐ Avec des kitesurfeurs
- ☐ Avec des pratiquants de jet-ski
- ☐ Avec des pratiquants de ski nautique
- ☐ Avec des plaisanciers
- ☐ Avec des pêcheurs du bord
- ☐ Non, je ne suis pas gêné durant ma pratique
- ☐ Autre :

13. Quels sont les critères qui vous incitent à choisir vos lieux de navigation ? *

- ☐ Les conditions météorologiques
- ☐ La fréquentation du spot
- ☐ La distance du spot
- ☐ Le prix du trajet vers le spot
- ☐ La présence de services et de commerces locaux (bars, restaurants, magasins spécialisés planche à voile, ...etc)
- ☐ La présence de clubs nautiques à proximité du spot
- ☐ L'accessibilité du spot
- ☐ Autre :

14. Que pratiquez vous ? *

- ☐ Du freeride

- ☐ De la formula windsurfing
- ☐ Du slalom
- ☐ Du freestyle
- ☐ De la navigation dans les vagues

15. Quand naviguez-vous ? *

- ☐ N'importe quel jour, dès que les conditions le permettent
- ☐ Dès que mon emploi du temps me le permet et que les conditions sont favorables
- ☐ Seulement pendant les vacances et le weekend

16. En moyenne, combien de fois naviguez-vous par mois ? *

Veuillez entrer une valeur numérique.

17. Quel est le budget annuel que vous attribuez à la pratique de la planche à voile ? *

- ☐ Moins de 500 euros
- ☐ Entre 500 et 1000 euros
- ☐ Entre 1000 et 1500 euros
- ☐ Entre 1500 et 2000 euros
- ☐ Entre 2000 et 2500 euros
- ☐ Entre 2500 et 3000 euros
- ☐ Plus de 3000 euros

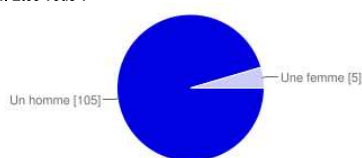
18. Lors de vos déplacements sur les lieux de navigation, utilisez-vous les services des commerces locaux ? *

- ☐ Bar
- ☐ Restaurants
- ☐ Campings
- ☐ Hôtellerie
- ☐ Non, je n'utilise pas les services des commerces locaux
- ☐ Autre :

110 [réponses](#)

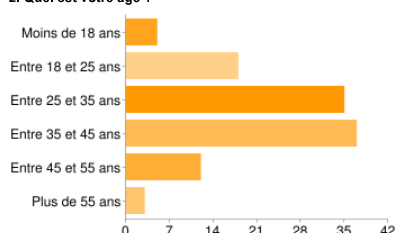
Résumé [Afficher les réponses complètes](#)

1. Etes-vous ?



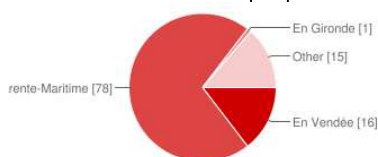
Un homme	105	95%
Une femme	5	5%

2. Quel est votre âge ?



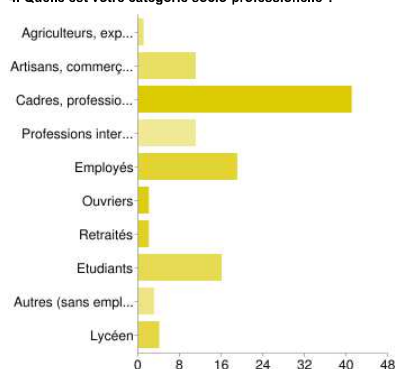
Moins de 18 ans	5	5%
Entre 18 et 25 ans	18	16%
Entre 25 et 35 ans	35	32%
Entre 35 et 45 ans	37	34%
Entre 45 et 55 ans	12	11%
Plus de 55 ans	3	3%

3. Où se situe votre lieu de résidence principale ?



En Vendée	16	15%
En Charente-Maritime	78	71%
En Gironde	1	1%
Other	15	14%

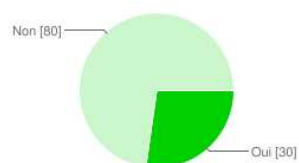
4. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?



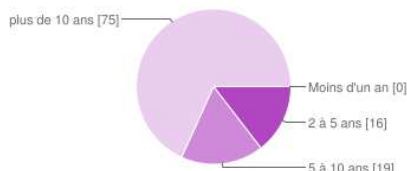
Agriculteurs, exploitants	1	1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	11	10%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	41	37%
Professions intermédiaires	11	10%
Employés	19	17%
Ouvriers	2	2%
Retraités	2	2%
Etudiants	16	15%
Autres (sans emploi, ...)	3	3%
Lycéen	4	4%

5. Possédez-vous une licence FFV pour l'année en cours ou avez-vous l'intention d'en prendre une ?

Oui	30	27%
Non	80	73%

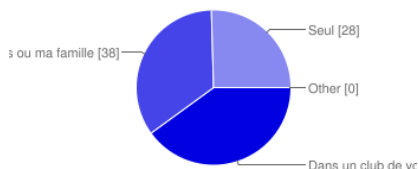


6. Depuis quand pratiquez-vous la planche à voile ?



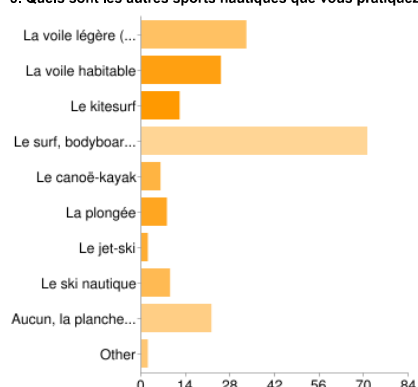
Moins d'un an	0	0%
2 à 5 ans	16	15%
5 à 10 ans	19	17%
Depuis plus de 10 ans	75	68%

7. Comment avez-vous appris la planche à voile ?



Dans un club de voile	44	40%
Avec mes amis ou ma famille	38	35%
Seul	28	25%
Other	0	0%

8. Quels sont les autres sports nautiques que vous pratiquez régulièrement ?



La voile légère (dériveur, catamaran)	33	30%
La voile habitable	25	23%
Le kitesurf	12	11%
Le surf, bodyboard, paddle board	71	65%
Le canoë-kayak	6	5%
La plongée	8	7%
Le jet-ski	2	2%
Le ski nautique	9	8%
Aucun, la planche à voile est le seul sport nautique que je pratique régulièrement	22	20%
Other	2	2%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

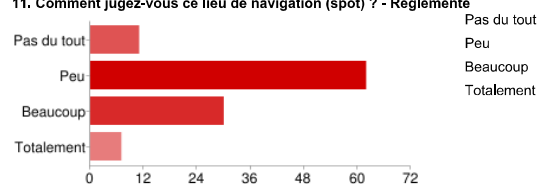
9. Quels sont les lieux de navigation (spots) que vous fréquentez ?

Aytré ; Minimes ; gouillaud ; Rivedoux sud Royan St Georges de Didonne La Palmyre Le Galon d'Or Rivedoux sud, Aytré, Plaisance (St Georges d'Oléron), Saint Froult, La Tranche sur Mer (Embarcadère) 1 / Baie de bonne anse La palmyre. 2/ Plage de Saint-Georges-de-Didonne 3/ Plage de Royan 4/ Plage de La Gauterelle Ile d'Oléron 5/ Plage de La Rémigeasse Ile d'Oléron st georges de didonne, Royan, La Palmyre, Oléron, St Froult, Port des barques, Aytré. Saint-George de Didonne Toute la cote ouest d'oleron + Inord de l'île jusqu'à plaisance saint george de didonne . (club nautique) Le galon d'or (ronc ...

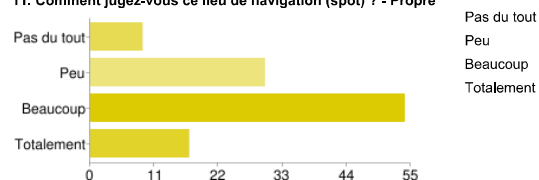
10. Sur ces spots, quel est celui que vous fréquentez le plus souvent ?

Minimes Saint Georges de Didonne Plaisance. Plage de Saint-Georges de Didonne St Froult Saint-George de Didonne les palles, les boulassiers, les huttes saint george de didonne . (club nautique) Châtaillon-plage Fouras La Palmyre Lhoumeau-port du Plomb Rivedoux Idem La Palmyre la Palmyre Les gouillauds (17580 Le Bois Plage) les minimes ,la Rochelle, Les minimes Les Minimes car à 1 min de chez moi LA COUARDE Chatelaillon Saint Froult spot des "ostréiculteurs à Aytré Aytré Gouillauds les palles Les 3 pierres; île d'oléron île de ré A tranche la péroche Aytré Aytré minimes Chatelaillon l'île d'oléron Chauveau minimes Mat ...

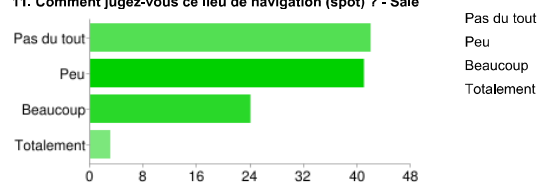
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Réglementé



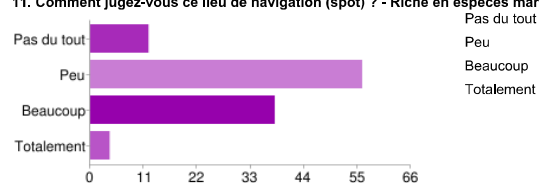
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Propre



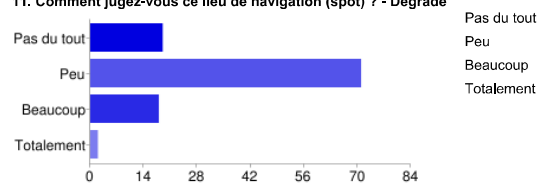
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Sale



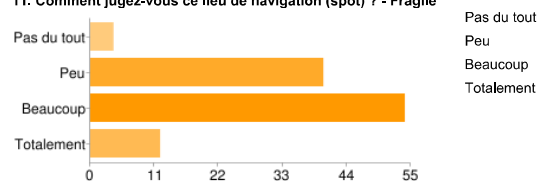
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Riche en espèces marines (végétales et animales)



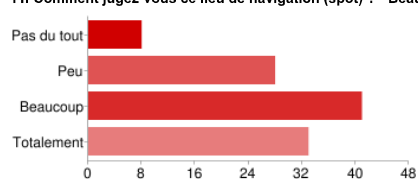
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Dégradé



11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Fragile

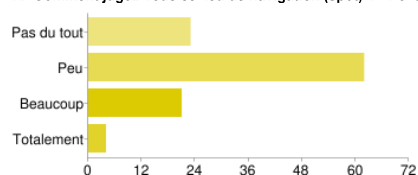


11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Beau



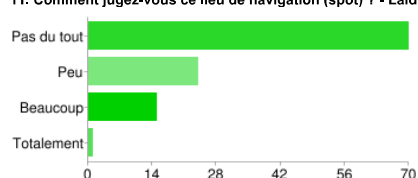
Pas du tout	8	7%
Peu	28	25%
Beaucoup	41	37%
Totalement	33	30%

11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Pollué



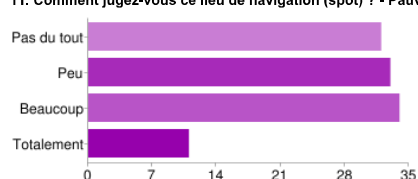
Pas du tout	23	21%
Peu	62	56%
Beaucoup	21	19%
Totalement	4	4%

11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Laid



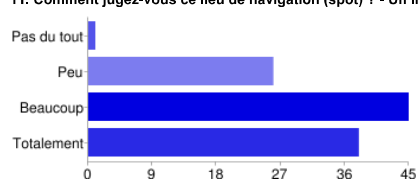
Pas du tout	70	64%
Peu	24	22%
Beaucoup	15	14%
Totalement	1	1%

11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Pauvre en espèces marines (végétales et animales)



Pas du tout	32	29%
Peu	33	30%
Beaucoup	34	31%
Totalement	11	10%

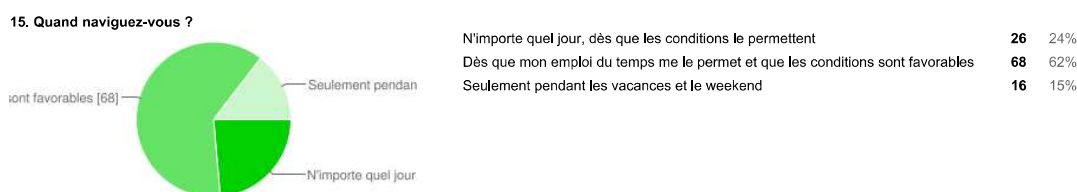
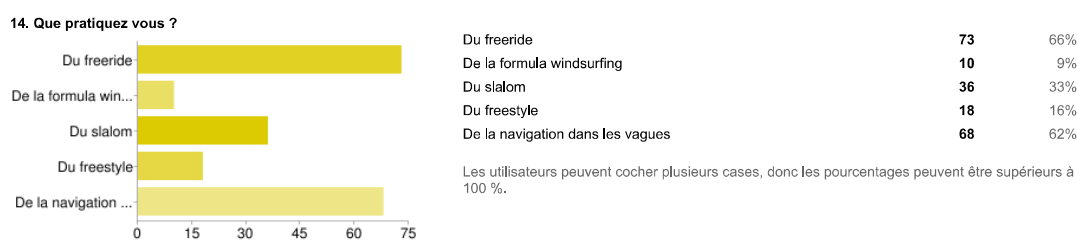
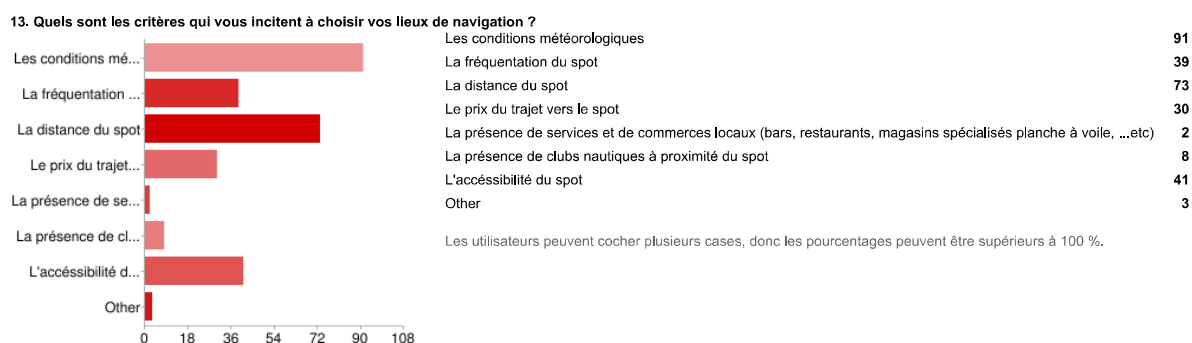
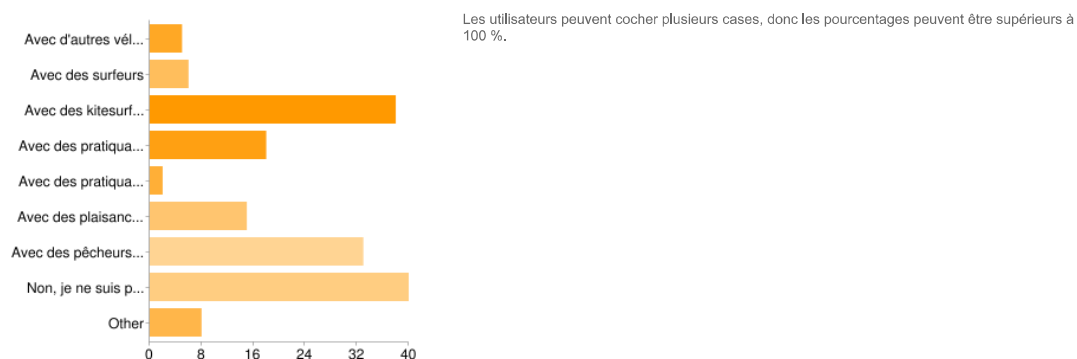
11. Comment jugez-vous ce lieu de navigation (spot) ? - Un lieu de liberté



Pas du tout	1	1%
Peu	26	24%
Beaucoup	45	41%
Totalement	38	35%

12. Vous arrive-t-il d'être gêné ou de rentrer en conflit avec d'autres usagers sur votre lieu de navigation ?

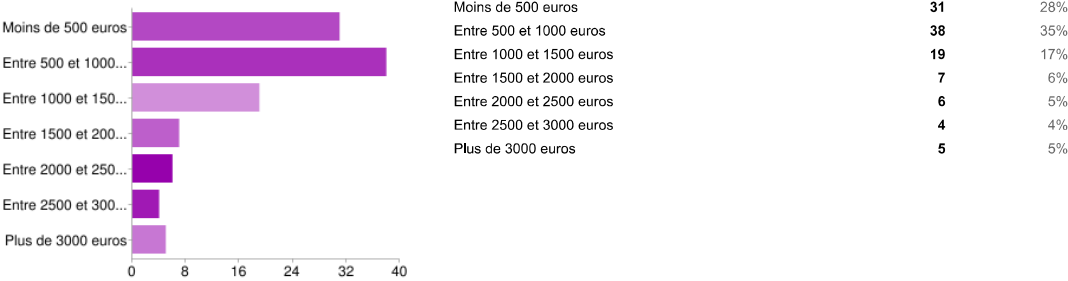
Avec d'autres véliplanchistes	5	5%
Avec des surfeurs	6	5%
Avec des kitesurfeurs	38	35%
Avec des pratiquants de jet-ski	18	16%
Avec des pratiquants de ski nautique	2	2%
Avec des plaisanciers	15	14%
Avec des pêcheurs du bord	33	30%
Non, je ne suis pas gêné durant ma pratique	40	36%
Other	8	7%



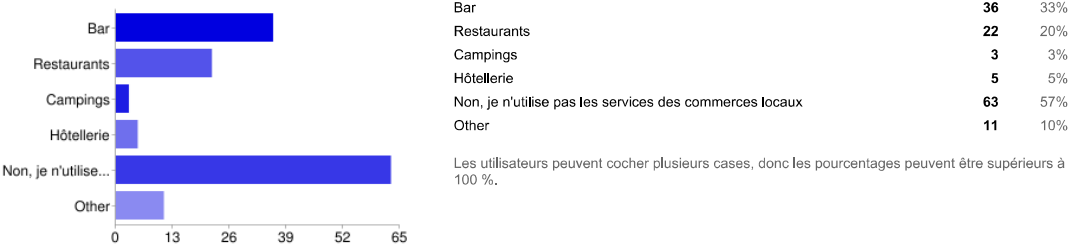
16. En moyenne, combien de fois naviguez-vous par mois ?

2 2 3 4 2 1 10 3 10 4 5 6 4 2 3 6 6 10 9 15 7 1 01/05/2011 8 2 50 2 5 3 1/mois 7 3 50 2 2 10 à
15 4 5 8 2 3 10 2 5 10 10 5 a
25 3 2 6 2 10 1 2 4 10 1 2 5 3 3 3 2 4 5 4 1 5 3 10 6 2 5 5 2 4 1 4 2 5 5 2 4 3 10 4 1 à 2
fois 2 4 2 1 2 4 5 5 3 3 5 2 3 0,5 16 1 2 6 1 3 05/06/2011 TROP VARIABLE 3

17. Quel est le budget annuel que vous attribuez à la pratique de la planche à voile ?



18. Lors de vos déplacements sur les lieux de navigation, utilisez-vous les services des commerces locaux ?



Nombre de réponses quotidiennes



Résumé

La voile légère et le kitesurf sont deux activités sportives et maritimes dont la connaissance reste limitée. La première est une pratique ancienne alors que la seconde est une pratique plus récente, apparue en France à la fin du 20^{ème} siècle et se développant très rapidement. La mise en place d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais pose alors la question du poids de ces deux activités au sein de son territoire d'étude.

Ce mémoire de géographie de fin d'études fait donc l'état des lieux de ces deux activités sur ce territoire et découle d'un stage de 6 mois qui s'est déroulé à la mission d'étude pour la mise en place d'un Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais. Les aspects spatiaux, temporels, environnementaux, ainsi que l'organisation de ses pratiques permettront de caractériser le poids de ses activités et de voir en quoi elles peuvent s'intégrer dans une démarche de parc naturel marin.

Abstract

There is little knowledge gathered about dinghy sailing and kitesurfing, both seaborne and leisure activities. Sailing is coming from an old and traditional practice whereas kitesurfing is newer as it started in France at the end of the 20th century and it grew fast since then. The Marine Park implementation at the Gironde estuary and Charente's sluices is questioning the impact of those two activities on the territory.

This geographic dissertation makes the inventory of those two activities on the territory as it is a final research project, being the result of a 6 months internship that took place at the study mission for the implementation of the Gironde estuary and Charente's sluices Marine Park. To focus on spatial, temporal and environmental aspects as well as practices organization will allow portraying the impact of those activities and seeing how they can be integrated in the perspective of a Marine Park.